

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



*L'Europe s'engage
en Bretagne* / Avec les Fonds européens
structurels et d'investissement



Croisement des dynamiques de contractualisation surfaciques et les logiques d'investissement dans les entreprises agricoles bretonnes :

Analyses des trajectoires agricoles sur la période 2014-2021

Marché subséquent N°8

Lot 2 - évaluation du FEADER – PDR Bretagne

2 mai 2023

Rapport final



Auteurs

AND International (AND-I) : Tanguy CHEVER, Clément LEPEULE, Séverine RENAULT

Edatec : Sébastien GUILBERT, Thibault CLEMENT, Valentin BERNARD

Chef de projet : Tanguy CHEVER

Résumé

Sur la période 2014-2020, des mesures dites « surfaciques » et « non-surfaciques » ont été mises en œuvre dans le cadre du plan de développement rural de Bretagne (PDRB). Les mesures surfaciques sont les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et les mesures de soutien à l'agriculture biologique (AB). Les mesures non-surfaciques sont des aides à l'investissement. Cette étude vise à analyser l'impact de ces mesures sur les trajectoires individuelles des exploitations agricoles, en portant une attention particulière sur de possibles synergies entre mesures surfaciques et non-surfaciques. L'étude se focalise sur quatre filières clés en Bretagne : bovin lait (principale bénéficiaire des MAEC en Bretagne via des « MAEC système »), porc, œufs et légumes.

Des méthodes qualitatives et quantitatives ont été mises en œuvre afin de répondre aux questions évaluatives. Il s'agit notamment d'un appariement des données de suivi de la programmation du PDRB avec les données individuelles de deux recensements agricoles (RA) (2010 et 2020) afin d'analyser les trajectoires des bénéficiaires et non-bénéficiaires des aides. Cette analyse a été complétée par des études de cas et une enquête électronique auprès de bénéficiaires. Pour analyser les trajectoires individuelles, l'évaluation s'est inspirée de la « théorie des pratiques » utilisée en sciences sociales.

Les analyses montrent que les dispositifs du PDRB sont pertinents vis-à-vis des besoins des acteurs. Les dispositifs sont globalement cohérents entre eux, même si leur mise en œuvre n'a pas été spécifiquement articulée. En termes d'impacts, les MAEC ont un effet statistiquement significatif sur les trajectoires d'extensification des systèmes en bovin lait. Les éléments qualitatifs collectés montrent que les équipements matériels favorisent la mise en œuvre de nouvelles pratiques. Cependant, nous n'observons pas de synergie significative d'un point de vue statistique concernant les combinaisons de mesures surfaciques et non-surfaciques.

Dans les filières porc, œufs et légumes, les pratiques d'investissement sont variables. Nous observons un rythme d'investissement soutenu et régulier dans les filières porc et œufs. Le poids des soutiens du PDRB reste limité par rapports aux montants totaux investis. D'une manière générale, les soutiens à l'investissement du PDRB ont accompagné les exploitations agricoles bretonnes dans les évolutions sectorielles, notamment la transition des élevages d'œufs en cage vers des systèmes alternatifs, la consolidation des exploitations « naisseurs-engraisseurs » en élevage porcin et des investissements visant à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires en légumes.

Liste des acronymes

API : amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques

CAB : conversion agriculture biologique

CUMA : Coopérative d'utilisation de matériel agricole

EBE : excédent brut d'exploitation

FAF : fabrication d'aliment à la ferme

FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural

GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun

IAA : Industrie agro-alimentaire

MAB : maintien de l'agriculture biologique

MAEC : mesure agro-environnementale et climatique

MAEC SPE : MAEC système polyculture élevage « évolution »

MAEC SPM : MAEC système polyculture élevage « maintien »

OTEX : orientation technico économique des exploitations

PDRB : plan de développement rural de Bretagne

PAC : politique agricole commune

PBS : production brute standard, permet de classer les exploitations agricoles en termes de dimension économique et de spécialisation

PCAEA : plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles

QE : question évaluative

RA : recensement agricole

RPG : registre parcellaire graphique

SAU : surface agricole utile

SFP : surface fourragère principale

TO : type d'opération

UE : Union européenne

UGB : unité de gros bétail

UTH : unité de travail humain

VL : vaches laitières

Sommaire

1 Introduction.....	5
2 Périmètre de l'évaluation, méthode et outils mis en œuvre	6
2.1 Dispositifs couverts	6
2.2 Méthodes, outils et dispositifs couverts par l'évaluation	6
2.3 Traitement des données de suivi FEADER de la Région Bretagne	9
2.4 Traitement des données du Recensement Agricole (RA) exploitable	12
3 Bilan de programmation	15
3.1 Panorama général des dynamiques de contractualisation surfaciques et des logiques d'investissement dans les exploitations bretonnes	15
3.2 Etat quantitatif de la mise en œuvre de 2015 à 2020.....	19
3.3 Typologie des bénéficiaires et de leur(s) exploitation(s)	21
3.4 Localisation des bénéficiaires	22
3.5 Cartographie des dispositifs.....	23
4 Réponse aux questions évaluatives	27
4.1 Pertinence - QE 1 - Dans quelle mesure les dispositifs couverts par cette évaluation sont-ils pertinents par rapport aux enjeux identifiés en Région Bretagne et par rapport aux besoins des acteurs ?	27
4.2 Efficacité - QE 2 - Dans quelle mesure les mesures couvertes par l'évaluation ont-elles influencé les trajectoires des exploitations (évolution de pratiques ou évolution des systèmes de production) ? Quelles sont les combinaisons de mesures qui produisent les effets les plus importants sur ces évolutions de trajectoires ?	37
4.3 Efficacité - QE 3 - Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles pérennes ? Quels facteurs (facteurs externe, mise en œuvre,...) favorisent ou limitent ces changements de trajectoire et leur pérennité?	59
4.4 Cohérence - QE 4 - Dans quelle mesure les différentes mesures couvertes par l'évaluation sont-elles cohérentes (au niveau de leur objectifs et de leur mise en œuvre) ?	71
5 Recommandations	74
6 Annexes.....	76
6.1 Liste des entretiens qualitatifs.....	76
6.2 Questionnaire en ligne.....	77
6.3 Détail sur l'enquête mail auprès des bénéficiaires	82
6.4 Détail des analyses statistiques sur les données individuelles du RA	88

1 Introduction

Des mesures « surfaciques » et des mesures de soutien à l'investissement (« non-surfaciques ») ont été mises en œuvre dans le cadre du programme de développement rural breton (PDRB). Les mesures surfaciques sont :

- des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) systèmes, qui couvrent l'ensemble de l'exploitation, et qui ciblent notamment les exploitations d'élevage ruminant,
- les aides à l'agriculture biologique (AB) : conversion et maintien.

L'objectif de cette étude est d'analyser dans quelle mesure ces différents types de mesures ont un effet sur les trajectoires des exploitations agricoles et si des synergies sont observables entre mesures « surfaciques » et « non-surfaciques ». Il s'agit donc d'analyser dans quelle mesure les aides à l'investissement ont facilité la mise en œuvre et le maintien de pratiques exigées par les MAEC ou le règlement bio.

Cette évaluation mobilise des outils innovants. Tout d'abord, l'analyse des trajectoires agricoles est basée sur la « théorie des pratiques » utilisée en sociologie. En termes de sources de données, cette évaluation est basée sur un appariement des bases de suivi du FEADER avec les données individuelles de deux recensements agricoles (RA) : 2010 et 2020. Cette méthode a permis d'identifier les trajectoires des bénéficiaires et des non-bénéficiaires des mesures du FEADER et de mesurer l'impact de ces dispositifs.

Ces analyses sont complétées par des entretiens qualitatifs, des études de cas et une enquête mail auprès de bénéficiaires.

Cette articulation entre outils quantitatifs et qualitatifs permet de fournir des réponses aux questions évaluatives (qui couvrent les thèmes de la pertinence, de l'efficacité et de la cohérence) et de formuler des recommandations.

2 Périmètre de l'évaluation, méthode et outils mis en œuvre

2.1 Dispositifs couverts

Les dispositifs couverts par l'évaluation sont les suivants :

- **Les mesures surfaciques :**
 - **M10** : mesure agro-environnementale et climatique (MAEC),
 - **M11** : conversion à l'AB (CAB) et maintien de l'AB (MAB).
- **Les mesures d'investissement :**
 - **411** : soutiens aux investissements d'amélioration de la performance globale et la durabilité de l'exploitation agricole
 - **411a** : Soutien aux investissements en matériels agro-environnementaux.
 - **411b** : Modernisation des bâtiments et équipements associés des exploitations agricoles
 - **412** : investissements agricoles pour les économies d'énergie, la limitation des gaz à effet de serre et des intrants agricoles

Concernant les MAEC système, les exploitants pouvait souscrire à deux grands types de MAEC :

- MAEC « maintien » (MAEC SPM) : l'exploitant s'engage à maintenir un certain taux d'herbe et de maïs dans son assolement,
- MAEC « Evolution » (MAEC SPE) l'exploitant s'engage à atteindre un certain taux d'herbe et de maïs dans son assolement,

Trois niveaux ont été définis pour chaque type de MAEC (« maintien » ou « évolution ») : 1, 2 et 3. Ainsi, six MAEC systèmes ont été mise en œuvre en Bretagne : SPM 1, SPM 2, SPM3, SPE 1, SPE 2 et SPE 3.

Tableau 1 : Seuils d'herbe dans la SAU et de maïs dans la SFP pour les MAEC systèmes mises en œuvre dans le cadre du PDRB

	Niveau 3 SPM3 / SPE 3	Niveau 2 SPE 2 / SPM2	Niveau 1 SPE 1 / SPM 1
% herbe dans SAU	entre 55 et 64	Entre 65 et 69	70 et plus
% maïs dans SFP	entre 18 et 28	entre 12 et 18	Moins de 12

2.2 Méthodes, outils et dispositifs couverts par l'évaluation

L'objectif de la présente évaluation consiste à analyser l'évolution des trajectoires pour les exploitations bretonnes bénéficiant des fonds FEADER, en mettant en lumière l'impact du bénéfice des mesures surfaciques et d'investissement.

Nous mobilisons plusieurs outils, qualitatifs et quantitatifs, afin d'identifier ces trajectoires d'exploitations agricoles, de quantifier leur ampleur et d'identifier l'impact des soutiens du FEADER. Ainsi, nous avons réalisé des entretiens qualitatifs, des études de cas, une enquête électronique auprès des bénéficiaires et un appariement des données de suivi FEADER avec les données de deux recensements agricoles (2010 et 2020). Au niveau théorique, nous mobilisons la théorie des pratiques pour analyser les trajectoires individuelles. Cette théorie est notamment utilisée en sociologie.

Entretiens qualitatifs de cadrage

Des entretiens auprès des référents mesures de la Région et des structures professionnelles régionales ont été réalisés au cours de la première phase de l'étude.

Analyse des données suivi FEADER

Les données de suivi du FEADER, transmises par la Région, ont été analysées. Elles ont permis :

- de réaliser le bilan de programmation,
- d'alimenter l'analyse du rôle du FEADER dans les évolutions de trajectoires (en lien avec études de cas et données RA).

Études de cas : 5 à 7 entretiens qualitatifs par filière

Quatre études de cas ont été réalisées, il s'agissait de réaliser une série d'entretiens qualitatifs avec des exploitants agricoles (bénéficiaires et non bénéficiaires), des conseillers techniques et des représentants de structures collectives (coopératives, groupements de producteurs). Un total de 38 entretiens ont été réalisés (voir la liste en annexe). L'objectif était de caractériser les trajectoires des exploitations et de comprendre, de manière qualitative, comment les aides du PRDRB étaient considérées dans les stratégies des exploitants (MAEC, mesures Bio et mesures investissements).

Les quatre études de cas sont :

- Lait : est Ille-et-Vilaine,
- Poule pondeuse : Côtes d'Armor,
- Porc : Côtes d'Armor / Finistère,
- Légume : nord Finistère.

Enquête électronique bénéficiaires (toutes filières) :

Une enquête auprès des bénéficiaires des mesures suivantes a été réalisée : CAB et MAB, MAEC et Mesures investissements. Le questionnaire a été envoyé à 7 034 bénéficiaires et 1 537 réponses ont été collectées, soit 22% de taux de retours. Les bénéficiaires ont été interrogés lors d'une enquête électronique partagée sur le logiciel Sphinx. Le questionnaire visait à collecter des éléments sur :

- l'effet levier des aides,
- l'effet sur les combinaisons de mesure,
- les difficultés rencontrées pour mettre en place des pratiques agro-environnementales,
- les attentes des bénéficiaires.

Une fois le questionnaire clôturé, les réponses des différents participants ont été appareillées avec les données de suivi du FEADER. Le questionnaire et les principaux résultats de l'enquête sont fournis en annexe de ce présent rapport.

Données issues des recensements agricoles 2010 et 2020

Nous avons mobilisé des données individuelles de deux recensements agricoles 2010 et 2020. Ces données étaient soumises à l'approbation du Comité du secret statistique et leur utilisation était très encadrée (accès sur un poste informatique uniquement, dans les locaux de la Région, avec identification biométrique).

Les données du RA ont été appariées aux données de suivi du FEADER. Cela a permis de caractériser les évolutions de l'ensemble des exploitations, des exploitations bénéficiaires et de comparer les évolutions des bénéficiaires et des non-bénéficiaires.

Mobilisation de la « théorie des pratiques »

Nous mobilisons la « théorie des pratiques » dans le cadre de cette évaluation. Cette théorie, utilisée en sciences sociales, vise à analyser les trajectoires individuelles pour mettre en place de nouvelles pratiques. Elle a notamment été développée par Schartzki¹ et des apports ont été effectués par Reckwitz², Showe³ et Gram-Hanssen⁴

D'après cette théorie, plusieurs dimensions ont un impact sur les trajectoires individuelles, ces dimensions interagissent entre elles et conditionnent l'adoption d'une nouvelle pratique. Nous listons ces dimensions ci-dessous et présentons des exemples applicables dans le secteur agricole :

1. **L'engagement ou le sens** : pour mettre en place de nouvelles pratiques en place, il faut qu'elles aient du sens pour l'exploitant. Ainsi, dans le cadre de pratiques agro-environnementales, est-ce que l'exploitant agricole est conscient des enjeux environnementaux et du rôle qu'il peut jouer ? De la même manière, si certaines pratiques permettent d'améliorer sa rentabilité, est-ce que l'exploitant a conscience de l'impact de nouveaux systèmes ?
2. **Matériel – équipement** : est-ce que l'exploitant agricole dispose des équipements nécessaires pour mettre en œuvre de nouvelles pratiques ? par exemple pour la gestion de l'herbe.
3. **Matériel - rémunération** : est-ce que ces pratiques sont rentables économiquement ?
4. **Compétences** : est-ce que l'individu est compétent pour mettre en œuvre ces nouvelles pratiques ? Par exemple, la mise en œuvre d'un système d'élevage herbager nécessite des compétences spécifiques pour la gestion de l'herbe et l'adaptation des rations ;
5. **La norme sociale** : est-ce que ces nouvelles pratiques sont acceptées socialement dans l'environnement familial et professionnel de l'exploitant agricole ?

Selon la théorie des pratiques, il faut que les différentes dimensions ci-dessus soient prises en compte pour qu'une trajectoire évolue et se pérennise. On parle de « **point de bascule** » quand une trajectoire évolue. Ces points de bascule font qu'un évènement particulier se produit, qu'il impacte une ou plusieurs dimensions, et que la trajectoire se modifie. Ces points de bascules, qui peuvent donc jouer le rôle de « catalyseurs » pour une nouvelle pratiques, peuvent être d'ordre très différents :

- la lecture d'un article, le visionnage d'un reportage, une formation, une discussion,
- le départ ou l'arrivée d'un membre dans un GAEC,
- une évolution de contexte avec la hausse des prix des intrants,
- le soutien public pour des investissements spécifiques.

Des « pré-dispositions latentes » peuvent exister avant le point de bascule.

Pour qu'une nouvelle pratique soit pérennisée, on considère qu'elle doit s'intégrer dans une « **routine** ». C'est-à-dire que la nouvelle pratique n'est plus exceptionnelle ou en test, mais qu'elle fait partie des habitudes de l'individu. Une phase d'apprentissage peut être nécessaire pour l'intégration dans la routine.

¹ Schatzki T.R. (1996), *Social Practice, A Wittgensteinian approach to human activity and the social*, Cambridge, Cambridge University Press et Schatzki T.R. (2002), *The site of the social: a philosophical account of the constitution of social life and change*, University Park, Pennsylvania State University Press.

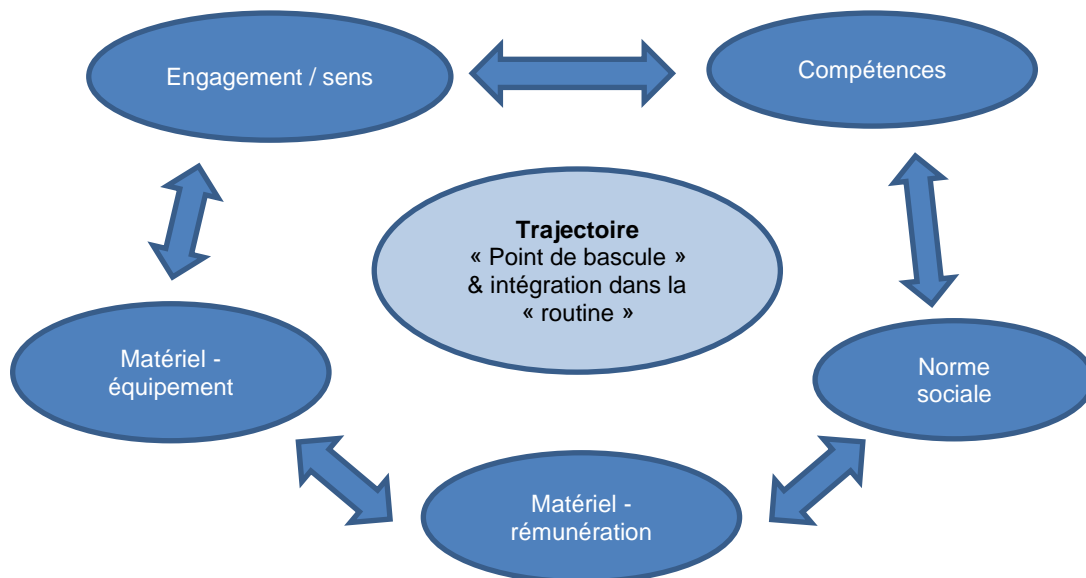
² Reckwitz A. (2002) *Toward a theory of social practices: a development in culturalist theorizing*, *European Journal of Social Theory* 5(2): 243-263

³ Shove E. et Pantzar M. (2005) *Consumers, producers and practices*, *Journal of Consumer Culture* 5(1): 43-64.

⁴ Gram-Hanssen, *Conceptualising ethical consumption within theories of practice* (2021)

Le schéma suivant présente les éléments de la « théorie des pratiques » que nous retenons pour cette évaluation.

Figure 1 : schématisation de la théorie des pratiques



Source : auteurs d'après la théorie des pratiques

2.3 Traitement des données de suivi FEADER de la Région Bretagne

2.3.1 Création d'une base de données consolidée regroupant l'ensemble des informations et données sur la qualification des bénéficiaires

La Région Bretagne dispose de plusieurs bases dont les données sont hétérogènes, de structure différente mais complémentaires. La première étape est donc de constituer une base unique, structurée et homogène pour optimiser la qualité et l'utilité des données (suppression des doublons, correction d'erreur, restructuration, ...). Ainsi une base de données unique facilite l'accès et la gestion des données.

La base de données consolidée est constituée de 2 parties distinctes :

- **Les mesures surfaciques :**
 - M10 : mesure agro-environnementale et climatique (MAEC),
 - M11 : conversion à l'AB (CAB) et maintien de l'AB (MAB).
- **Les mesures d'investissement :**
 - 411 : soutiens aux investissements d'amélioration de la performance globale et la durabilité de l'exploitation agricole
 - 411a : Soutien aux investissements en matériels agro-environnementaux.
 - 411b : Modernisation des bâtiments et équipements associés des exploitations agricoles
 - 412 : investissements agricoles pour les économies d'énergie, la limitation des gaz à effet de serre et des intrants agricoles

2.3.2 Les mesures surfaciques

Trois fichiers ont servi à la création de la base de données :

- SURFACES_2015_suivi_engagements_actifs_MAEC_BIO_BZ_20220703
- SURFACES_2016_suivi_engagements_actifs_MAEC_BIO_BZ_20220703
- SURFACES_2021_suivi_engagements_actifs_MAEC_BIO_BZ_20220702

Ce sont des exports datés de juillet 2022 et fournis par les services de la Région Bretagne. Leurs structures sont identiques et présentent des informations homogènes :

- N° pacage
- Dispositif et mesure
- Campagne de début et de fin
- Quantité engagée active, avec leur unité
- Montants engagés correspondants, avec financeur et leur répartition

Ces trois fichiers ont quasiment pu être concaténés pour n'en former qu'un seul. La difficulté était de tenir compte des doublons présents dans le fichier daté de 2015 par rapport au fichier 2016. Les lignes en doublons entre 2015 et 2016 ont donc été écartées, en conservant les informations du fichier 2016 en priorité.

Enfin, la variable « financeur » a été pivotée de manière à la transformer en 3 variables distinctes : « FEADER », « region », « autre » pour faciliter les traitements et valorisations.

2.3.3 Les mesures d'investissement

Trois fichiers ont servi à la création de la partie des mesures d'investissement :

- BD_411A
- BD_411B
- Indicateurs_412

Les fichiers BD_411A et BD_411B ont été créés par Pascal RENAULT à l'aide des tableaux d'instructions GUSI 411 – DDTM SAGRI. La dernière mise à jour est en 2021.

Le fichier Indicateurs_412 concerne le suivi des montants financiers par dossier engagé (EJE et/ou EJ). Il est daté de fin 2022.

Ces exports présentent des informations hétérogènes, donc il était nécessaire de les restructurer pour former une structure homogène à la constitution d'une base normée. Voici les informations tirées :

- N° pacage
- Siret
- Dispositif et mesure
- Campagne de début et de fin
- Quantité engagée active, avec leur unité
- Montants engagés correspondants, avec financeur et leur répartition
- Filière principale et secondaire
- Libellé de projet

2.3.4 Consolidations des bases de données et valeurs manquantes

Il est possible de concaténer les deux bases nettoyées et structurées de façon homogène. Mais du fait de la structuration différentes des tables de données, un fort taux de données manquantes apparaît

pour certaines variables. L'étape suivante consiste donc à recouper les informations et à combler les données manquantes dans la mesure du possible pour enrichir la base de données.

Référentiel géographique des exploitants

Pour ce faire, on utilise un référentiel fourni par la Région Bretagne : Exploitants_sigc_coordonnées_mars_2019.

Ce référentiel, mis à jour début 2019, contient des informations sur le siret et la localisation du siège au niveau de la commune. La clef d'entrée est au pacage, ce qui nous permet d'appareiller et d'enrichir la base.

Référentiel SIRENE des établissements et des entreprises de l'INSEE

Certaines données contiennent un siret mais pas de géolocalisation (coordonnées de latitude et de longitude de l'exploitation ou du siège de l'exploitation). L'appariement avec la base SIRENE permet de récupérer ces informations par le biais du siret et de compléter la base de ces coordonnées GPS.

Les catégories juridiques ont été également récupérées au niveau de l'entreprise en faisant le lien avec le siret.

Traitement des libellés de projet avec un thesaurus

Avec cette base nouvellement consolidée et avec les informations concernant les libellés de projet disponibles, il est possible de classer chaque projet dans un groupe distinct, de manière à simplifier les valorisations. Par exemple, tous les projets avec l'acquisition d'un robot de traite sont classés dans le segment de « robot de traite ».

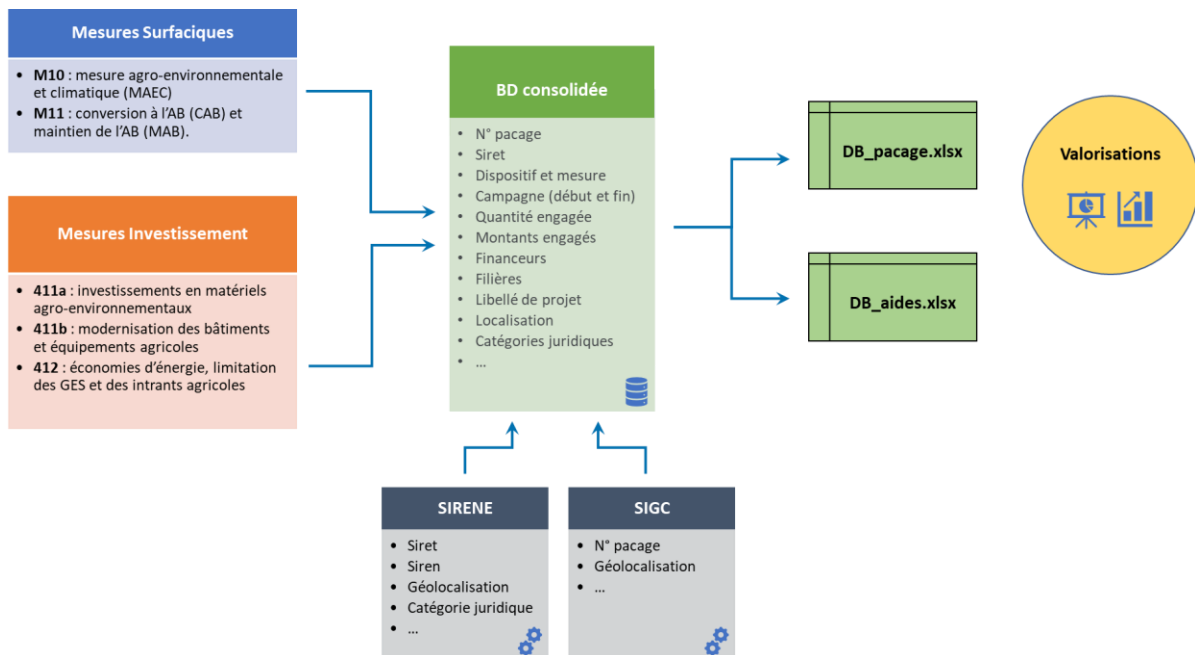
Pour ce faire, un algorithme nettoie la description des textes décrivant les projets : chaque terme de la description est lemmatisé (conservation de la racine du mot), normé (pas de pluriels, pas de ponctuation, etc.), puis traité afin d'être classé dans un groupe unique, parmi le thesaurus.

2.3.5 Export de plusieurs bases de données complémentaires

Pour traiter toutes les valorisations attendues, il était nécessaire d'exporter la base avec plusieurs structures différentes et différents niveaux d'agrégations. Ainsi, deux bases de données identiques mais de structures différentes ont été exportées :

- Db_pacage : est structurée de manière 1 ligne = 1 pacage (= 1 exploitant). La variable sur les types de mesure a donc été pivotée de manière à faire apparaître une colonne pour chaque mesure. Cette base permet de raisonner en termes d'exploitant.
- Db_aide : est structurée de manière 1 ligne = 1 aide (= 1 mesure). Cette base permet de raisonner en termes de type d'aide.

Figure 2 : Schéma récapitulatif de la consolidation de la base de données tiré du SI de la Région Bretagne



2.4 Traitement des données du Recensement Agricole (RA) exploitable

2.4.1 Stockage et accès aux données du RA

Les données du recensement agricole (RA) sont exhaustives et à un niveau de granularité individuelle, c'est-à-dire que chaque ligne de la base concerne un exploitant agricole. Ce niveau de granularité extrêmement fin est protégé et n'est disponible que par l'intermédiaire d'un système d'environnement sécurisé par le CASD.

Le CASD (Centre d'Accès Sécurisé aux Données) est une infrastructure française de sécurisation de données confidentielles. Il a été créé pour faciliter l'accès aux données sensibles à des fins de recherche dans des conditions de sécurité optimales.

Le CASD est un organisme qui assure la sécurité des données et le respect de la confidentialité de la vie privée des personnes concernées. Il met à disposition des chercheurs un environnement sécurisé pour accéder aux données confidentielles sans risquer leur divulgation. Le CASD propose ainsi un accès sécurisé à plusieurs bases de données publiques et privées, comme des enquêtes statistiques, des données fiscales, des données de santé, des données de l'emploi ou des données environnementales.

Le CASD est placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Son fonctionnement est réglementé par la loi, notamment la loi du 7 juin 1951 relative au secret des statistiques.

Le traitement des données ne peut donc être effectué qu'à partir de cet environnement sécurisé.

2.4.2 Traitement des données

Le CASD permet un accès aux données du RA pour l'année 2010 et 2020, ce qui permet d'étudier les évolutions et trajectoires dans cette décennie.

Les données sont structurées de manière relationnelles : chaque type de données est stocké dans une table distincte, qui peut être reliée via un identifiant unique (une clé) créé à partir des recensements effectués.

Le traitement du RA recense plus de 10 000 variables. Il était nécessaire d'effectuer une sélection au préalable d'une cinquantaine de variables pour illustrer et calculer les trajectoires entre 2010 et 2020. Le détail de ces variables est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Certaines données n'ont pas été consolidées, notamment les données présentant des niveaux de granularité différents (ce qui aurait généré des doublons si on les avait appareillées).

Ainsi, pour les RA 2010 et 2020, voici les tables qui ont été consolidées dans un même fichier.

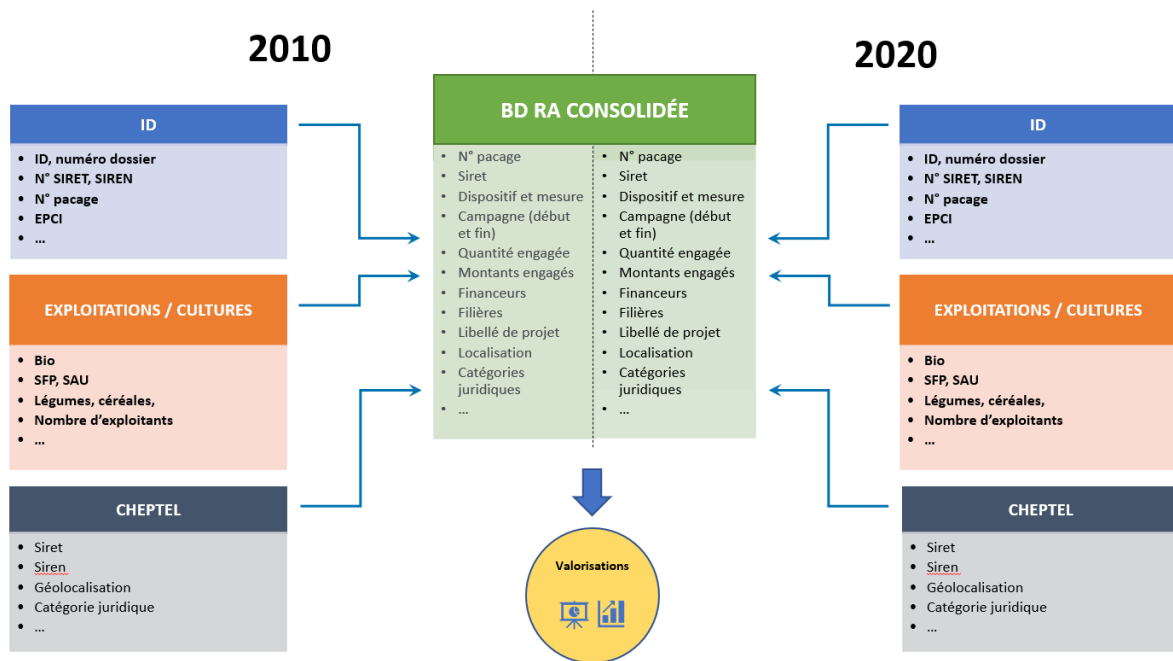
Tableau 2 : Liste des tables consolidées pour les RA 2010 et 2020

Tables du RA 2010	Tables du RA 2020	Variables
ID	ID	<ul style="list-style-type: none">• ID, numéro dossier,• Siret, Pacage,• EPCI, communes, ...
Exploitations	Exploitations	<ul style="list-style-type: none">• Bio, SFP, légumes,• Bio, SAU, céréales,• Nombre d'exploitant, ...
Cultures	Prodveg	
Cheptel	Prodanim	<ul style="list-style-type: none">• Bovin, Porc, Poule, ...
	Coefs_pbs	<ul style="list-style-type: none">• Coefficient PBS

Un nettoyage était également nécessaire, avec notamment des filtres sur les variables :

- Dossiers sélectionnés uniquement sur la Région Bretagne (code 53)
- Dossiers dont les exploitations ont un PBS supérieur à 25K€
- Dossiers possédant un numéro PACAGE

Figure 3 : Schéma récapitulatif de la consolidation de la base de données provenant du Recensement Agricole (2010 – 2020) pour la Région Bretagne



2.4.3 Concaténation des fichiers

Voici les caractéristiques du fichier final concaténé :

- La granularité des données est au niveau n° pacage : 1 ligne = 1 pacage. Chaque ligne a donc un pacage unique.
- Les données sont constituées de plusieurs blocs, avec des intitulés de variables plutôt explicites :
 - **Bloc ID**, contenant le pacage, les id de dossier, la commune, l'EPCI, etc.
 - **Bloc TO/mesure** contient des variables indicatrices sur les dispositifs 411, 412, MAEC, etc. Ces variables dénombrement les aides reçues sur un même pacage.
 - **Bloc segment** qui contient les résultats de la segmentation du thesaurus avec les libellés de projets, etc., ce qui permet de classer ou d'observer les trajectoires.
 - **Bloc des données du RA**, avec les variables triées *a priori* alphabétiquement
 - Un suffixe « _10 » si les résultats proviennent du recensement 2010 ou « _20 » s'ils proviennent du RA 2020.
 - À noter que certaines données n'ont pas leur correspondance entre les deux années.
 - La table concernant la main d'œuvre (MO) en 2010 présente un problème de structure et n'a donc pas pu être exploitée à ce stade. Seule la table MO du RA2020 a pu être exploitée.
 - Les variables de superficie ont normalement toutes été converties en hectares (ha).
 - **Bloc montant**, qui contient l'ensemble des montants calculés et agrégés des fichiers fournis par le CR de Bretagne.
 - **Montant retenu est le montant total du projet**
 - **Montant engagé total** est le montant engagé par les organismes d'aides (région, FEADER ou autre). La répartition est présentée dans les 3 montants suivants.

3 Bilan de programmation

Le présent bilan de programmation vise à dresser un bilan physique et financier de la mise en œuvre et des logiques d'intervention des mesures d'investissement et des mesures surfaciques dans les entreprises agricoles bretonnes sur la période 2014-2022.

Rappel des dispositifs couverts par le bilan de programmation :

Mesures d'investissement :

- Mesure 411A : Soutien aux investissements en matériels agro-environnementaux
- Mesure 411B : Modernisation des bâtiments et équipements associés des exploitations agricoles
- Mesure 412 : Soutien aux investissements agricoles d'économie d'énergie, de limitation des gaz à effet de serre
- Mesure 421 : Soutien aux investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement dans les IAA
- Mesure 422 : Soutien aux investissements dans la transformation, la commercialisation en exploitation agricole

Mesures surfaciques :

Dont Mesures Bio :

- Mesure BIO – CAB : Conversion en agriculture biologique
- Mesure BIO – MAB : Maintien de l'agriculture biologique

Dont Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) :

- MAEC - Système Bovin
- MAEC_LOC_LP : Mesures localisées linéaires et ponctuelles
- MAEC_LOC_S : Mesures localisées surfaciques
- MAEC_API : Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques
- MAEC_PRM : Protection des races menacées

3.1 Panorama général des dynamiques de contractualisation surfaciques et des logiques d'investissement dans les exploitations bretonnes

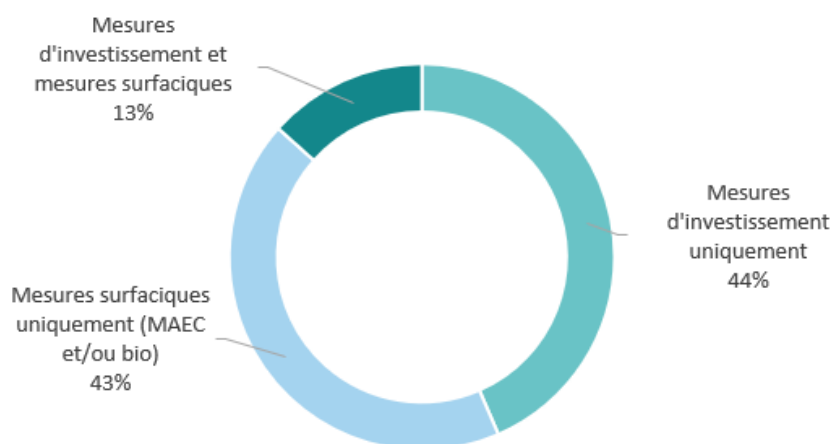
3.1.1 Répartition des exploitants bénéficiaires de mesures surfaciques et/ou d'investissement

En Bretagne, on compte 26 347 exploitations⁵. 11 675 exploitants bretons ont contractualisé et bénéficié de mesures d'investissement et/ou de mesures surfaciques sur leur(s) exploitation(s), dont :

- 5 079 exploitants bénéficiant uniquement de mesures investissement (soit 44% des exploitants)
- 5 031 exploitants bénéficiant uniquement de mesures surfaciques (soit 43% des exploitants)
- 1 565 exploitants ont bénéficié aussi bien de mesures d'investissement que de mesures surfaciques (MAEC et/ou bio) (soit 13% des exploitants). La combinaison de mesures varie en fonction des exploitants avec des effets plus ou moins importants sur les exploitations.

⁵ Donnée issue du Recensement Agricole

Figure 4 : Répartition des exploitants bénéficiaires de fonds FEADER en fonction des mesures souscrites



Source : d'après données de suivi du FEADER

3.1.2 Répartition des aides contractualisées par les exploitants

Le nombre de projets (mesure investissement, mesure bio ou MAEC) soutenus est listé dans le tableau ci-dessous. Un même exploitant pouvant être bénéficiaire de plusieurs mesures.

Tableau 3 : Nombre des projets par type de dispositif

Dispositifs	Nombre de projets souscrits et ayant bénéficié aux exploitants
411A	1 058
411B	5 979
412	1 069
Sous-total mesures d'investissement	8 106
BIO – Conversion AB	3191
BIO – Maintien AB	4940
Sous-total mesures bio	8 131
MAEC - Système Bovin	5 039
MAEC_API	121
MAEC_LOC_LP	681
MAEC_LOC_S	2 265
MAEC_PRM	436
Sous-total MAEC	8 542
TOTAL GENERAL	24 779

Source : d'après données de suivi du FEADER

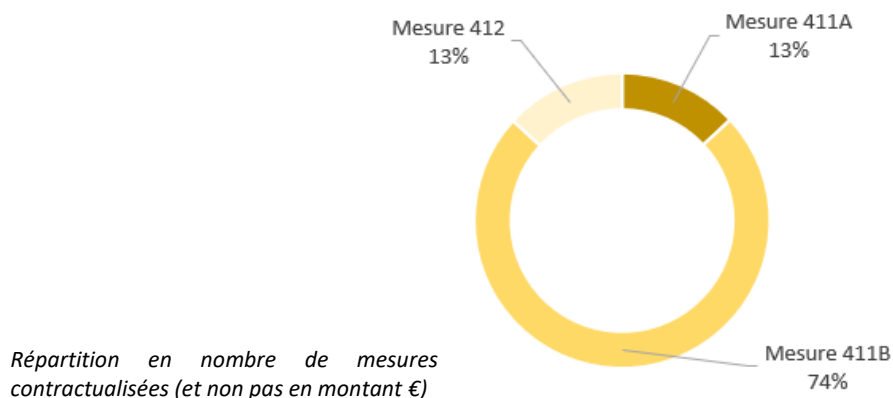
On compte **24 779 projets** qui ont bénéficié aux exploitants, dont 8 106 mesures d'investissement, 8 542 MAEC et 8 131 mesures bio (avec des combinaisons de mesures possibles pour un même exploitant).

Mesures d'investissement

Près de $\frac{3}{4}$ des mesures d'investissement contractualisées par les exploitants (74%) relèvent de la mesure 411B visant à moderniser les bâtiments et équipements associés des exploitations agricoles.

Les mesures 411A (visant à soutenir les investissements en matériels agro-environnementaux) et 412 (destinée à soutenir les investissements agricoles d'économie d'énergie, de limitation des gaz à effet de serre) représentent chacune 13% des mesures d'investissement contractualisées par les exploitants (un même exploitant a la possibilité d'avoir bénéficié de plusieurs de ces sous-mesures).

Figure 5 : Répartition des sous-mesures d'investissement souscrites et ayant bénéficié aux exploitants



Source : d'après données de suivi du FEADER

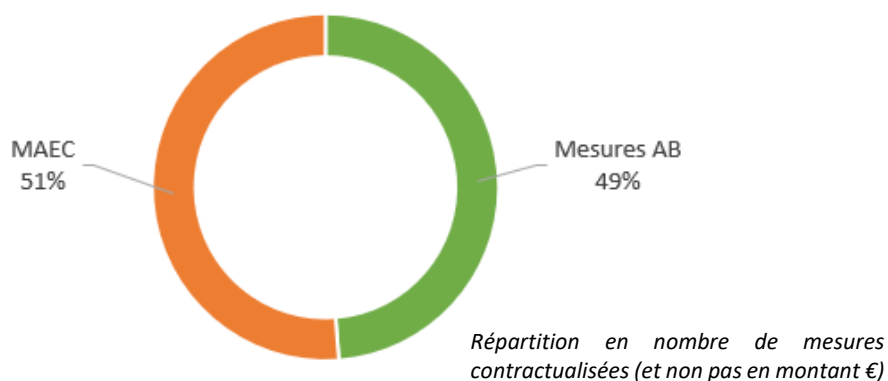
Mesures surfaciques

Parmi les mesures surfaciques contractualisées par les exploitants :

- Plus de la moitié sont des MAEC (51%) ;
- Près de la moitié sont des mesures visant l'agriculture biologique (49%).

Un même exploitant peut avoir bénéficié des deux types de mesures.

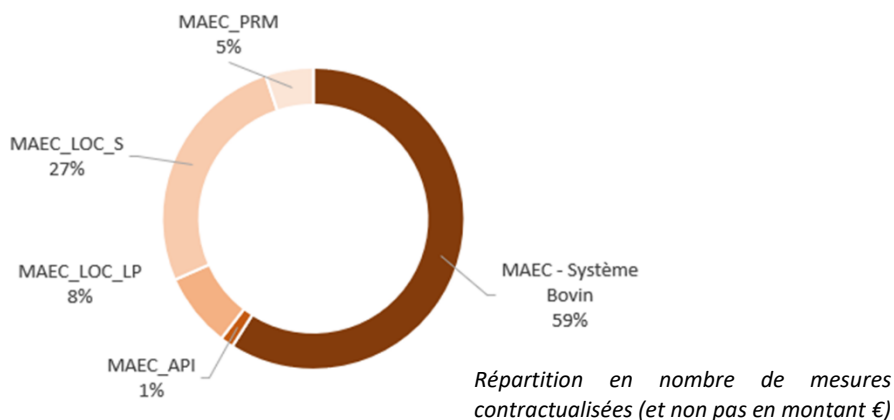
Figure 6 : Répartition des sous-mesures surfaciques souscrites et ayant bénéficié aux exploitants



Source : d'après données de suivi du FEADER

Parmi les MAEC contractualisées par les exploitants, une majorité (59%) d'entre elles sont des MAEC – Système Bovin. La seconde MAEC la plus contractualisée et ayant bénéficié aux exploitants est la MAEC localisée surfacique (MAEC_LOC_S), à hauteur de 21% des MAEC contractualisées totales.

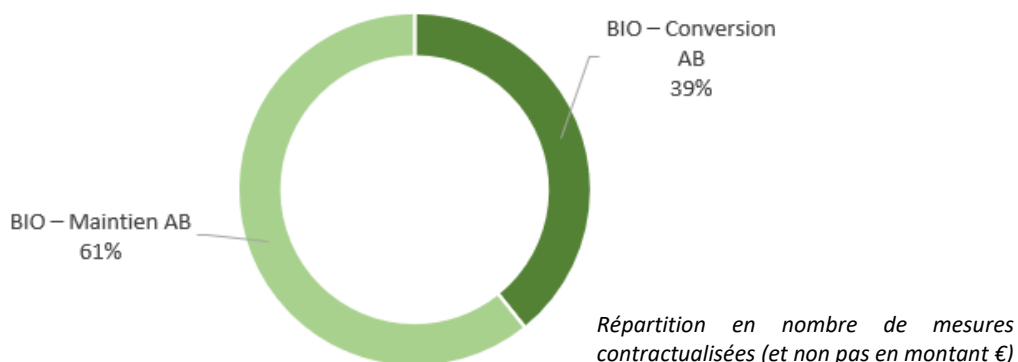
Figure 7 : Répartition des sous-mesures MAEC souscrites et ayant bénéficié aux exploitants



Source : d'après données de suivi du FEADER

Parmi les mesures relatives à l'agriculture biologique contractualisées par les exploitants, 61% d'entre elles sont des mesures visant à maintenir l'exploitation du bénéficiaire en agriculture biologique, contre 39% qui sont des mesures visant justement à soutenir la conversion de l'exploitation du bénéficiaire en agriculture biologique.

Figure 8 : Répartition des sous-mesures relatives à l'agriculture biologique souscrites et ayant bénéficié aux exploitants



Source : d'après données de suivi du FEADER

3.2 Etat quantitatif de la mise en œuvre de 2015 à 2020

On compte 24 779 dispositifs d'aide qui ont bénéficié aux 11 675 exploitants (avec des combinaisons de mesures possibles pour un même exploitant) pour un montant d'aides publiques de 429 M€ sur la période 2015-2020 (dont 227 M€ de FEADER, 62 M€ d'aides de la Région et 141 M€ d'autres fonds publics)

Les mesures les plus contractualisées et représentant les montants FEADER les plus importants sont la mesure 411B (liée à la modernisation des bâtiments et équipements associés des exploitations agricoles) et la MAEC – Système.

La contractualisation des exploitants à des mesures surfaciques a porté sur différentes surfaces d'exploitation. Les mesures BIO ont par exemple porté sur **plus de 106 000 hectares (conversion ou maintien en AB)**. De la même manière, la MAEC la plus contractualisée (la MAEC – Système bovin) a porté sur plus de **289 000 hectares d'exploitation** parmi les exploitants bretons bénéficiaires de cette mesure.

D'autres mesures ne concernent pas spécifiquement des surfaces d'exploitation, comme la MAEC visant l'amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques (API) qui a porté sur **près de 30 000 colonies d'abeilles**, ou comme la MAEC visant la protection des races menacées qui a quant à elle porté sur **près de 3 800 UGB**.

Tableau 4 : Bilan de programmation par mesure (2015-2020)

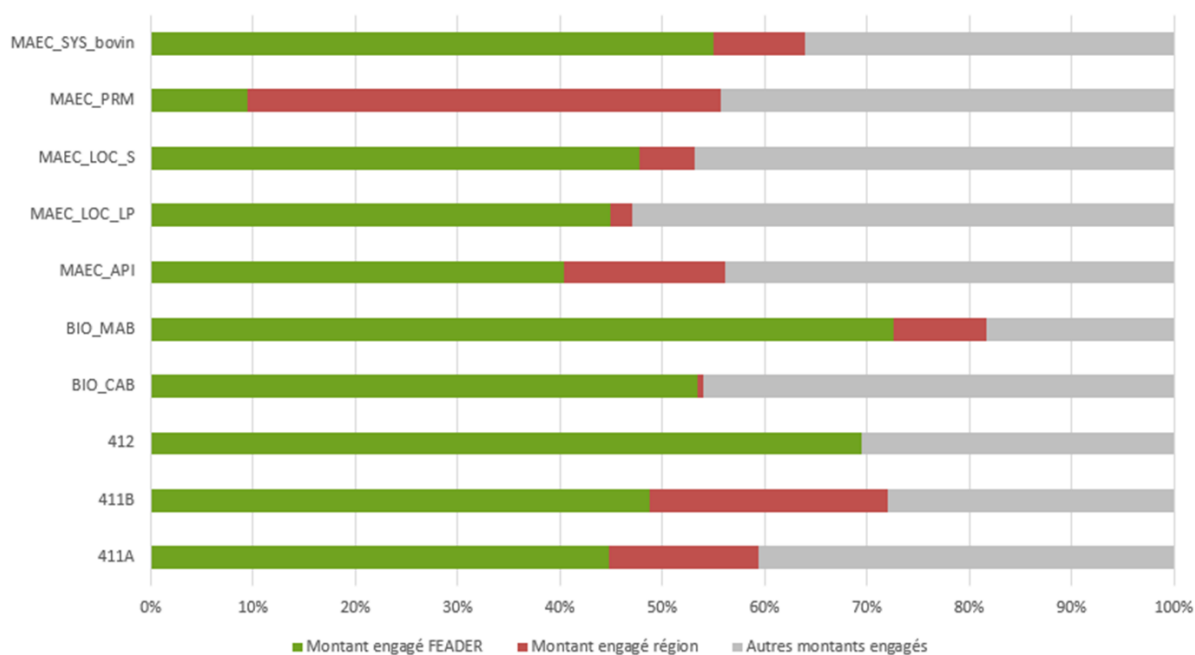
Dispositif	Nombre de mesures contractualisées	Quantité engagée	Unité	Total montants publics engagés (€)
411A	1 058			6.036.151
411B	5 979			192.463.261
412	1 069			22.595.627
BIO – Conversion AB	3191	53 148	Hectares	42.757.574
BIO – Maintien AB	4 940	52 971	Hectares	17.050.822
MAEC – Système Bovin	5 039	289 046	Hectares	132.847.410
MAEC_LOC_S	2 265	19 241	Hectares	9.105.040
MAEC_API	121	29 938	Colonies	2.202.123
MAEC_LOC_LP	633	979 606	Mètres	1.343.405
MAEC_PRM	436	3 795	UGB	2.549.680
TOTAL	24 779			428.951.092

Source : d'après données de suivi du FEADER

Les montants d'aide versés étant issus du FEADER représentent plus de la moitié des montants totaux d'aide versés (tout dispositif confondu), soit près de **53% des montants totaux d'aide versés**.

La répartition des montants d'aides bénéficiant aux exploitants des mesures surfaciques et/ou d'investissement contractualisées est indiquée dans le graphe suivant.

Figure 9 : Répartition des différents types de montants engagés par dispositifs



Source : d'après données de suivi du FEADER

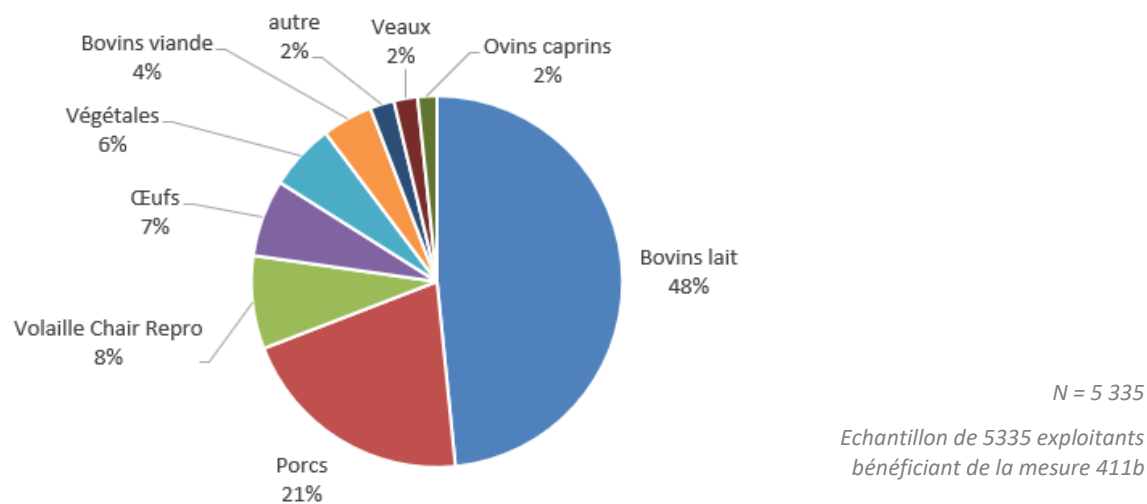
La part du FEADER varie entre les différents dispositifs, et représente la part plus importante pour certains dispositifs, en particulier pour les exploitants bénéficiaires de mesures bio (CAB ou MAB), de la mesure 412 et/ou d'une MAEC-Système. En effet, le montant FEADER représente plus de 70% du montant total d'aides versées pour la mesure bio MAB.

On peut noter la part relativement limitée du FEADER dans la plupart des dispositifs : entre 40% et 60% du montant total d'aides versées.

3.3 Typologie des bénéficiaires et de leur(s) exploitation(s)

Les bénéficiaires de la mesure 411b sont majoritairement des **exploitants de bovins lait** (48%), et, dans une moindre mesure, des **exploitants faisant de l'élevage de porcs** (21%). On retrouve dans le dernier tiers des exploitants différents types d'exploitation : volailles, œufs, végétales, bovins (viande), veaux, ovins caprins, etc....

Figure 810 : Répartition du type de production parmi les exploitants bénéficiaires de la mesure 411b



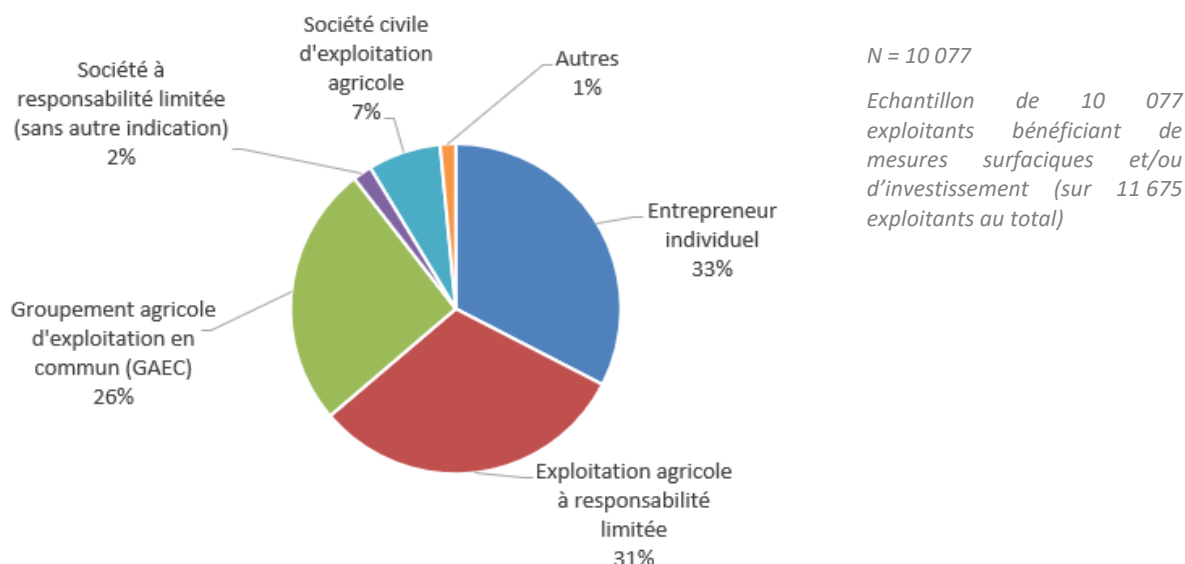
Source : d'après données de suivi du FEADER

Lorsqu'on s'intéresse à la part de bénéficiaires dans les différentes filières agricoles bretonnes, on peut par exemple noter que :

- 35% des exploitants en « bovin lait » sont bénéficiaires de la mesure 411b ;
- 45% des exploitants « porcs » sont bénéficiaires de la mesure 411b ;
- 34% des exploitants « œufs » sont bénéficiaires de la mesure 411b.

Parmi les exploitants bénéficiant de mesures surfaciques et/ou d'investissement, un tiers sont des **entrepreneurs individuels** (33%), et près d'un autre tiers sont des **exploitations agricoles à responsabilité limitée** (31%). De plus, plus d'un quart de l'échantillon d'exploitants bénéficiaires (26%) sont des **groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC)**.

Figure 11 : Statut juridique des exploitations parmi un échantillon de bénéficiaires des mesures surfaciques et/ou d'investissement

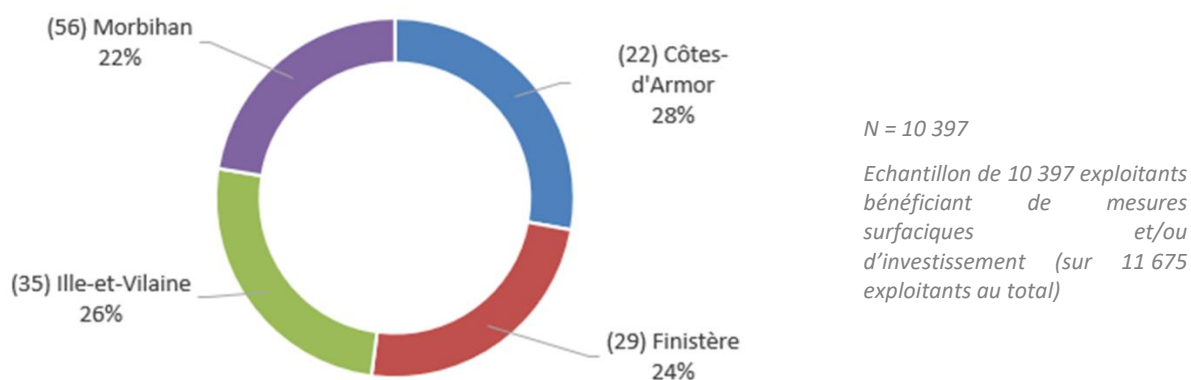


Source : d'après données de suivi du FEADER

3.4 Localisation des bénéficiaires

Les bénéficiaires se répartissent assez équitablement entre les différents départements bretons. En effet, on retrouve près de 28% des exploitants bénéficiaires dans les Côtes-d'Armor ; plus d'un quart dans l'Ille-et-Vilaine (26%) ; près d'un autre quart dans le Finistère ; et enfin 22% dans le Morbihan.

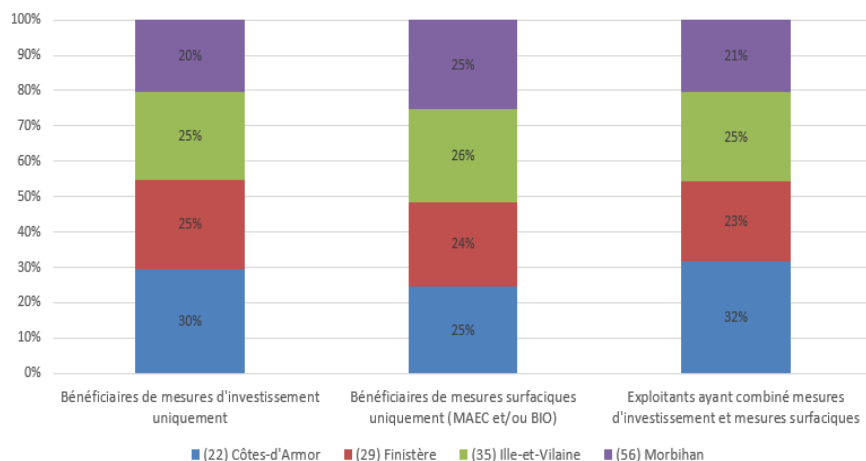
Figure 12 : Répartition géographique des bénéficiaires bretons de mesures surfaciques et/ou d'investissement (toutes mesures confondues) par département



Source : d'après données de suivi du FEADER

Lorsqu'on s'intéresse plus spécifiquement aux dispositifs d'aide contractualisés par ces bénéficiaires, la tendance est assez similaire puisque près d'un tiers des exploitants ayant bénéficié de mesures d'investissement et de mesures surfaciques sont localisés dans les Côtes-d'Armor (32%), et les départements du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine et du Morbihan se répartissent respectivement 23%, 25% et 21% de ces bénéficiaires.

Figure 13 : Répartition géographique des bénéficiaires de mesures d'investissement et/ou de mesure surfaciques selon les combinaisons de mesures par département



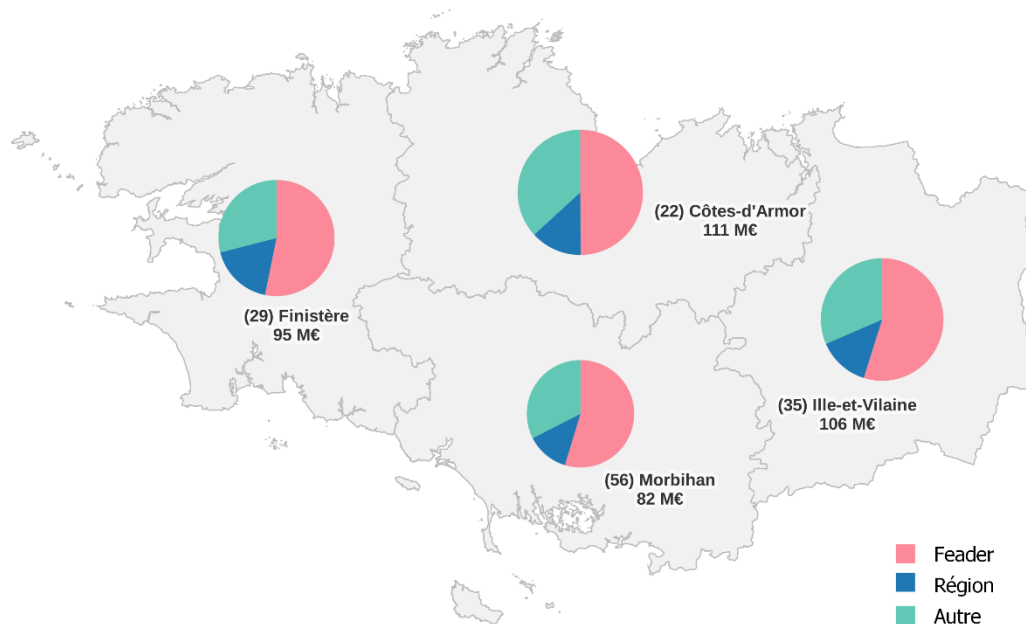
N = 10 397
 Echantillon de 10 397 exploitants bénéficiant de mesures surfaciques et/ou d'investissement (sur 11 675 exploitants au total)

Source : d'après données de suivi du FEADER

3.5 Cartographie des dispositifs

La cartographie ci-dessous présente la répartition du montant total des aides qui ont été engagées pour répondre aux projets des exploitants. Cette répartition concerne les aides du FEADER, de la Région et les autres types d'aides (qui regroupent les départements, l'État, etc...).

Figure 14 : Répartition des montants totaux des aides engagés par le FEADER, la Région et les autres types d'aides

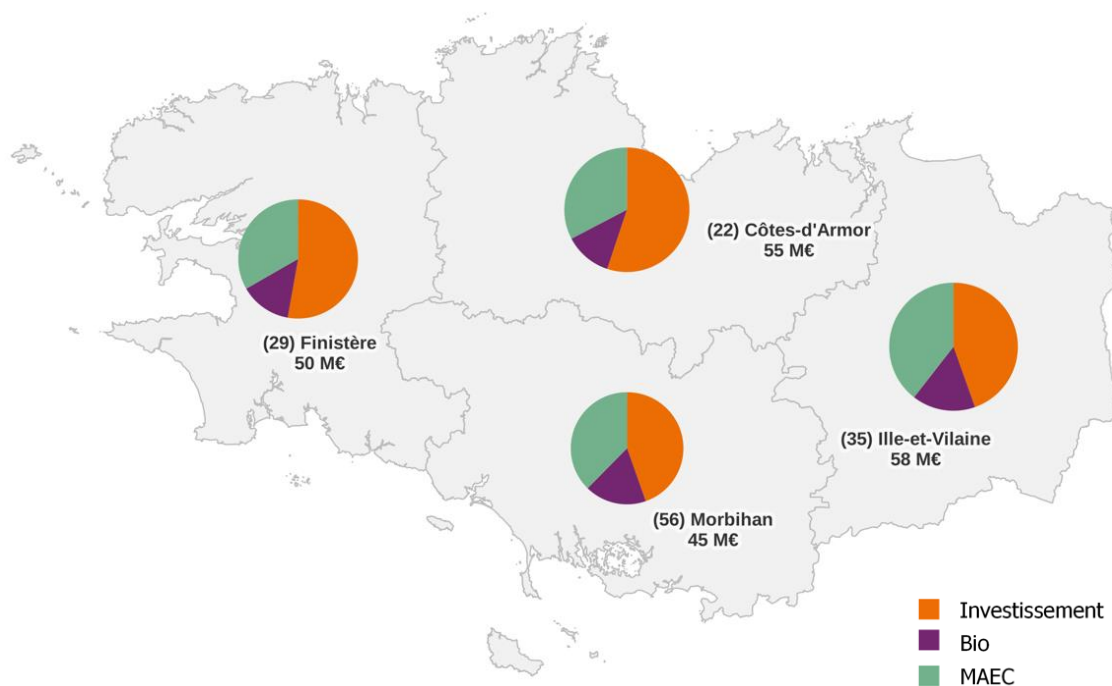


Source : d'après données de suivi du FEADER

La carte ci-dessous met en exergue une répartition relativement comparable entre les différents départements bretons en matière de montant FEADER engagé pour les mesures d'investissement et mesures surfaciques contractualisées.

Malgré des disparités en termes de proportion, la mesure 411B et la MAEC – Système sont les mesures qui ont le plus bénéficié aux exploitants bretons (en termes de montant FEADER engagé).

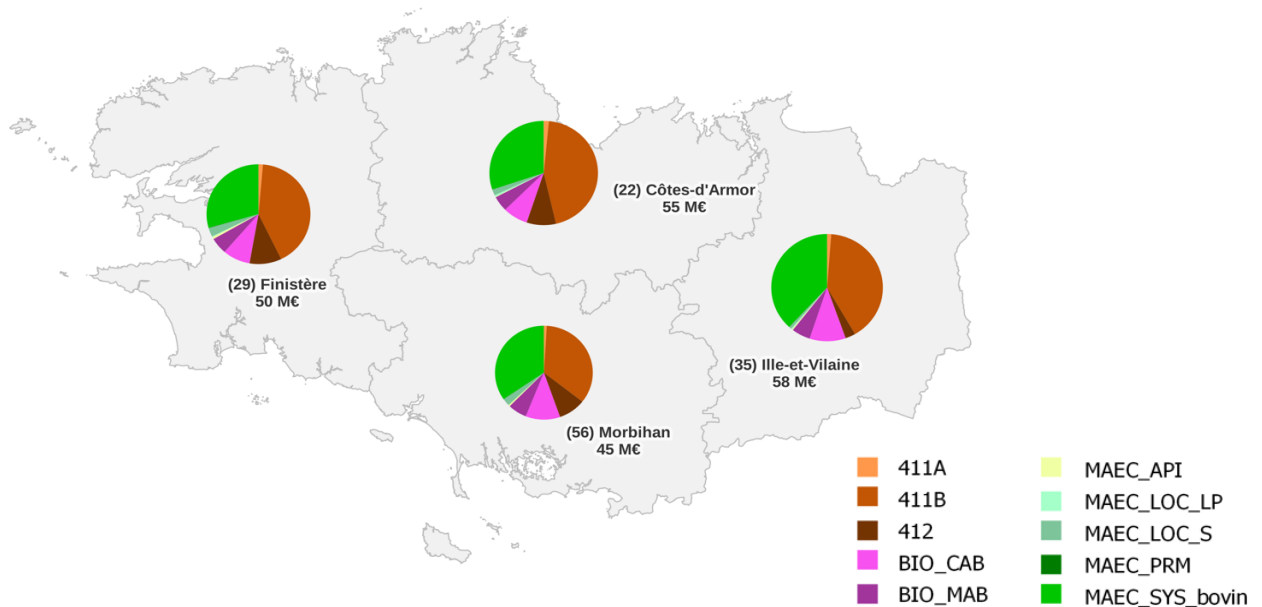
Figure 15 : Répartition des montants agrégés FEADER pour les mesures investissements et surfaciques par départements bretons



Source : d'après données de suivi du FEADER

Lorsqu'on s'intéresse en détail à la répartition des mesures d'investissement et mesures surfaciques contractualisées par les exploitants dans les différents départements bretons, on peut remarquer que cette répartition est assez similaire entre les départements. La MAEC-Système et la mesure 411b représentent la majorité des mesures contractualisées.

Figure 16 : Répartition des montants détaillés FEADER pour les mesures investissements et surfaciques par départements bretons



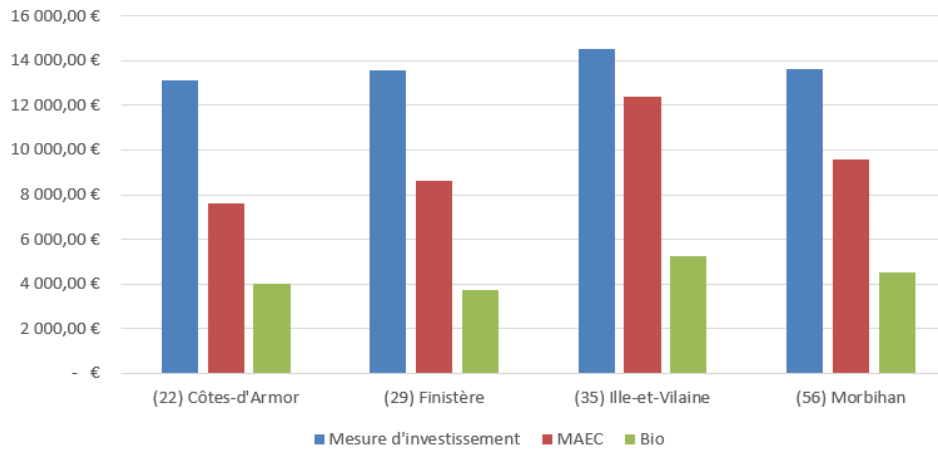
Source : d'après données de suivi du FEADER

Lorsqu'on s'intéresse au montant FEADER moyen perçu pour une mesure contractualisée en fonction du département de l'exploitant bénéficiaire, on peut noter que ce montant varie en fonction de la nature de la mesure. Par exemple, dans le département des Côtes-d'Armor :

- Pour une mesure d'investissement contractualisée, l'exploitant perçoit en moyenne 13 127 euros de FEADER.
- Pour une MAEC, l'exploitant perçoit en moyenne 7 625 euros de FEADER.
- Pour une mesure bio, l'exploitant perçoit en moyenne 4 015 euros de FEADER.

Les bénéficiaires d'Ille-et-Vilaine bénéficient en moyenne davantage de FEADER pour une mesure d'investissement ou mesure d'investissement contractualisée que ceux présents dans les autres départements.

Figure 17 : Montant FEADER moyen perçu pour une mesure contractualisée (investissement, MAEC ou bio) par département



*N = 22 480
22 480 mesures
surfaciques et
d'investissement
contractualisées ayant
bénéficié à 10 397
exploitants (sur 11 675
exploitants au total)*

Source : d'après données de suivi du FEADER

4 Réponse aux questions évaluatives

4.1 Pertinence - QE 1 - Dans quelle mesure les dispositifs couverts par cette évaluation sont-ils pertinents par rapport aux enjeux identifiés en Région Bretagne et par rapport aux besoins des acteurs ?

Synthèse de la question évaluative

- Les mesures d'investissement ont un impact important et positif sur la performance et la durabilité des exploitations en améliorant l'organisation du travail, le revenu des exploitants et la qualité des productions.
- Les MAEC sont pertinentes pour répondre aux enjeux et besoins en matière de durabilité et de performance des exploitations, en accompagnant la mise en place de pratiques agroenvironnementales.
- Les MAEC permettent une évolution des systèmes de production vers un modèle plus durable en augmentant l'autonomie des exploitations, en limitant les externalités négatives et en favorisant la conversion des exploitations en agriculture biologique.
- Les mesures de soutien à l'AB visent à développer et conforter l'AB, qui limite les externalités négatives sur l'environnement et renforce les règles sur le bien-être animal.

4.1.1 Compréhension et structuration de la question

La présente question évaluative doit permettre d'analyser la pertinence des mesures vis à vis des enjeux régionaux en matière de durabilité du secteur agricole, tout en répondant aux besoins d'accompagner la performance des exploitations agricoles.

A ce titre, le Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020 prévoit un certain nombre d'accompagnements des exploitations afin de les accompagner sur des changements de pratiques (vers des pratiques plus vertueuses) et les inscrire plus largement dans des trajectoires plus durables.

Le tableau ci-dessous référence les différents dispositifs, couverts par la présente évaluation, mis en place pour accompagner et soutenir les entreprises agricoles bretonnes ainsi que les objectifs poursuivis pour chacun d'eux en matière de changement de pratiques et performance.

Tableau 5 : Liste des mesures couvertes par l'étude et leurs objectifs

TO	Objectifs
Mesures d'investissement	
411 : soutien aux investissements d'amélioration de la performance globale et la durabilité de l'exploitation agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la compétitivité de l'exploitation ou de l'atelier de production animale ou végétale, • Agir sur les conditions de travail et de sécurité, • Permettre de répondre aux enjeux de préservation de l'environnement (eau, air, biodiversité), • valoriser des surfaces en herbe en encourageant leur maintien, leur développement ou leur accessibilité, • Permettre l'amélioration de la qualité des productions, • Permettre l'amélioration des conditions sanitaires, d'hygiène alimentaire de la production et de bien-être animal sur l'exploitation, • Donner de l'autonomie aux exploitations sur les plans alimentaires et des intrants (optimisation des engrais organiques), • Assurer le stockage adéquat des effluents d'élevage, • Assurer une diversification agricole.
412 : investissements agricoles pour les économies d'énergie, la limitation des gaz à effet de serre et des intrants agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • permettre la rénovation pour réaliser des économies d'énergie, limiter la consommation d'énergie fossile, • permettre de produire de l'énergie renouvelable à partir de la biomasse pour l'autonomie énergétique de l'exploitation, • permettre de réduire l'émission de GES.
421 : investissements dans la transformation, la commercialisation et/ou le développement dans les industries agro-alimentaires (IAA)	<ul style="list-style-type: none"> • permettre la rénovation pour réaliser des économies d'énergie, limiter la consommation d'énergie fossile, • permettre de produire de l'énergie renouvelable à partir de la biomasse pour l'autonomie énergétique de l'exploitation, • permettre de réduire l'émission de GES.
422 : investissements dans la transformation, la commercialisation en exploitation agricole	<ul style="list-style-type: none"> • renforcement de la compétitivité des IAA, • amélioration des conditions de travail des salariés, • renforcement de l'efficacité énergétique, • renforcement de la préservation de l'environnement, • renforcement de la qualité des aliments.
Mesures surfaciques	
MAEC	<ul style="list-style-type: none"> • La réduction ou la suppression d'intrants (notamment les produits phytosanitaires), • L'autonomie fourragère des systèmes incluant de l'élevage, • La gestion agroécologique des prairies et pâturages permanents, • Le maintien et l'entretien des éléments topographiques ainsi que les milieux d'intérêt remarquable, • Le maintien et/ou la mise en place d'une couverture du sol au-delà de celles rendues obligatoires par la réglementation, • La limitation des prélèvements de la ressource en eau, • La préservation des pollinisateurs dans les zones d'intérêt écologique, • La préservation des ressources génétiques menacées d'érosion (animales ou végétales).
BIO (Conversion à l'agriculture biologique et Maintien à l'agriculture biologique)	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les conversions en bio (CAB) • Accompagner les exploitations qui se sont converties à la bio afin d'éviter les risques de retour vers le conventionnel (MAB)

Source : Offre AND/Edater - Croisement des dynamiques de contractualisation surfaciques et les logiques d'investissement dans les entreprises agricoles bretonnes : Analyses des trajectoires agricoles sur la période 2014-2021

Cette question évaluative permet d'analyser si les propositions de soutien faites en matière d'investissements, de soutien au bio et de MAEC permettent de répondre aux enjeux et comment cette réponse est apportée. Cette question prend en compte des possibles évolutions des enjeux régionaux au cours de la période, par exemple en lien avec la fin des quotas laitiers, les évolutions du marché du bio ou encore les perturbations de marchés liées à la COVID. Il conviendra aussi d'identifier les dispositifs les plus adaptés aux besoins des exploitations et *a contrario* ceux qui le sont moins et de comprendre pourquoi.

Le tableau ci-dessous détaille le référentiel d'évaluation pour la QE 1.

Critère de jugement	Indicateurs	Sources
Les mesures sont pertinentes pour répondre aux enjeux régionaux	- La nature des investissements et des aides octroyées répond bien aux enjeux régionaux (y compris pour des enjeux nouveaux ayant émergé au cours de la programmation)	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens qualitatifs avec les responsables mesures de la Région - Etudes de cas - Enquête électronique
Les mesures sont pertinentes pour répondre aux besoins des exploitants	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents besoins en matière de performance et de durabilité sont couverts - Les évolutions des exploitations grâce aux soutiens sont positifs en matière de performance et de durabilité 	

4.1.2 Réponse à la QE 1

La Bretagne est la première région productrice française en matière agricole ; l'agriculture et l'agro-alimentaire ont une place importante dans l'économie régionale. L'agriculture bretonne est basée sur les productions animales concentrées, et le lien avec les industries agro-alimentaires (IAA) génère des pressions importantes sur l'environnement. Malgré le fait que des progrès ont été réalisés dans ce domaine, les pressions sur l'environnement restent fortes⁶.

Ce constat soulève deux enjeux centraux pour le monde agricole :

- L'enjeu de durabilité (économique mais également environnementale), où l'objectif est d'inscrire les exploitations agricoles dans des trajectoires et des modes de production plus vertueux
- L'enjeu de performance des exploitations agricoles

Face aux besoins en matière de durabilité et de performance, la contractualisation à des mesures d'investissement et/ou à des mesures surfaciques (MAEC/bio) s'avère être pertinente au regard de leurs objectifs (cf. tableau répartition TO/Objectifs).

L'amélioration de la performance d'une exploitation agricole passe entre autres par une meilleure organisation du travail et de la main-d'œuvre sur l'exploitation. Les problématiques liées à l'organisation du travail et l'organisation de main-d'œuvre sont justement des problématiques communes aux exploitants bretons (toutes filières confondues)⁷. Dans toutes les filières, les exploitants déplorent des difficultés à recruter et à fidéliser des permanents et des saisonniers. Dans les filières animales, le travail d'astreinte pose des difficultés dans l'organisation plus générale du travail de l'exploitant de par sa nature-même : ces tâches sont réalisées quotidiennement et sont difficiles à concentrer ou à différer.

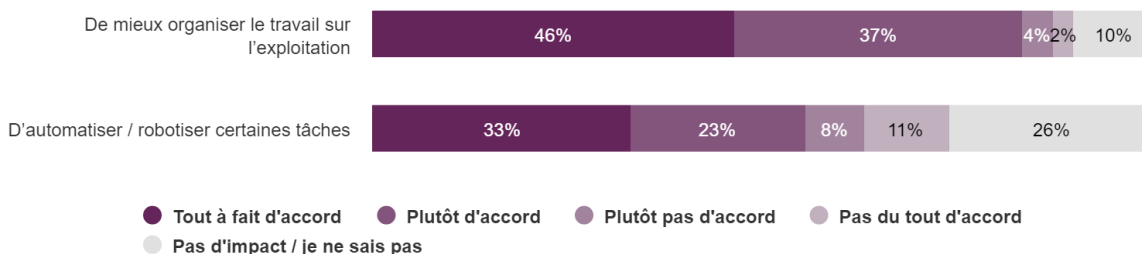
En ce qui concerne l'organisation du travail, l'enquête auprès des bénéficiaires de mesures d'investissement et/ou de mesures surfaciques (MAEC/bio) montre que le soutien des exploitants par les mesures d'investissement a eu des impacts positifs **sur l'organisation du travail sur les exploitations**. En effet, parmi les bénéficiaires de mesures d'investissement, une forte majorité (81% sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord) soutient que la contractualisation à des mesures d'investissement a permis de mieux organiser le travail sur l'exploitation. De plus, plus de la moitié des bénéficiaires de mesures d'investissement déclarent que cette contractualisation a permis d'automatiser et/ou robotiser certaines tâches (56% sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord). La robotisation apporte justement une certaine souplesse dans l'aménagement du temps de travail. D'après l'enquête, **les mesures d'investissement semblent avoir un impact important et positif sur la performance et la durabilité des exploitations** en améliorant l'organisation du travail sur ces dernières.

⁶ Cf. Plan de Développement Rural Bretagne 2014-2020

⁷ Informations tirées des études de cas

Figure 18 : Réponse à la question « En termes d'impacts sur l'organisation du travail, les investissements soutenus par les aides publiques ont permis... »

En termes d'impacts sur l'organisation du travail, les investissements soutenus par les aides publiques ont permis...

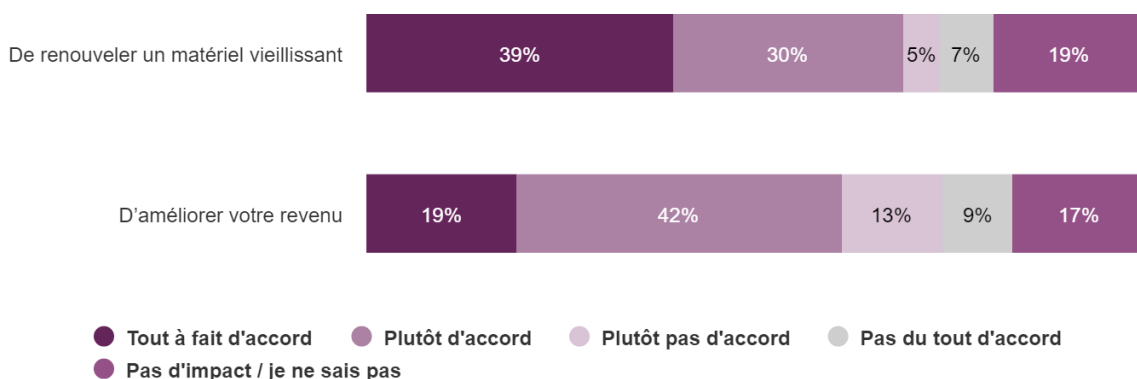


Source : enquête directe auprès des bénéficiaires du PDRB

De la même manière, l'enquête nous montre également que le soutien aux exploitations via les mesures « investissement » a eu des impacts positifs sur la production et le revenu perçu par les exploitants. En effet, elles ont permis, pour une majorité d'exploitants bénéficiaires interrogés, de renouveler le matériel vieillissant (69% des exploitants) et d'améliorer leur revenu (61% des exploitants). En ce sens, elles permettent plus largement d'avoir des impacts positifs sur la performance de l'exploitation.

Figure 19 : Réponse à la question « En termes d'impacts sur la production et votre revenu, les investissements soutenus par les aides publiques ont permis... »

En termes d'impacts sur la production et votre revenu, les investissements soutenus par les aides publiques ont permis...



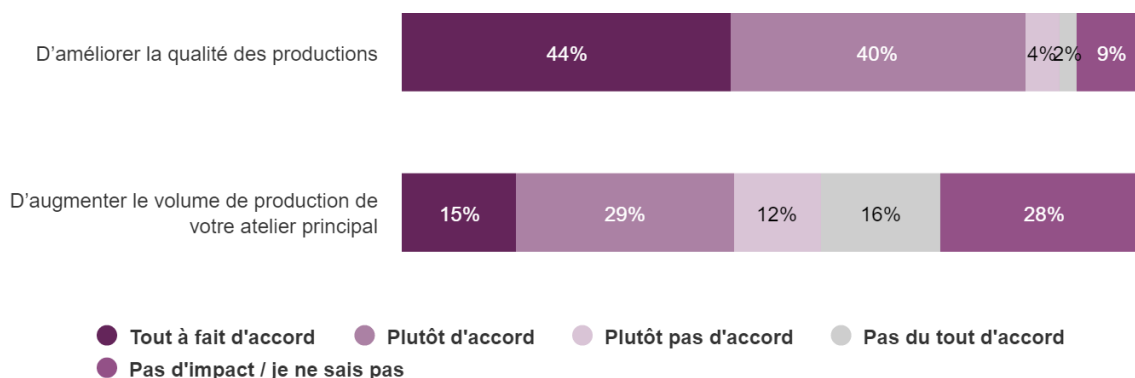
Source : enquête directe auprès des bénéficiaires du PDRB

La contractualisation à ces mesures d'investissement a également permis d'améliorer la qualité des productions pour une très large majorité de bénéficiaires interrogés (84% des bénéficiaires sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord), plutôt que d'augmenter le volume de production (44% des bénéficiaires sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord). Dans cette optique, les mesures d'investissement permettent d'encourager et accompagner les exploitants vers des pratiques plus

vertueuses dans lesquelles la qualité des productions est plus valorisée et soutenue que le volume de production.

Figure 20 : Réponse à la question « En termes d'impacts sur la production et votre revenu, les investissements soutenus par les aides publiques ont permis... »

En termes d'impacts sur la production et votre revenu, les investissements soutenus par les aides publiques ont permis...



Source : enquête directe auprès des bénéficiaires du PDRB

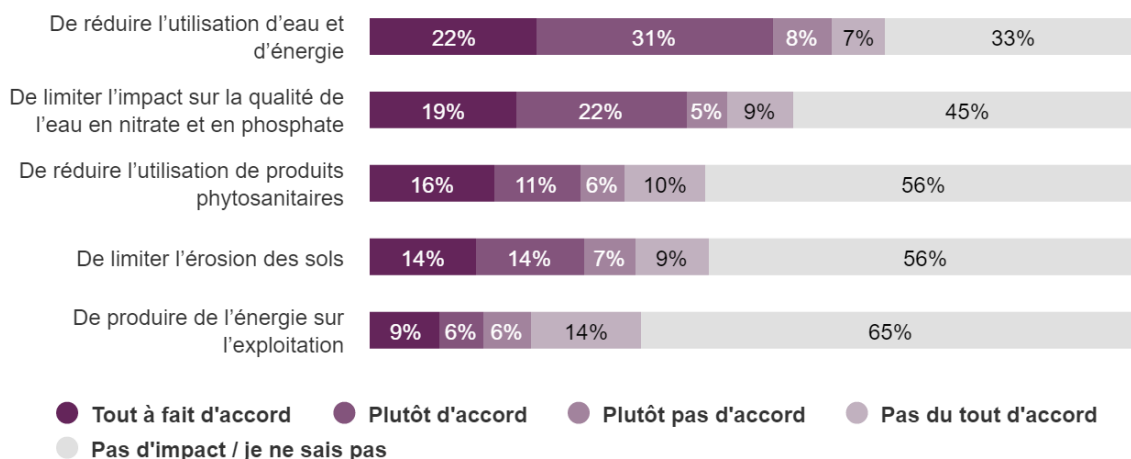
Les mesures d'investissement semblent donc être positives d'un point de vue économique, tant en matière de revenu que de qualité des productions. Les mesures d'investissement sont pertinentes au regard des enjeux de durabilité et de performance des exploitations.

Il convient tout de même de noter que, selon l'enquête, les impacts des mesures d'investissement sont moins nets et bien plus limités sur l'environnement et l'utilisation des ressources, pour la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires par exemple, ou la limitation de l'érosion des sols. En effet, les MAEC sont les mesures qui visent plus spécifiquement ces objectifs environnementaux⁸.

⁸ La pertinence des mesures surfaciques et plus spécifiquement des MAEC est évoquée dans un second temps

Figure 21 : Réponse à la question « En termes d'impacts sur l'environnement et l'utilisation des ressources, les investissements soutenus par les aides publiques ont permis... »

En termes d'impacts sur l'environnement et l'utilisation des ressources, les investissements soutenus par les aides publiques ont permis...

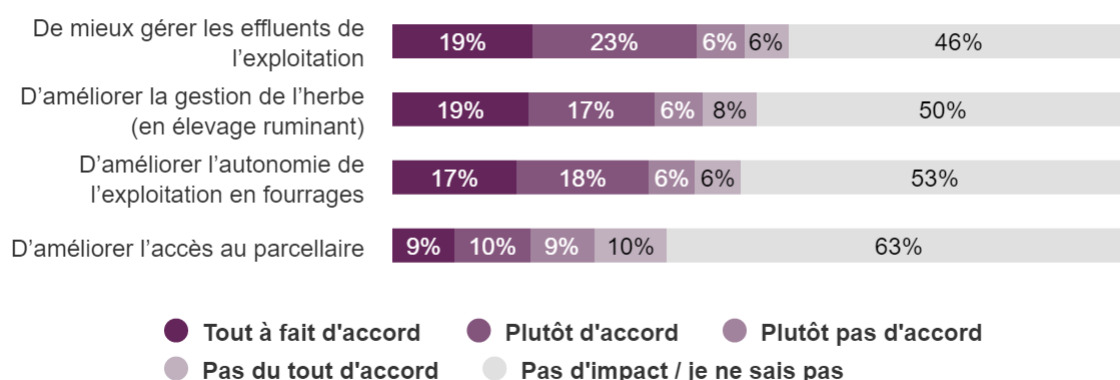


Source : enquête directe auprès des bénéficiaires du PDRB

De la même manière, les impacts des mesures d'investissement sur les élevages sont limités, aussi bien pour l'amélioration de la gestion de l'herbe, de l'autonomie de l'exploitation en fourrages ou de l'accès au parcellaire.

Figure 22 : Réponse à la question « En termes d'impacts spécifiques pour les élevages, les investissements soutenus par les aides publiques ont permis... »

En termes d'impacts spécifiques pour les élevages, les investissements soutenus par les aides publiques ont permis...

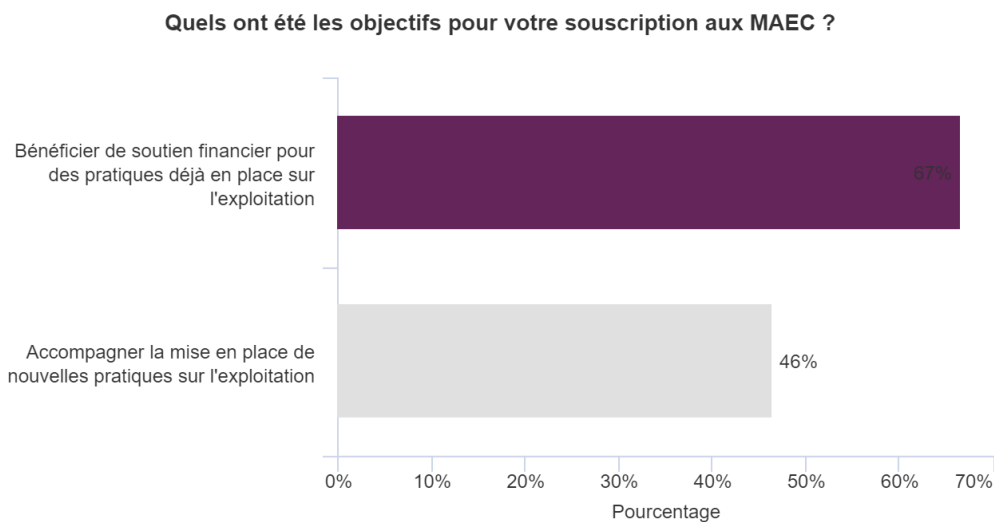


Source : enquête directe auprès des bénéficiaires du PDRB

Au-delà du soutien aux investissements, l'accompagnement à la mise en œuvre de pratiques permet également de répondre aux enjeux et besoins en matière de durabilité et de performance des exploitations, et plus largement d'évolution des trajectoires agricoles. En effet, d'après l'enquête, la contractualisation à des mesures surfaciques, et en particulier des MAEC, est pertinente au regard des enjeux précédemment évoqués, et en particulier en matière de soutien aux pratiques agro-

environnementales (anciennes ou nouvelles), mais également pour accompagner la performance des exploitations. Derrière la contractualisation aux MAEC, l'objectif recherché par les exploitants bénéficiaires est avant tout de bénéficier de soutien financier pour des pratiques déjà en place sur l'exploitation (67% des exploitants), mais également pour accompagner la mise en place de nouvelles pratiques sur l'exploitation (46% des exploitants). Pour 88% des bénéficiaires de MAEC, ces pratiques ont participé à une évolution de leur système de production.

Figure 23 : Réponse à la question « Quels ont été les objectifs pour votre souscription aux MAEC ? »



Source : enquête directe auprès des bénéficiaires du PDRB

La contractualisation des exploitants à des mesures surfaciques (et en particulier à des MAEC) permet donc **d'accompagner la mise en place de pratiques agro-environnementales** sur les exploitations et/ou de **soutenir les pratiques déjà existantes**, pratiques pouvant permettre (d'après les résultats de l'enquête) :

- D'augmenter l'autonomie des exploitations ;
- De limiter les externalités négatives de l'agriculture conventionnelle en diminuant les intrants dans les exploitations, de limiter voire d'éliminer l'usage de produits phytosanitaires ;
- D'opérer la conversion des exploitations en agriculture biologique (bio).

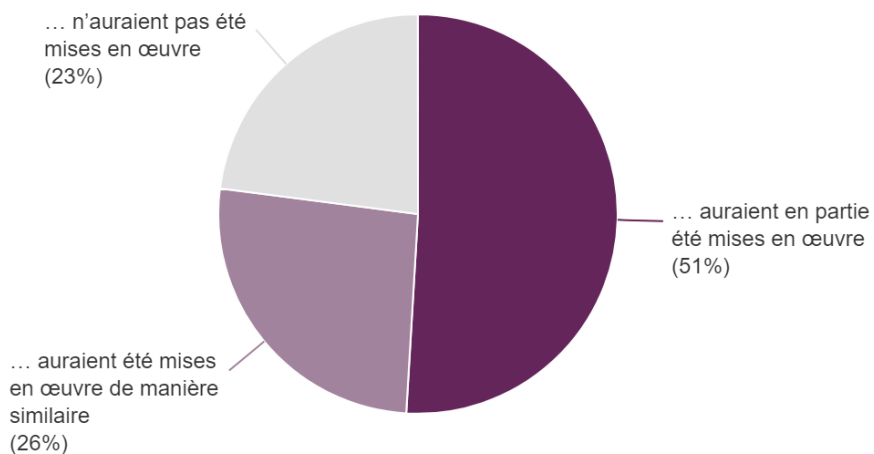
Plus largement, ces pratiques ont des impacts sur les systèmes de production puisqu'elles permettent la mise en place de systèmes plus durables et plus respectueux de l'environnement.

Dans cette optique et d'après les résultats de l'enquête, la contractualisation des exploitants à des MAEC est pertinente pour répondre aux enjeux régionaux de performance et de durabilité puisque ces mesures permettent une évolution des pratiques sur l'exploitation et de faire progresser plus largement l'exploitation vers un modèle plus durable (pratiques agro-environnementales, amélioration de la production, de l'organisation du travail, impacts limités sur l'environnement et gestion efficace des ressources, etc.).

Les mesures d'investissement et les mesures surfaciques sont d'autant plus importantes sur les exploitations bénéficiaires puisqu'elles ont permis aux exploitants concernés de soutenir toute une série d'investissements et/ou de pratiques sur leur exploitation, investissements et/ou pratiques qui n'auraient pas forcément été réalisés ou mises en œuvre (ou en tout cas pas de la même manière) sans les mesures d'investissement et les MAEC.

Figure 24 : Réponse à la question « Sans MAEC, les pratiques couvertes par la MAEC... »

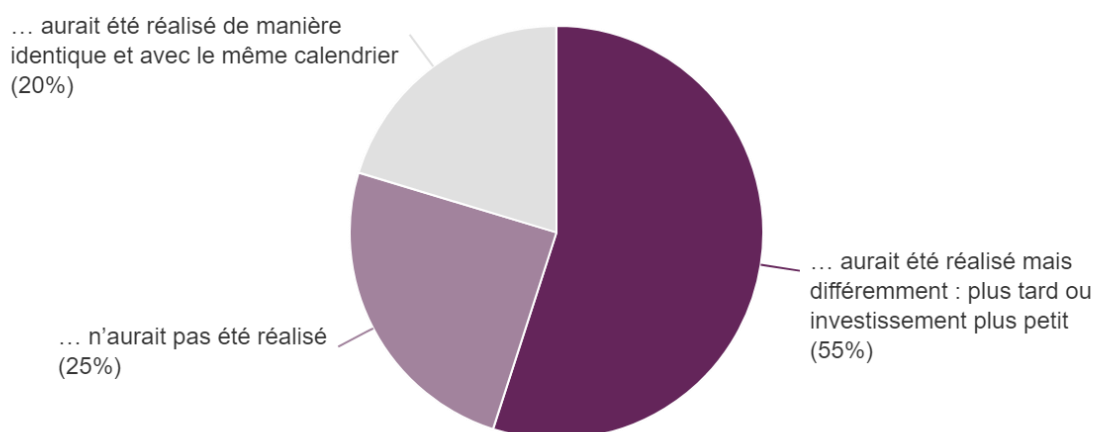
Sans MAEC, les pratiques couvertes par la MAEC...



Source : enquête directe auprès des bénéficiaires du PDRB

Figure 25 : Réponse à la question « Sans le soutien des aides publiques, l'investissement... »

Sans le soutien des aides publiques, l'investissement...



Source : enquête directe auprès des bénéficiaires du PDRB

4.1.3 Conclusion de la QE 1 : Dans quelle mesure les dispositifs couverts par cette évaluation sont-ils pertinents par rapports aux enjeux identifiés en Région Bretagne et par rapport aux besoins des acteurs ?

L'ensemble de ces éléments (et en particulier les résultats de l'enquête auprès des bénéficiaires) nous permettent de mettre en exergue la pertinence des différentes mesures (investissement et surfaciques) au regard des enjeux et besoins en matière de durabilité et de performance. En effet, les mesures sont pertinentes pour répondre aux enjeux régionaux en matière d'évolution des trajectoires agricoles. Comme évoqué, l'agriculture et l'agro-alimentaire génèrent des pressions importantes sur l'environnement en Bretagne. Sur la base de l'enquête, on peut voir que la contractualisation à des mesures d'investissement et/ou surfaciques permet d'inscrire les exploitations dans une trajectoire différente, vers des modes de production plus vertueux et des trajectoires plus respectueuses de l'environnement, mêlant durabilité et performance.

4.2 Efficacité - QE 2 - Dans quelle mesure les mesures couvertes par l'évaluation ont-elles influencé les trajectoires des exploitations (évolution de pratiques ou évolution des systèmes de production) ? Quelles sont les combinaisons de mesures qui produisent les effets les plus importants sur ces évolutions de trajectoires ?

Synthèse de la question évaluative

- Les mesures surfaciques du PDRB ont un effet clair sur les trajectoires d'extensification des exploitations en bovin lait.
- L'effet combinatoire des mesures surfaciques et non-surfaciques est mis en avant par les bénéficiaires de la filière bovin lait mais ce phénomène n'est pas validé statistiquement.
- Dans les filières œufs, porc et légume, le PDRB a accompagné des évolutions sectorielles : transition des élevages en cage vers des systèmes alternatifs (œufs), soutien des exploitations porcines « naisseurs-engraisseurs » et réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires en légume. L'effet levier des mesures du FEADER est variable selon les filières.

4.2.1 Compréhension et structuration de la question

Cette question vise à :

- identifier les trajectoires des exploitations,
- analyser l'effet levier de chaque mesure couverte par l'étude sur les changements de pratiques et les évolutions des systèmes des exploitants (trajectoire des exploitations),
- analyser dans quelle mesure certaines combinaisons de mesures sont plus propices aux changements de pratiques.

L'analyse des potentiels changements de pratiques est basée sur :

- Les recherches bibliographiques : études, rapports, données du recensement agricole,
- Les entretiens de cadrage avec les référents mesures et les structures régionales,
- Les études de cas,
- l'enquête électronique auprès des bénéficiaires, afin de collecter des données quantitatives.

Le tableau ci-dessous détaille le référentiel d'évaluation pour la QE 2.

Tableau 6 : Matrice d'évaluation pour la QE 2

Critère de jugement	Indicateurs	Source
Les mesures souscrites ont eu un effet sur les trajectoires des exploitations	- Evolution ou maintien d'un système de production : passage / maintien en bio, extensification, évolution des assolements, de la densité des élevages	- Recensement agricole - Enquête électronique - Etudes de cas
Certaines combinaisons de mesures ont eu un impact plus fort sur les trajectoires des exploitations	- Les évolutions sont plus significatives avec la mobilisation de certaines combinaisons de mesures	- Données de suivi FEADER - Etudes de cas - Enquête électronique - Recensement agricole

4.2.2 Réponse à la QE 2

Bovin lait

Points clés

- Sur la période 2010-2020, les exploitations bovin lait ont eu tendance à s'intensifier, avec une baisse de la surface en herbe. La souscription aux MAEC a un impact sur le niveau d'extensification des exploitations (avec une augmentation du taux d'herbe). Cela est confirmé par les entretiens qualitatifs, l'enquête auprès des bénéficiaires et statistiquement significatif d'après les analyses réalisées avec les données du RA.
- Nous estimons que les MAEC ont un impact sur 23% des surfaces en herbe des bénéficiaires (surfaces maintenues ou développées en raison de la souscription à la MAEC), cela représente 20 929 ha à l'échelle de la Bretagne (soit 5% de la surface en herbe des exploitations laitières bretonnes).
- Les éléments qualitatifs issus des études de cas et les éléments issus de l'enquête bénéficiaires tendent à montrer que la combinaison de mesures a un effet sur la mise en œuvre de nouvelles pratiques, cependant, cela n'est pas validé statistiquement par les analyses sur les données individuelles du RA. Nous expliquons cela par le fait que seule une partie des investissements matériels sont soutenus par le FEADER et qu'une partie de ces investissements sont réalisés avec du matériel d'occasion ou des investissements collectifs en CUMA.
- L'enquête auprès des bénéficiaires et les analyses des données du RA montrent que les exploitations avec des robots de traite ont tendance à s'intensifier. Cela a été validé statistiquement avec les données individuelles du RA.

Trajectoire des exploitations

D'après les données Agreste⁹, la Bretagne est la première région laitière en France avec 9.898 exploitations en 2020, dont 7.369 spécialisées. Depuis 2010, le cheptel a augmenté de 1% et les livraisons de lait ont augmenté de 10% (soit une augmentation des livraisons de lait par vache, de 6 740 litres en 2010 à 7 523 litres en 2020). Un des événements majeurs des dernières années est la fin des quotas laitiers en 2015, qui a vu se développer la production dans les zones spécialisées en lait, telle que la Bretagne.

Tableau 7 : Evolution du nombre d'exploitations laitières et du cheptel en Bretagne entre 2010 et 2020

	2010	2020	Evol 2020/2010
Exploitations laitières	14 807	9 898	-33%
<i>Dont exploitations avec au moins 10 vaches laitières</i>	<i>13 986</i>	<i>9 604</i>	<i>-31%</i>
<i>Dont exploitations spécialisées</i>	<i>10 193</i>	<i>7 369</i>	<i>-28%</i>
<i>Dont exploitations laitières (certifiées et en conversion)</i>	<i>420</i>	<i>991</i>	<i>+136%</i>
Cheptel (VL)	728 396	718 728	+1%
Nombre VL / exploitation laitière	49,2	72,6	+48%

Source : Essentiel filière lait Bretagne - Edition 2022 -

https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/04_essentiel_bgne_ff_lait_2022.pdf

Dans le secteur bovin lait, le critère sur lequel nous nous focalisons est le niveau d'extensification des élevages. Cela se traduit par différents indicateurs :

- le chargement de vaches laitières / ha de prairie,
- la part d'herbe dans la SAU,
- la part de maïs dans la SFP.

Notons que les critères des MAEC système bovin, qui sont au cœur de cette évaluation, sont basés sur deux de ces critères (part d'herbe dans la SAU et part de maïs dans la SFP).

⁹ https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/04_essentiel_bgne_ff_lait_2022.pdf

Sur la base des données du RA, si l'on compare les années 2010 et 2020, on observe :

- Une forte baisse du nombre d'exploitations ayant des vaches laitières (VL) : 14 225 en 2010 contre 9 787 en 2020 (-31%),
- Un cheptel qui reste cependant stable (+1%), avec 735 153 VL en 2020,
- Le poids du bio qui augmente fortement, avec un effectif qui passe de 3% du cheptel en 2010 à 9% en 2020,
- Une taille d'exploitation qui augmente, avec le cheptel médian passant de 48 VL / exploitation en 2010 à 68 VL/exploitation en 2020
- Le dernier quartile (les 25% d'exploitations les plus grandes, cf. tableau ci-dessous) regroupe 42% des VL en 2020 (soit un taux légèrement supérieur à celui de 2010 qui était de 39%)
- Une part d'herbe dans la SAU qui a tendance à stagner (voire légèrement décroître) pour les exploitations en conventionnel (40% herbe en 2010 contre 38% en 2020), alors qu'il a tendance à augmenter pour les bénéficiaires de MAEC système (60% herbe en 2010 et 73% en 2020) (d'après données RA).
- Un recours grandissant aux systèmes de traite automatique, qui visent à compenser les difficultés de recrutement et limiter la pénibilité de l'astreinte de la traite. Ce type d'équipement est soutenu par la mesure 411b du FEADER. D'après les analyses réalisées dans le cadre de cette étude, les systèmes de traite automatique réduisent le pâturage des élevages, même si cela n'est pas systématique.

Tableau 8 : quartiles, médiane et moyenne des effectifs de VL par exploitation en Bretagne

	2010	2020
1 ^{er} quartile	37	50
2 ^{ième} quartile (médiane)	48	68
3 ^{ième} quartile	62	93
Moyenne	48	68

Source : élaboration propre d'après données individuelles RA

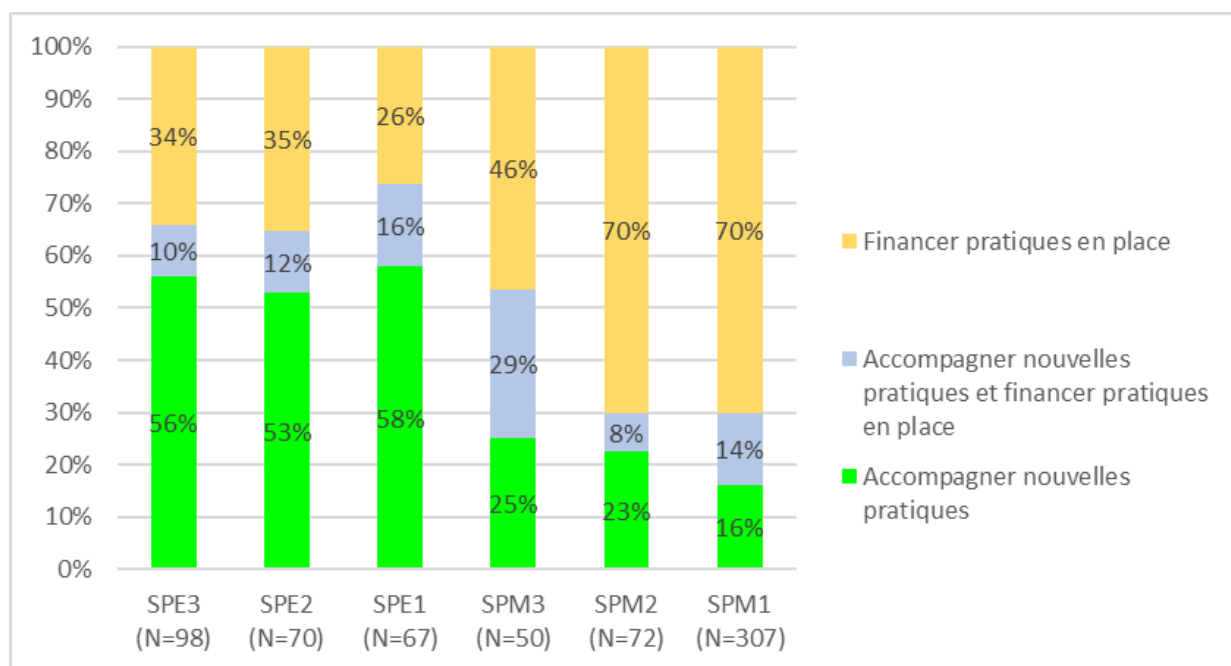
D'après les études de cas et les entretiens de cadrage, ces trajectoires sont liées aux facteurs suivants :

- La disponibilité en main-d'œuvre,
- Le regroupement parcellaire,
- La perception de la productivité (litre de lait / vache),
- La recherche d'efficacité dans le système de production :
 - sur des questions de limitation de l'impact carbone,
 - en limitant les intrants

Impact des MAEC sur l'extensification de l'effet combiné des mesures investissement et MAEC / bio sur l'extensification

Les bénéficiaires de MAEC système indiquent dans deux tiers des cas que la MAEC permet la mise en place de nouvelles pratiques, pour les bénéficiaires de MAEC « évolution » (66% SPE 1, 65% SPE 2, 74% SPE3). Logiquement, cette proportion baisse pour les bénéficiaires de MAEC « maintien » : 54% pour la SPM3, 30% pour la SPM2 et la SPM1.

Figure 26 : Les motivations pour souscrire une MAEC système

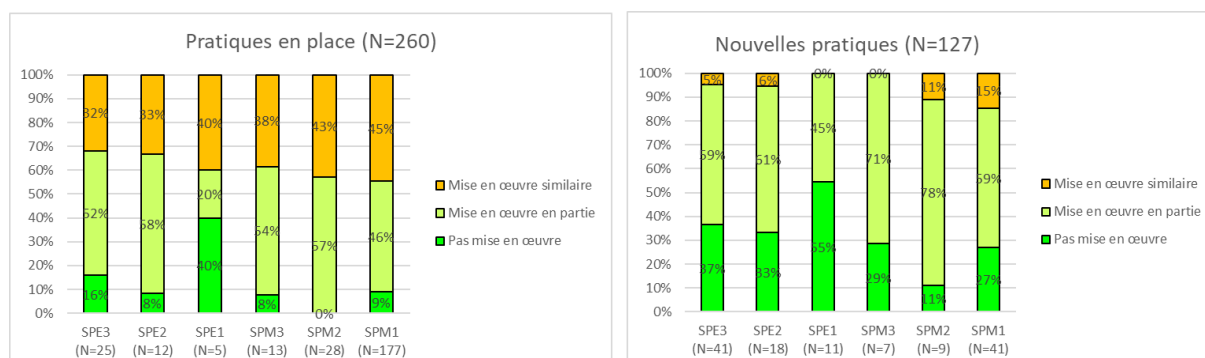


Source : enquête directe auprès des bénéficiaires

Pour les bénéficiaires qui indiquent que la MAEC a permis de **financer des pratiques en place**, la majeure partie indique que les pratiques auraient été maintenues en partie ou totalement sans la MAEC (à l'exception de la SPE1 pour laquelle seuls 5 bénéficiaires ont répondu, les résultats sont donc peu représentatifs).

Pour les bénéficiaires qui indiquent que la MAEC a permis de mettre en place de **nouvelles pratiques**, 11% à 55% des bénéficiaires (selon la MAEC) indiquent que ces nouvelles pratiques n'auraient pas été mises en œuvre sans MAEC. Une minorité indique que la mise en œuvre aurait été identique sans MAEC (entre 0% et 15% des bénéficiaires).

Figure 27 : Réponse à la question, qu'auriez-vous fait sans la MAEC ?



Source : élaboration AND-I et Edater d'après enquête bénéficiaires

Nous observons une corrélation nette entre la souscription aux MAEC système et l'extensification des système. Cela est confirmé par les différents outils mis en œuvre :

- Etude de cas,
- Enquête en ligne auprès des bénéficiaires,
- Analyse des données individuelles du RA (validation statistique de la corrélation, voir détail en annexe).

Cependant, l'effet combiné des mesures MAEC et investissement est plus difficile à cerner.

Sur la base des données de suivi du FEADER, nous identifions 3 521 exploitations bénéficiaires uniques de MAEC système ruminant en Bretagne (sur la base des numéros pacage). Ce nombre est inférieur au nombre de dossiers MAEC, une exploitation pouvant souscrire à plusieurs MAEC système, par exemple sur 2015-2019 puis une autre à partir de 2020. Parmi ces 3 521 exploitations, nous avons identifié 925 exploitations laitières présentes à la fois dans le RA 2010 et dans le RA 2020. Nous avons ensuite analysé les trajectoires de ces exploitations selon les seuils définis dans les critères des MAEC bretonnes (surfaces d'herbe et de maïs). Cette analyse s'est déroulées selon les deux étapes suivantes.

1. Etape 1 - Définition de quatre niveaux d'extensification basés sur les critères des MAEC bretonnes

Sur la base des données individuelles du RA et des données de suivi du FEADER (fournies par la Région), nous avons analysé la trajectoire individuelle des exploitations ayant des vaches laitières en 2010 et 2020. Cette trajectoire est basée sur les seuil définis dans les critères des MAEC système en Bretagne. Ces critères sont basés sur le taux d'herbe dans la SAU et le taux de maïs dans la SFP. Ainsi, nous avons :

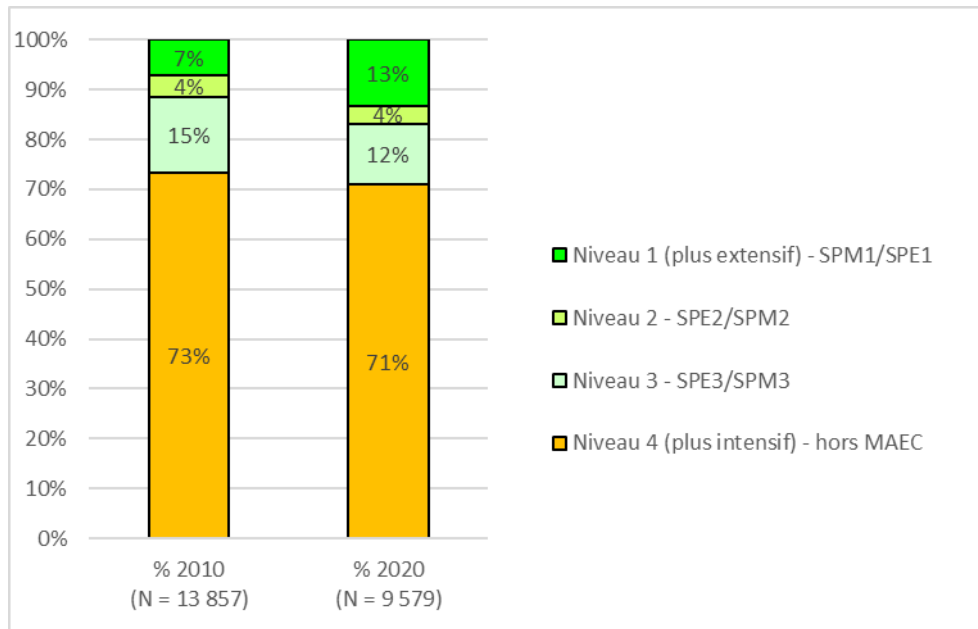
- apparié les bases de suivi du FEADER et du RA 2010 et 2020, en prenant comme clé le numéro pacage,
- défini quatre niveaux, basés sur le taux d'herbe et de maïs (nous avons considéré uniquement le taux d'herbe pour les exploitations qui n'entraient dans aucune catégories qui prenaient en compte l'herbe et le maïs).

Tableau 9 : niveaux d'herbe et de maïs dans l'assolement des exploitations selon les MAEC système

	Niveau 4 Hors MAEC	Niveau 3 SPM3 et SPE3	Niveau 2 SPM2 et SPM3	Niveau 1 SPM1 et SPE1
% herbe dans SAU	Moins 55	Entre 55 et 64	Entre 65 et 69	70 et plus
% maïs dans SFP	Plus 28	Entre 18 et 28	Entre 12 et 18	Moins de 12

Nous disposons de données sur 13.857 exploitations en 2010 et 9.579 exploitations en 2020. Dans les deux cas, la part des exploitations au niveau 4 (le plus intensif) est la plus élevée, respectivement 73% et 71% des exploitations. Cependant, nous observons une croissance significative du poids des exploitations au niveau 1 : 7% en 2010 contre 13% en 2020. Le poids du niveau reste limité à 4%, et celui du niveau 3 est en légère régression : 15% en 2010 et 12% en 2020.

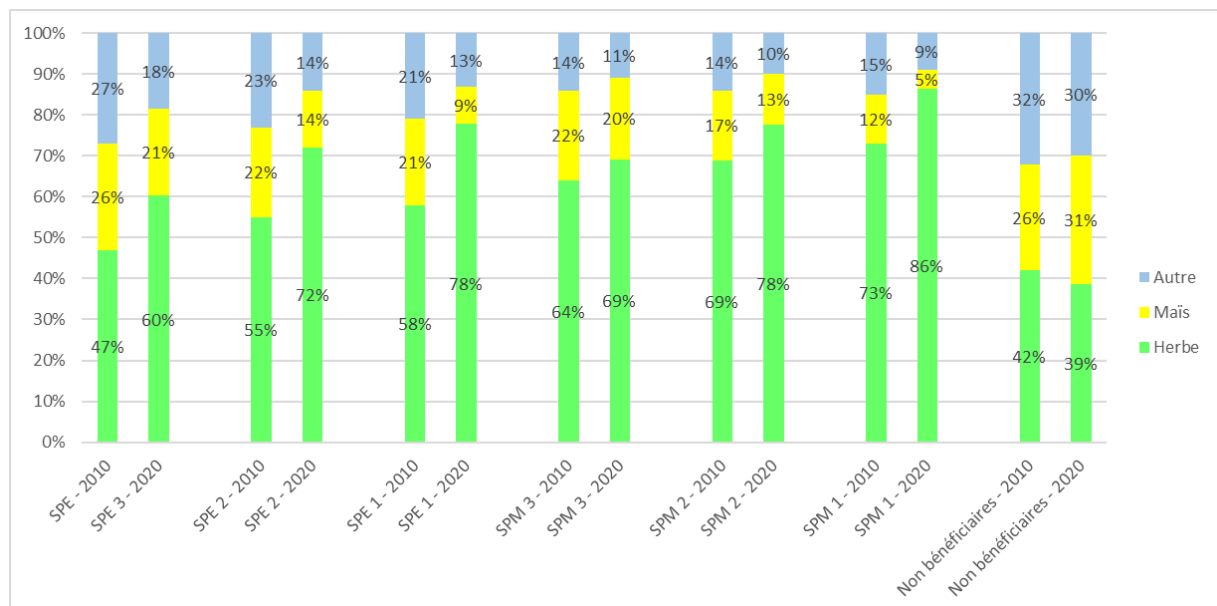
Figure 28 : % d'exploitations laitières dans chaque catégorie en 2010 et 2020 (pour les exploitations avec au moins 10 VL)



Source : élaboration AND-I et Edater d'après les données individuelles du RA

Nous observons 1) que le taux d'herbe dans les exploitations bénéficiaires est supérieur à celui des non-bénéficiaires et 2) que le taux d'herbe des bénéficiaires a augmenté entre 2010 et 2020 (quelle que soit la MAEC) et qu'il a diminué pour les non-bénéficiaires, au profit du maïs (cf. figure suivante).

Figure 29 : Décomposition de la surface agricole des bénéficiaires de MAEC et des non-bénéficiaires en 2010 et 2020 (pour les exploitations avec au moins 10 VL)



Source : élaboration AND-I et Edater d'après les données de suivi du FEADER et données individuelles du RA

2. Etape 2 - Qualification de la trajectoire des exploitations entre 2010 et 2020 (intensification, stabilité, extensification)

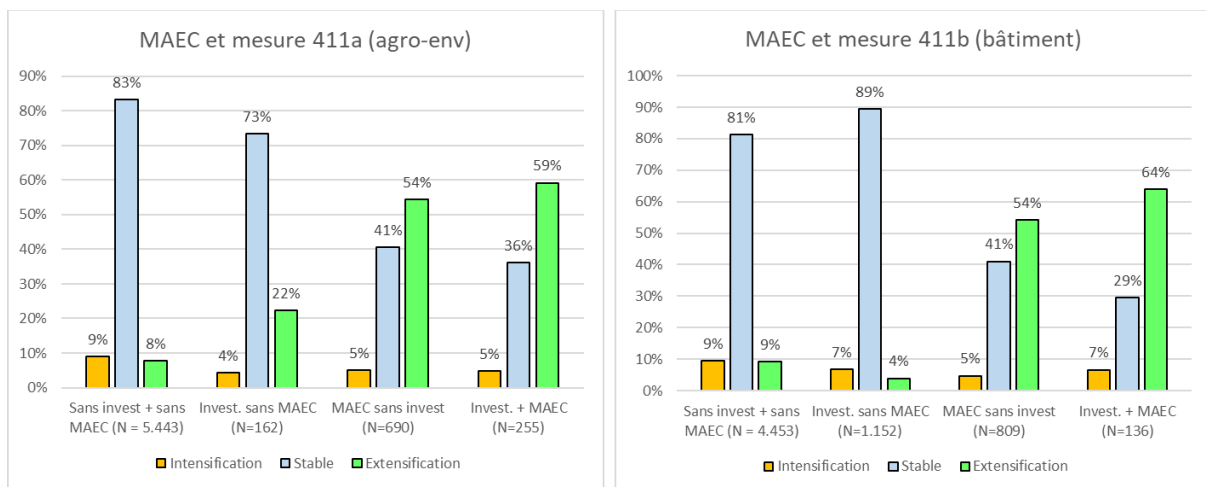
Nous avons ensuite qualifié la trajectoire de chaque exploitation entre 2010 et 2020, selon les trois modalités suivantes :

- extensification (évolution vers un niveau plus extensif)
- stabilité (pas de changement de niveau)
- intensification (évolution vers un niveau plus intensif)

Ainsi, d'après ces analyses, nous observons que :

- les non bénéficiaires de MAEC et mesures investissement restent très majoritairement stables (81% à 83% restent au même « niveau », selon la mesure investissement considérée),
- une partie significative (22%) des bénéficiaires de mesures 411a s'extensifient même s'ils ne sont pas bénéficiaires de MAEC, une partie de ces exploitants sont cependant en bio et bénéficient de la CAB/MAB,
- les bénéficiaires de MAEC sont les exploitants s'extensifiant le plus :
 - 54% s'ils n'ont pas souscrit à une mesure investissement,
 - 59% s'ils souscrivent à une mesure 411a et 64% s'ils souscrivent à une mesure 411b
- Le facteur principal semble donc être la souscription à la MAEC, la souscription à la mesure investissement joue un rôle mais celui-ci semble être secondaire.

Figure 30 : % des exploitations selon leur trajectoire (intensification, stable et extensification) et la souscription aux MAEC et mesures investissement (411a et 411b) entre 2010 et 2020 pour les exploitations laitières bretonne



Source : élaboration AND-I et Edater d'après données de suivi du FEADER et données individuelles du RA

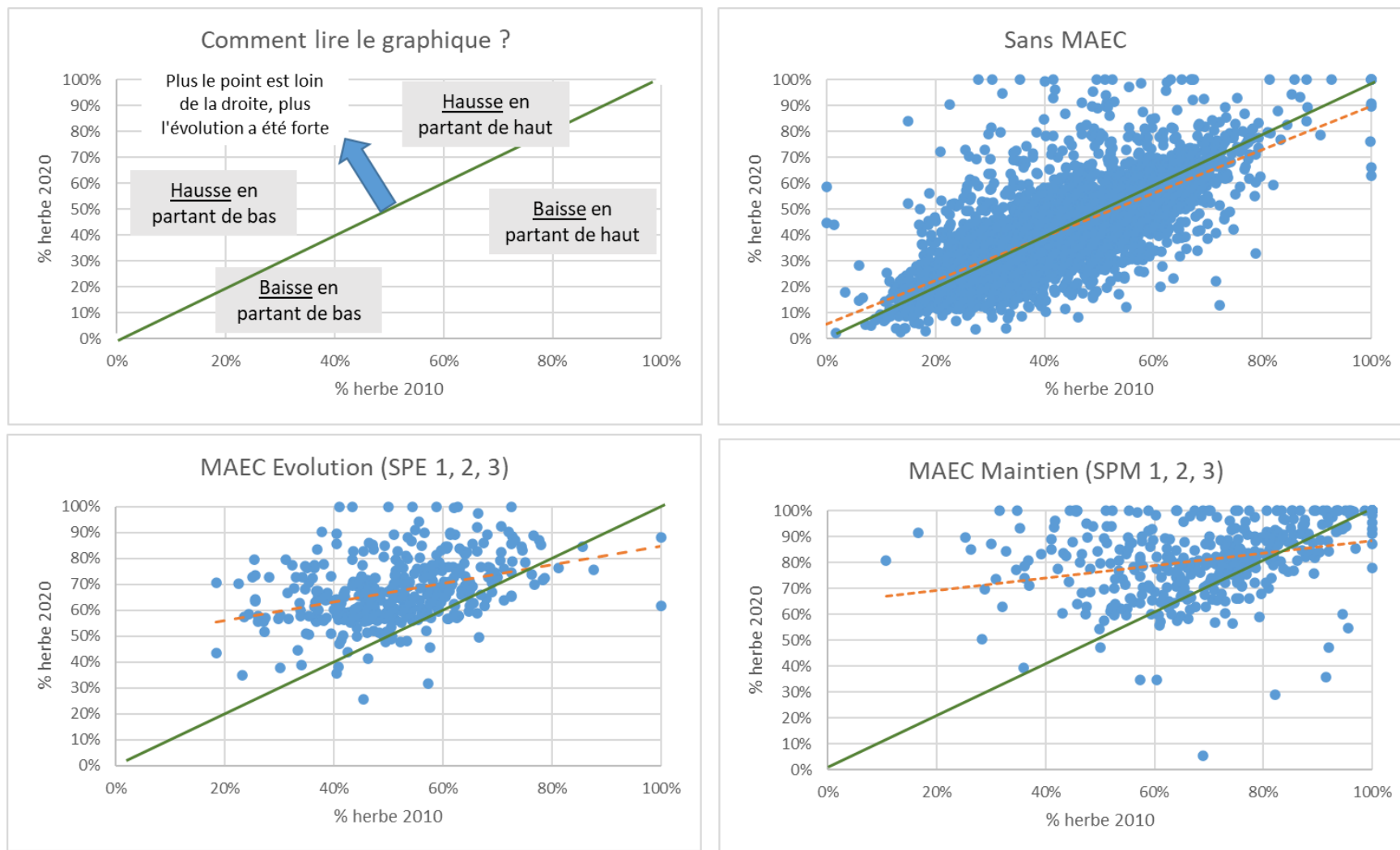
Les tests statistiques réalisés sur la base des données individuelles du RA valident statistiquement ces observations (cf. annexe), sur la période 2010-2020 :

- les exploitations conventionnelles et non-bénéficiaires de MAEC se sont intensifiées (-5% de surfaces en herbe entre 2010 et 2020) ;
- les exploitations avec MAEC ont augmenté leur part de surface en herbe, de +17 % en moyenne pour les exploitations avec une MAEC maintien de niveau 3 (SPM 3) à + 42% pour les exploitations avec MAEC évolution de niveau 1 (SPE 1) ;
- les exploitations bio en 2020 (et non-bénéficiaires de MAEC) ont également augmenté leur part de surface en herbe : + 45% en moyenne entre 2010 et 2020.

Les nuages de points présentés en page suivante illustrent la différence entre bénéficiaires et non-bénéficiaires :

- Les bénéficiaires ont des niveaux d'herbe plus élevés que les non bénéficiaires,
- Le taux d'herbe a augmenté pour les bénéficiaires, qu'ils soient en MAEC « maintien » ou « évolution ».

Figure 31 : Evolution du taux d'herbe entre en 2010 et 2020 pour les exploitations laitières bretonnes

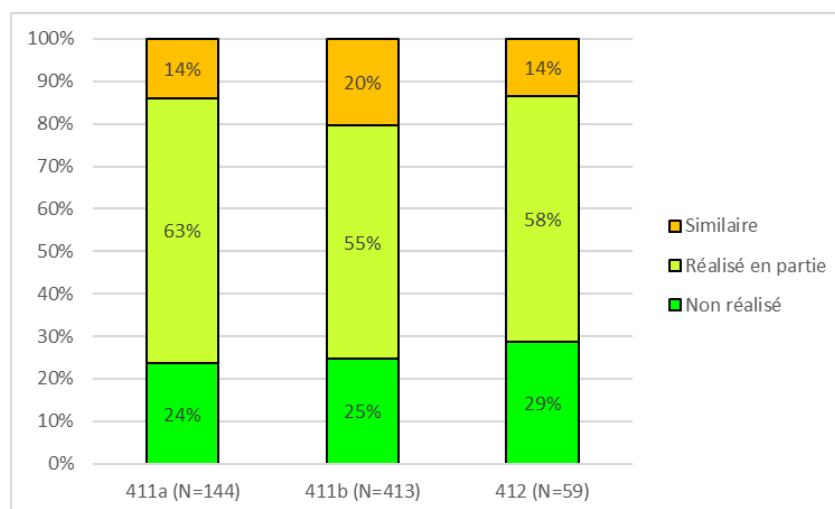


Source : élaboration AND-I et Edater d'après données de suivi du FEADER et données individuelles du RA

Effet levier des aides à l'investissement

Une faible partie des bénéficiaires d'aide à l'investissement indiquent que l'investissement aurait été similaire sans aide (14% pour 412a et 412 et 20% pour la mesure 411b). La majeure partie des répondants indique que l'investissement aurait été réalisé en partie sans aide (entre 55% et 63%).

Figure 32 : Réponse à la question « Si vous n'aviez pas été soutenu par le FEADER, l'investissement aurait été... » pour les bénéficiaires de la filière bovin lait



Source : enquête auprès des bénéficiaires

D'après les entretiens réalisés avec des exploitants agricoles dans le cadre de l'étude de cas, ainsi que les retours de l'enquête électronique, les investissements soutenus par le FEADER peuvent permettre de mettre en œuvre des pratiques exigées par les cahiers des charges des MAEC ou du règlement bio. Cependant, d'un point de vue statistique, nous n'observons pas d'effet de la combinaison des mesures d'investissements (en nous focalisant sur le matériel de gestion de l'herbe) et surfaciques (MAEC ou bio) sur le niveau d'extensification. Nous considérons ainsi que les aspects matériels jouent un rôle important dans les changements de trajectoire mais que le FEADER n'est pas le seul levier sur ces questions d'investissement. Les exploitants peuvent en effet investir dans du matériel d'occasion ou via une CUMA, avoir recours à l'entraide entre agriculteurs ou encore adapter un matériel existant.

Quantification des MAEC sur les surfaces en herbe

Sur la base de l'enquête directe auprès des bénéficiaires, nous estimons l'effet brut et l'effet net des MAEC sur les surfaces en herbe.

- L'**effet brut** correspond à l'augmentation de surfaces en herbe entre le début de la programmation du PRDRB (2014) et 2022. Nous estimons l'effet brut à 8 729 ha ;
- L'effet net correspond à l'augmentation de surface entre la situation initiale et une situation hypothétique en 2022 si l'éleveur n'avait pas souscrit de MAEC (estimation demandée aux bénéficiaires). Nous estimons l'**effet net** à 20 929 ha (comparaison situation 2022 avec la situation théorique 2022 sans MAEC), soit :
 - 2% surfaces totales des EA laitières bretonnes (936 467 ha) et 17% de la surface des bénéficiaires,
 - 5% surfaces herbagères des EA laitières (405 112 ha) et 23% de la surface herbagère des bénéficiaires

Tableau 10 : Estimation des effets bruts et nets des MAEC système sur les surfaces en herbe des exploitations avec une activité laitière

	SAU totale bénéficiaires 2020	Surface herbe 2014 bénéficiaires	Surface herbe 2022 bénéficiaires	Estimation surface herbe 2022 bénéficiaires (s'il n'y avait pas eu de MAEC)	Effet net	% effet net / S totale
Source	Données individuelles RA	Enquête directe bénéficiaires	Enquête directe bénéficiaires	Estimation des bénéficiaires dans enquête directe bénéficiaires	Calcul	Calcul
SPM 1	35.184	12.084	13.042	7.592	12.844	37%
SPM 2	10.101	6.580	7.745	6.614	1.131	11%
SPM 3	14.929	19.434	22.160	20.589	667	4%
SPE 1	11.071	32.770	30.175	28.308	549	5%
SPE 2	17.542	11.405	12.065	9.945	2.120	12%
SPE 3	37.655	5.450	6.701	5.636	3.620	10%
Total	126.482	87.724	91.887	63.104	12.844	17%

Source : élaboration AND-I et Edater d'après données de suivi du FEADER, enquête bénéficiaires et données individuelles du RA

Recours au robot de traite

Sur la base des données de suivi du FEADER (Thésaurus sur le libellé des projets), 1 322 dossiers FEADER couvrant des équipements « traite » ont été financés (52 M€ de fonds publics), dont 546 dossiers couvrant un « robot de traite » (29 M€ de fonds publics).

D'après l'**enquête mail**, un robot de traite est utilisé dans 26% des exploitations. Les bénéficiaires indiquent un accès au pâturage dans 92% des cas. Cet accès reste souvent limité avec moins de 0,25 ha / UGB dans 65% des exploitations. Un affouragement en vert est mis en œuvre pour 19% de ces exploitations, mais cela représente moins de 0,25 ha / UGB pour 58% d'entre elles (max : 0,6 ha / UGB).

D'après les **données de suivi FEADER** et les **données individuelles RA**, les bénéficiaires d'investissement robot de traite ont diminué leur surface en herbe de 15% en moyenne, contre une diminution de 3% pour les non-bénéficiaires d'aide pour robot de traite (hors exploitations en bio et bénéficiaires de MAEC). Cette différence entre bénéficiaires et non-bénéficiaires est statistiquement significative (voir annexe sur le détail des analyses statistiques).

Porc

Points clés

- Les organisations professionnelles mettent en avant le développement de la trajectoire « naisseurs-engraisseurs » plutôt que celle « d'engraisseurs », ainsi qu'une augmentation de l'autonomie alimentaire. Ce système « naisseur-engraisseur » autonome en alimentation étant considéré comme résilient.
- Sur la période 2010-2020, sur la base des données du RA, nous observons en effet que les exploitations « naisseurs-engraisseurs » sont plus stables dans le temps que les exploitations « engraisseurs » (40% des naisseurs-engraisseurs de 2010 sont encore « naisseurs-engraisseurs » en 2020, contre 25% pour les « engraisseurs »). Cependant, le poids des exploitations « naisseurs-engraisseurs » a eu tendance à diminuer légèrement par rapport à celui des exploitations « engraisseurs ».
- Les données de suivi du FEADER, croisées avec celle du RA, montrent que les aides à l'investissement ont fortement ciblé le profil « naisseur-engraisseur ». Elles représentent en effet 47% des exploitations porcines bretonnes, 64% des bénéficiaires de la mesure 441 B et 77% de la mesure 412.

Trajectoire des exploitations

La Bretagne est la première région française pour l'élevage de porc avec 57% du cheptel de porc à l'engrais en 2021 avec 3 millions de porc (Agreste¹⁰). Le cheptel est notamment basé dans les Côtes d'Armor et le Finistère. D'après les entretiens qualitatifs, la taille d'un élevage spécialisé moyen étant d'environ 250 truies / élevage (pour un naisseur-engraisseur).

Les tendances de fond observées dans la filière porc sont :

- Une baisse du nombre des exploitations (-31%) et du cheptel (-9%),
- Une baisse de la production (en poids équivalent carcasse) qui est inférieur à la baisse de cheptel en raison de l'augmentation du poids des animaux,
- Une évolution des types d'exploitation, vers plus de « cohérence du système » pour une partie des exploitations.

Cette « cohérence » correspond 1) à un système « naisseur-engraisseur » plutôt que « engraisseur » et 2) à une meilleure autonomie fourragère (environ 1 ha de surface pour une truie). Ces pratiques visent à améliorer l'autonomie et la résilience des exploitations.

Les données agrégées du RA indiquent cependant une croissance du poids des « engraisseurs » au détriment des « naisseurs engraisseurs ». Les données individuelles du RA permettent de nuancer ce constat car on observe une plus grande stabilité des exploitation « naisseurs-engraisseurs » que « engraisseurs » entre 2010 et 2020 (57% des naisseurs-engraisseurs en 2020 étaient déjà « naisseurs-engraisseurs » 2010, contre 26% des « engraisseurs » de 2020 qui étaient déjà « engraisseurs » en 2010). Cette augmentation du poids des engraisseurs est lié à une plus forte création d'ateliers « engraisseurs » que « naisseurs-engraisseurs » sur la période 2010-2020.

¹⁰ https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/05_essentiel_bgne_ff_porcs_2022.pdf

Tableau 11 : Evolutions structurelles des exploitations productrices de porc en Bretagne

	2010	2020	% évol
Nombre EA - Naisseur	132	107	-19%
Nombre EA - Engraisseur	2 612	1 976	-24%
Nombre EA - Naisseur-engraisseur	2 955	1 868	-37%
Total	5 699	3 951	-31%
Nombre porc engraissement (1 000 têtes)	3 292	2 984	-9%

Source : Essentiel filière porcs – Bretagne – Edition 2022 -

https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/05_essentiel_bgne_ff_porcs_2022.pdf

Les stratégies d'investissement visent à investir de manière régulière, tous les 3 à 5 ans, afin de maintenir un niveau de performance le plus élevé possible. Nous observons en effet que le nombre de bénéficiaires des mesures investissement est élevé, environ un tiers des exploitations ayant des porcs.

Impact des mesures du FEADER

Les aides à l'investissement ont principalement concerné la mesure 411a (bâtiment, 54% des dossiers), suivie de la mesure 412 (énergie et GES, 13% des dossiers) et de la mesure 411a (matériel agro-environnemental, 5% des dossiers).

Les aides FEADER à l'investissement ont notamment soutenu le profil « naisseur-engraisseur », ils représentent 64% des bénéficiaires de la mesure 411b et 77% de la mesure 412, alors qu'ils représentent 47% des exploitations bretonnes de porc.

Tableau 12 : profil des bénéficiaires des mesures investissements dans les élevages de porc en Bretagne

	Total exploitations	Non bénéficiaires	411A Agro-env	411B Bâtiments	412 Energie et GES
Naisseur	3%	5%	3%	3%	2%
Engraisseur	50%	54%	59%	33%	21%
Naisseur-engraisseur	47%	41%	38%	64%	77%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : élaboration propre d'après données Agreste, données suivi du FEADER et données individuelles RA

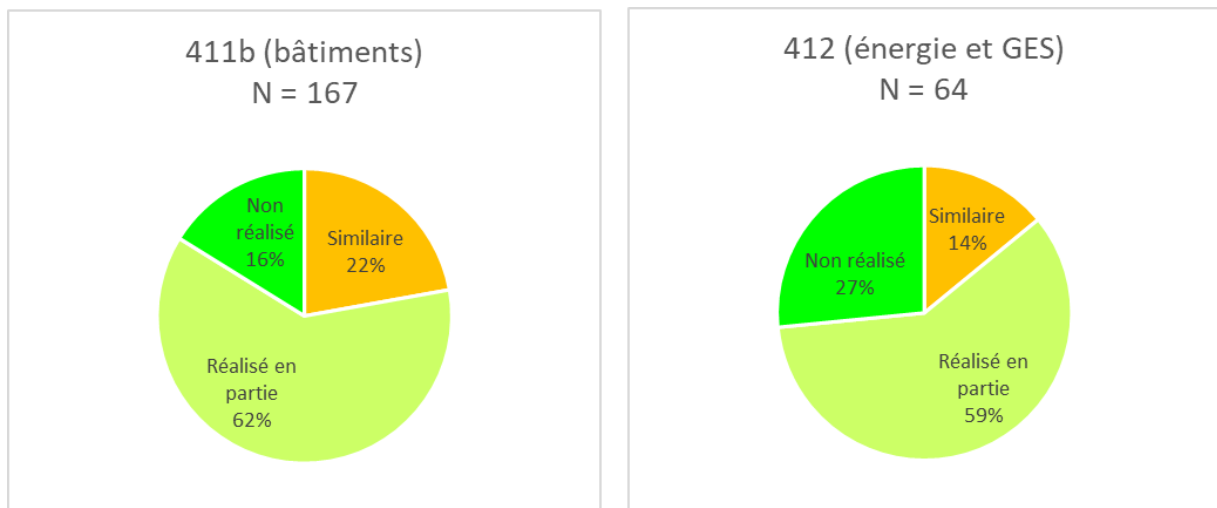
Les études de cas ont souligné le faible poids des soutiens publics par rapport au montant total des investissements. Cependant, même si ce montant est relativement faible, les bénéficiaires mettent en avant :

- l'intérêt du soutien public pour faire des demande de prêt à la banque,
- l'intérêt du soutien pour maintenir le rythme des investissements.

Les résultats de l'enquête directe auprès des éleveurs montrent que la majeure partie des bénéficiaires auraient réalisé les investissements sans aide (62% pour les investissements bâtiments et 59% pour les investissements « GES et énergie »), mais que ceux-ci auraient été différents (plus petits ou étalés dans le temps). Cela confirme cette stratégie d'investissement continue dans le secteur de l'élevage porcin, le soutien du FEADER permet de soutenir cet investissement (en termes de rythme et d'ampleur des investissements) mais n'en n'est pas le déclencheur.

Notons que la proportion des répondants qui indique que l'investissement aurait été similaire sans aide est supérieure pour l'aide aux bâtiments que pour l'aide aux investissements « GES et énergie ». Cela s'explique par le fait que les projets « énergie et GES » sont non productifs.

Figure 33 : Réponse à la question « Si vous n'aviez pas été soutenu par le FEADER, l'investissement aurait été... » pour les bénéficiaires de la filière porc



Source : enquête directe AND-I et Edater auprès des bénéficiaires

D'après l'enquête directe auprès des bénéficiaires, les projets soutenus par le FEADER permettent en premier lieu (pour 84% des bénéficiaires) d'améliorer la qualité des productions, et donc indirectement le revenu des éleveurs (le prix étant en partie basé sur des critères de qualité), cet impact sur les revenus est cependant moins mis en avant par les éleveurs (62%).

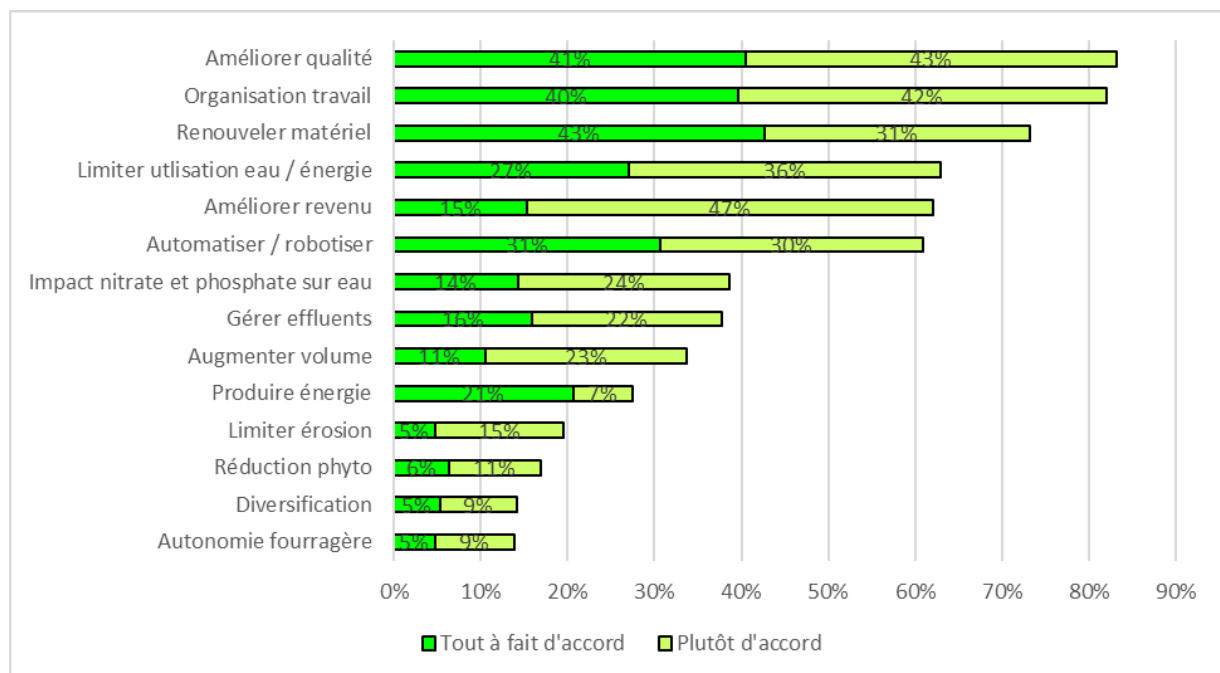
Les impacts sur l'organisation du travail sont largement mis en avant (par 82% des bénéficiaires), dans un contexte où les conditions de travail et le recrutement sont des difficultés importantes pour les exploitations. Notons également que l'automatisation / robotisation est mise en avant par 61% des bénéficiaires.

Les trois quarts des répondants (74%) considèrent que le dispositif a permis de renouveler un matériel vieillissant. Cependant, seuls 37% des répondants (bénéficiaires de la mesure 411b) estiment que le projet a permis d'augmenter le volume de production de l'atelier principal. La mesure a donc plutôt soutenu un renouvellement et une modernisation que des agrandissements de sites.

La limitation de l'utilisation de l'eau et de l'énergie est mise en avant par 63% des bénéficiaires, soit un taux nettement plus élevé que celui de la souscription à la mesure 412 (énergie et GES). Ainsi, les nouveaux investissements, même si non fléchés spécifiquement vers des économies de ressources, améliorent l'efficacité sur l'utilisation des ressources en eau et en énergie. Ainsi, 83% des bénéficiaires de la mesure 412 considèrent que le projet a un impact sur l'utilisation de l'eau et l'énergie, contre 50% pour les bénéficiaires de la mesure 411b (mais n'étant pas bénéficiaires de la mesure 412). Plus de la moitié (57%) des bénéficiaires de cette mesure 412 estime que les projets ont permis de produire de l'énergie.

L'autonomie fourragère, qui est considérée comme faisant partie des trajectoires de « cohérence », n'est pas mise en avant par les bénéficiaires (13%). Parmi les 20 répondants étant bénéficiaires de la mesure 411a dans la filière porc, seuls 5 (25%) indiquent que les investissements ont un impact sur l'autonomie fourragère. Ce taux est encore plus faible si l'on considère les bénéficiaires de la mesure 411b (6%).

Figure 34 : Réponse à la question « Quels sont les impacts des investissements soutenus... » pour les bénéficiaires de la filière porc (N=190)



Source : enquête directe AND-I et Edater auprès des bénéficiaires

Œufs

Points clés

- Une évolution très forte a eu lieu sur la période couverte par l'évaluation dans le secteur des œufs : l'évolution des systèmes en cage vers des systèmes alternatifs, au sol et en plein air. Cela inclut les systèmes bio et Label Rouge. Cela est lié à la fin programmée des élevages en cage (aux niveaux français et européen).
- En 2020, les élevages en cage représentaient 19% des élevages pour 51% du cheptel. Les tailles de ces ateliers étant nettement plus grandes que celles des systèmes alternatifs (en raison du plafonnement du nombre de têtes par bâtiment et du nombre de bâtiments par exploitation en bio).
- Les aides du FEADER ont fortement accompagné cette évolution, les élevages de plein air représentant 64% des bénéficiaires des mesures investissements du PDRB (notamment via la mesure 411 b) et 51% des élevages de plein air ont été aidés.
- On note cependant qu'une part importante des bénéficiaires déclare que l'investissement aurait été réalisé sans aide (34%), cela est lié à des investissements inéluctables dans le cadre de l'évolution programmée des élevages en cage.

Trajectoire des exploitations

La Bretagne est la première région pour les volailles de ponte (œufs de consommation et à couver) avec 36% du cheptel en 2020. On dénombre ainsi 599 exploitations ayant une production de poules pondeuses pour œufs de consommation pour 17,9 millions de places (Agreste – données RA 2020)¹¹.

La tendance de fond est une évolution de l'élevage en cage vers les méthodes alternatives (sol et plein air). Les données individuelles du RA ne donnent pas de détail sur le système d'élevage (cage, sol, plein air) en 2010, cette information est disponible en 2020 uniquement. Cette baisse des élevages en cage est liée :

- 1) A la réglementation qui vise à interdire, à terme, l'élevage en cage. Cela s'est notamment traduit en France en 2021 par un décret visant à interdire l'agrandissement des surfaces en cage et l'installation de nouveaux bâtiments¹². Au niveau de l'UE, une interdiction de l'élevage en cage pourrait être mise en œuvre d'ici 2027, en réponse à l'initiative citoyenne « Pour une nouvelle aire sans cage »¹³,
- 2) A l'essor du bio, le système bio impliquant une production en plein air (45% des élevages ayant une production en plein air ont une production biologique selon les données individuelles du RA).

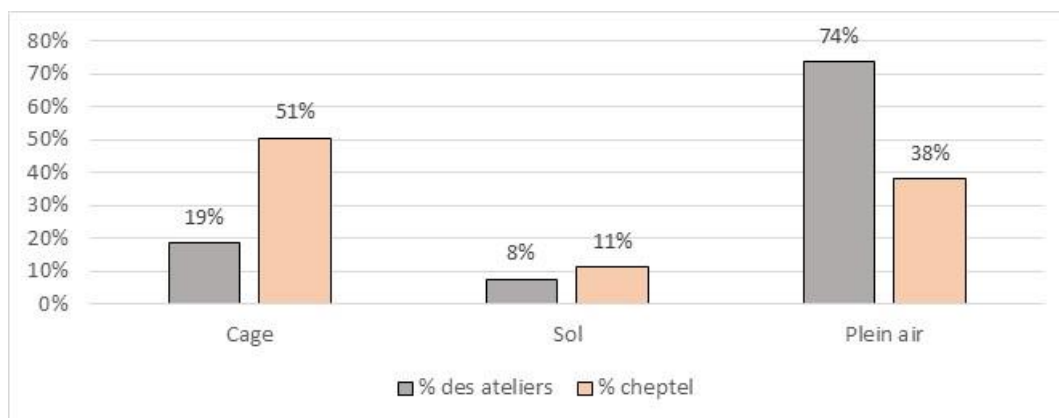
¹¹ https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/07_essentiel_bgne_ff_volaille_ponte_2022_corrige.pdf

¹² <https://www.legifrance.gouv.fr/iorf/id/JORFTEXT000044489018>

¹³ "End of the cage age" - <https://www.endthecage.eu/>

En 2020, la production en cage ne représente que 19% des ateliers mais plus de la moitié du cheptel de poules pondeuses (51%). Les ateliers de poules en plein air représentent cependant les trois quart des ateliers mais seulement 38% du cheptel. Le système « au sol » est minoritaire, en termes de nombre d'ateliers et de cheptel (8% et 11%).

Figure 35 : % des atelier œufs et du cheptel selon le type de production (2020)



Source : élaboration propre d'après données individuelles RA

Si l'on considère la taille des élevages, elle a peu changé entre 2010 et 2020 : une moyenne autour de 27.000-29.000 poules et une taille médiane autour de 12.000 poules. L'examen par type d'élevage montre cependant des différences considérables, les élevages en cage (74.636 poules en moyenne, médiane à 62.200 poules) étant nettement plus importants que les élevages au sol (40.290 poules en moyenne et médiane à 28.850), les élevages en plein air étant eux aussi nettement plus faibles (14.062 poules en moyenne, médiane à 11.000 poules).

En production d'œuf biologique, chaque bâtiment ne doit pas accueillir plus de 3.000 poules¹⁴, cela explique que la taille des élevages en plein air soit des multiples de 3.000 (premier quartile à 6.000 poules, soit deux bâtiments, médiane à 11.000 poules soit un peu moins de quatre bâtiments et 3^{ème} quartile à 18.000 poules soit 6 bâtiments).

Tableau 13 : taille des cheptels de poules pondeuses en Bretagne en 2020 (au moins 250 poules)

En nombre de poules pondeuses	2010		2020		
	Total	Total	Cage	Sol	Plein air
1 ^{er} quartile	6.000	6.000	43.800	14.125	6.000
2 ^{ème} quartile (médiane)	12.300	12.000	62.200	28.580	11.000
3 ^{ème} quartile	37.920	30.000	91.250	44.500	18.000
Moyenne	26.920	29.433	74.636	40.290	14.062
Nb exploitations	413	561	104	43	414

Source : élaboration AND-I et Edater d'après données individuelles RA

¹⁴ [https://www.synagri.com/ca1/PJ.nsf/46b50bbadf2cf901c1256c2f0041b9a7/89a81cb50d88f06bc12582360052b512/\\$FILE/Aviculture-Reglementation-poules-pondeuses-en-Agriculture-biologique2018-02.pdf](https://www.synagri.com/ca1/PJ.nsf/46b50bbadf2cf901c1256c2f0041b9a7/89a81cb50d88f06bc12582360052b512/$FILE/Aviculture-Reglementation-poules-pondeuses-en-Agriculture-biologique2018-02.pdf)

Impacts des aides du FEADER

Les aides à l'investissement ont concerné 289 bénéficiaires dans le secteur de l'œuf. La très grande majorité des projets a concerné l'aide aux bâtiments d'élevage pour des exploitations de plein air (200 exploitations, soit 69% du total). Le FEADER a donc fortement accompagné ce développement de la production de plein air. Sur les 215 exploitations biologiques de production d'œufs, 57% ont bénéficié d'un soutien du FEADER pour des aides à l'investissement (94% pour la mesure bâtiment).

Une part significative des exploitations avec un système cage a été soutenue (41%) et près de deux tiers des exploitations avec un système plein air (61%). En raison de la taille moyenne supérieure des exploitations en système cage par rapport aux autres systèmes, les aides à l'investissement ont soutenu des exploitations représentant 4,1 millions de têtes en cage et 3,6 millions de têtes en plein air. Parmi les exploitations plein air, la taille moyenne des bénéficiaires tend à être supérieure à celle des non-bénéficiaires, respectivement 16 744 poules / exploitation et 11.360 / exploitation.

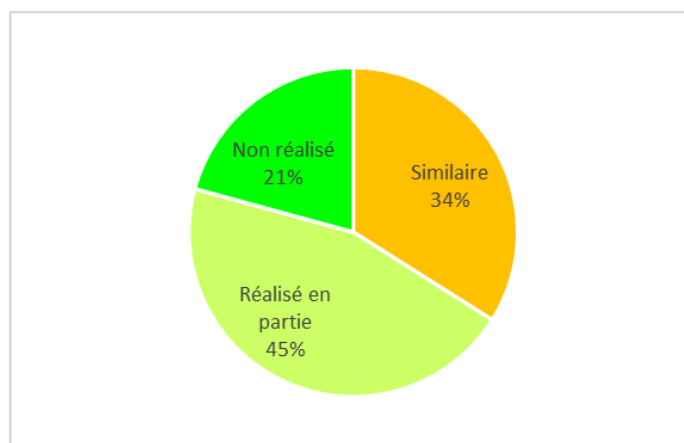
Tableau 14 : types de bénéficiaires des mesures investissements dans la filière œufs

	Bénéficiaires	% total bénéficiaires	% bénéficiaires / total exploitations bretonnes	% 411b
Plein air	216	64%	51%	93%
<i>Dont bio</i>	122	36%	57%	94%
Cage	45	13%	41%	76%
Sol	28	8%	64%	89%
Total	289	100%	50%	90%

Source : élaboration AND-I et Edater d'après données individuelles RA

Dans le cadre de l'enquête directe, un tiers (34%) des bénéficiaires de la mesure 411b (bâtiments) de la filière œuf a déclaré que le projet soutenu aurait été similaire sans aide, ce taux est plus élevé que dans les autres filières (en général 20-22% dans les autres filières animales). Ce taux élevé est à mettre en relation avec la bascule programmée du système cage vers des systèmes alternatifs. Environ la moitié des bénéficiaires (45%) indique que l'investissement aurait été fait en partie (plus petit ou plus étalé dans le temps) et 21% n'auraient pas réalisé le projet (ce taux de 21% est comparable aux autres filières). L'étude de cas a confirmé que l'aide du FEADER n'était pas le point principal pour raisonner les investissements, en raison du faible poids de l'aide FEADER en comparaison du montant total investi.

Figure 36 : Réponse à la question « Si vous n'aviez pas été soutenu par le FEADER, l'investissement aurait été... » pour les bénéficiaires de la mesure 411b de la filière œufs (N=53)

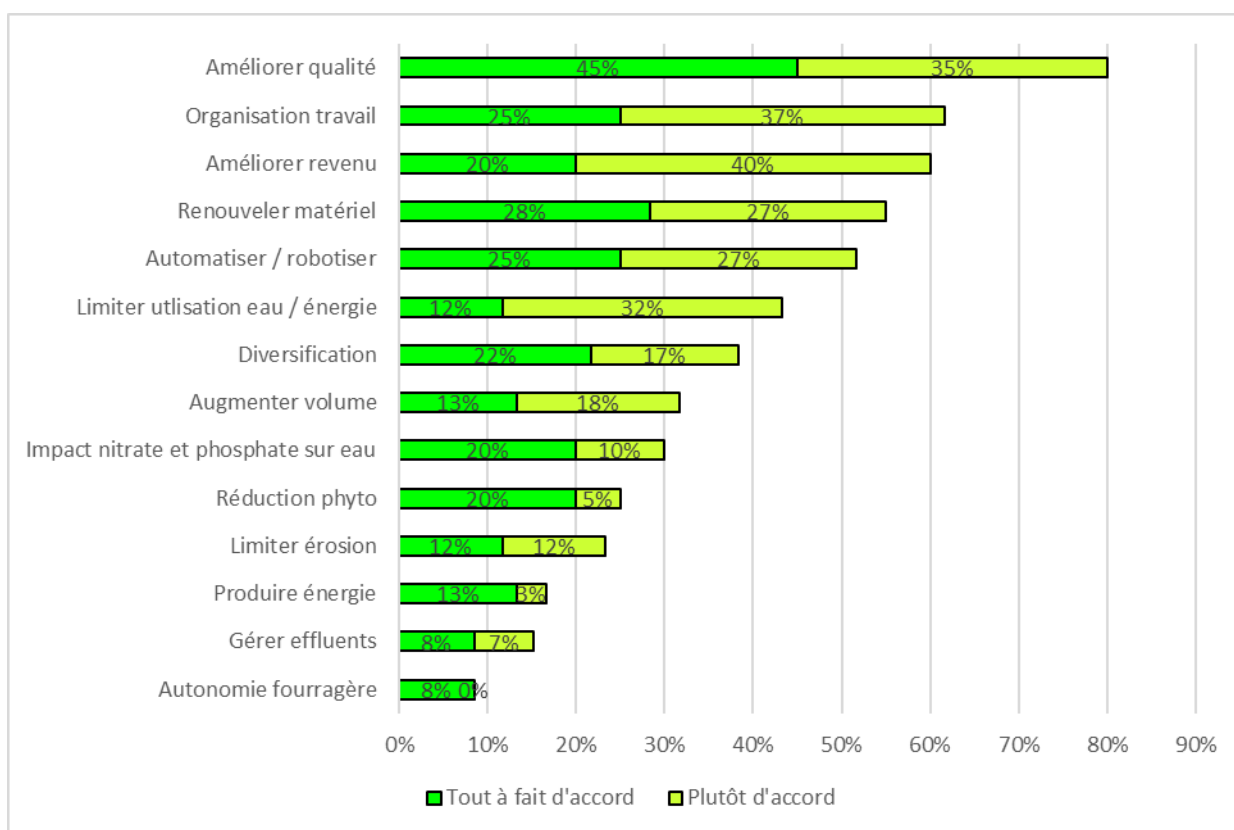


Source : enquête directe AND-I et Edater auprès des bénéficiaires

Si l'on considère les impacts des projets d'investissement soutenus, nous observons des résultats comparables à ceux du porc :

- le premier impact mis en avant par les bénéficiaires est l'amélioration de la qualité des productions (80%), nous pouvons mettre cette réponse en parallèle avec l'évolution du système cage vers les systèmes alternatifs,
- le deuxième point est lié à l'organisation du travail (62%), que l'on peut lier à l'automatisation / robotisation qui est en cinquième place (52%),
- l'amélioration du revenu arrive en troisième place (60% des répondants),
- le renouvellement du matériel est mis en avant par 55% des répondants, alors que l'augmentation des volumes ne concerne que 31% des répondants.
- Seul 10 répondants sont bénéficiaires de la mesure 412, dont 9 indiquent que le projet permet de produire de l'énergie et/ou permet de limiter l'utilisation d'eau et d'énergie ; seuls 35% des bénéficiaires de la mesure 411b (et non bénéficiaires de la mesure 412) considèrent que le projet a eu un impact sur l'utilisation de l'eau et de l'énergie.

Figure 37 : Réponse à la question « Quels sont les impacts des investissements soutenus... » pour les bénéficiaires de la filière volaille œufs (N=60)



Source : enquête directe AND-I et Edater auprès des bénéficiaires

Légumes

Points clés

- Les exploitations légumières se sont équipées significativement en systèmes permettant de limiter l'utilisation des produits phytosanitaires (bineuses guidées par GPS par exemple) et d'améliorer les conditions de travail.
- La production biologique s'est également développée sur la période de programmation dans le secteur des légumes, même si nous observons une stagnation du marché au cours des dernières années.
- Le PDRB a significativement accompagné ces évolutions. Concernant les investissements soutenus par la mesure 411a, une part importante des bénéficiaires (34%) déclare que les investissements n'auraient pas été réalisés sans l'aide du PDRB.

Trajectoire des exploitations

Les trajectoires des exploitations concernent notamment :

- L'évolution de la production plein champ vers une production sous serre,
- La croissance du binage / GPS pour limiter l'utilisation de produits phytosanitaires,
- La croissance des bio, même si nous observons depuis peu des difficultés de marchés au niveau national.

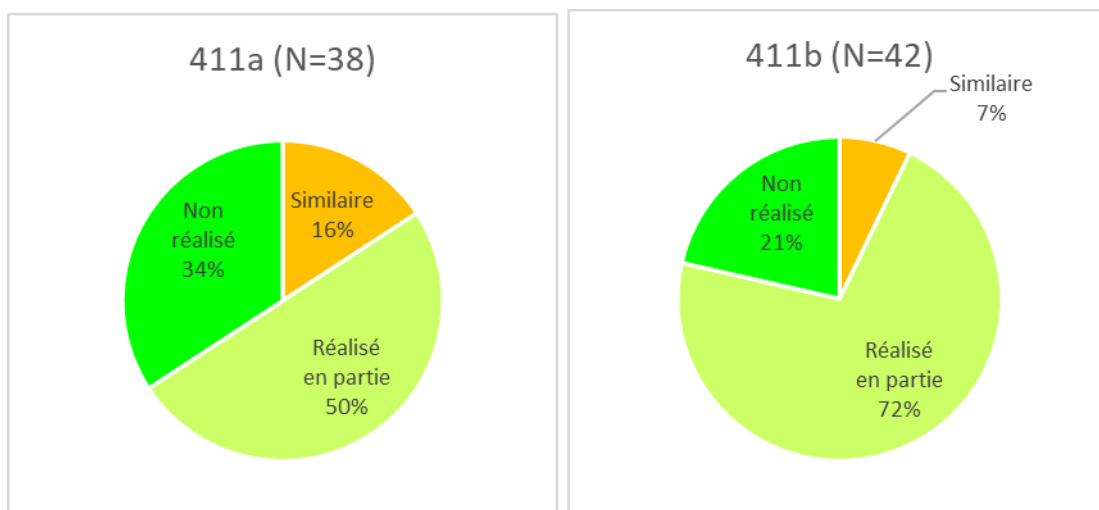
Impacts des aides du FEADER

Une minorité de producteurs de légumes indique que l'investissement aurait été similaire sans aide (16% pour la mesure 411a et 7% pour la 411b), ces taux sont faibles par rapport à ceux des autres filières.

Dans le cas de la mesure 411a, le taux de bénéficiaires qui n'auraient pas réalisé l'investissement sans aide est particulièrement élevé (34%). Cela est à mettre en parallèle avec le coût de certains matériels tels que les dispositifs utilisant le GPS. La moitié des bénéficiaires indique l'investissement aurait été réalisé mais différent (plus modeste ou décalé dans le temps).

Près des trois quarts (72%) des bénéficiaires de la mesure 411b indiquent que l'investissement aurait été réalisé sans aide mais aurait été différent, seuls 21% indiquent qu'ils ne l'auraient pas réalisé.

Figure 38 : Réponse à la question « Si vous n'aviez pas été soutenu par le FEADER, l'investissement aurait été... » pour les bénéficiaires des mesures investissement de la filière légume



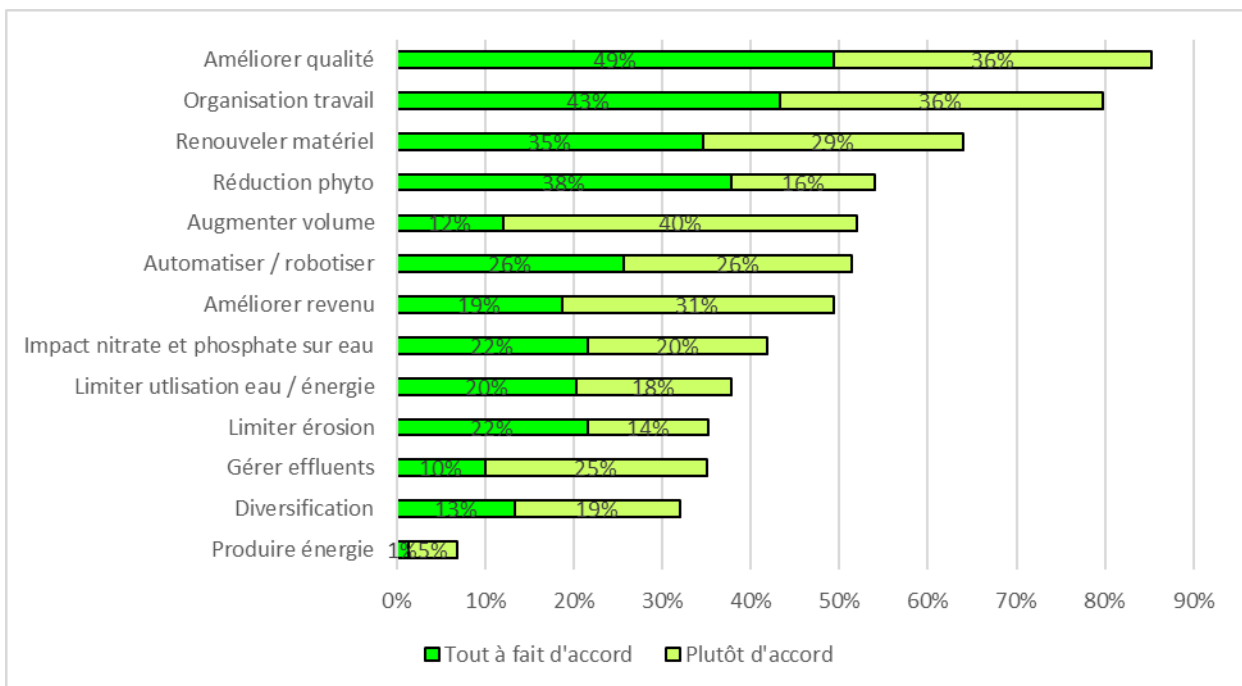
Source : enquête directe AND-I et Edater auprès des bénéficiaires

Les premiers impact mis en avant sont comparables à ceux des filières animales : amélioration de la qualité des produits (85%) et organisation du travail (89%). Le troisième item est celui du renouvellement d'un matériel vieillissant (64%). Les questions d'automatisation / robotisation (que l'on peut lier à l'organisation du travail) concernent 52% de répondants. L'augmentation des volumes de production concerne également un peu plus de la moitié des répondants (52%).

Les impacts environnementaux concernent une partie significative des répondants :

- Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires (54%)
- Limitation des impacts des nitrates et phosphates sur l'eau (42%)
- Limiter l'érosion (36%)

Figure 39 : Réponse à la question « Quels sont les impacts des investissements soutenus... » pour les bénéficiaires de la filière légume (N=75)



Source : enquête directe AND-I et Edater auprès des bénéficiaires

4.3 Efficacité - QE 3 - Dans quelle mesure ces évolutions sont-elles pérennes ? Quels facteurs (facteurs externe, mise en œuvre,...) favorisent ou limitent ces changements de trajectoire et leur pérennité?

Synthèse de la question évaluative

- Les exploitations laitières les plus avancées dans leurs pratiques d'extensification, notamment celles ayant contractualisé des MAEC de niveau 1 (niveau le plus exigeant) et/ou des mesures Bio, sont les plus susceptibles de pérenniser leurs pratiques (et donc d'intégrer ses pratiques dans leur « routine », selon la théorie des pratiques).
- La pérennité des pratiques est plus étroitement associée aux mesures surfaciques (qui concernent l'ensemble de l'exploitation) qu'aux investissements.
- La combinaison de mesures investissements et mesures surfaciques (MAEC/AB) n'a pas d'influence sur les intentions de maintien des pratiques par les éleveurs.
- La pérennité de systèmes/pratiques semble plus fragile au sein des exploitations dont les revenus sont plus fortement exposés aux évolutions du marché (ex : œufs biologiques).
- Les principales difficultés rencontrées par les exploitations pour aller plus loin dans leurs pratiques sont d'ordre économiques (valorisation des pratiques par le marché), d'organisation du travail et du matériel/équipement adapté. Une partie des exploitants considère également que leurs pratiques environnementales sont déjà avancées et que leur marges de progression sont limitées.

4.3.1 Compréhension et structuration de la question

La pérennité des changements de pratiques est un enjeu majeur des politiques publiques. Il s'agit en effet de faire adopter des pratiques agricoles vertueuses par le plus grand nombre d'exploitations et dans le temps. La pérennité des changements des pratiques dépend de la conjonction de facteurs internes et externes.

Cette QE vise donc à analyser dans quelle mesure les changements observés sont pérennes dans le temps et quels sont les facteurs qui influencent cette pérennité. Dans la « théorie des pratiques », il s'agit de l'intégration de nouvelles pratiques dans la « routine » de l'individu.

Au niveau méthodologique, nous nous appuyons sur les trajectoires identifiées dans le cadre de la QE précédente et nous basons sur :

- L'enquête électronique auprès des bénéficiaires, en demandant dans quelle mesure les évolutions de pratiques sont susceptibles de revenir en arrière à la fin de la contractualisation (notamment les MAEC),
- Les études de cas et entretiens qualitatifs afin d'identifier, avec nuance et contextualisation, tous les facteurs qui peuvent influencer sur la pérennisation des pratiques,
- Des entretiens qualitatifs avec les responsables mesures de la Région,
- Les autres ressources documentaires et bibliographiques.

Le tableau ci-dessous détaille le référentiel d'évaluation pour la QE 3.

Tableau 15 : Matrice d'évaluation pour la QE 3

Critère de jugement	Indicateurs	Sources
Les changements de pratiques sont pérennes dans le temps	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration des bénéficiaires sur le maintien des nouvelles pratiques - Les changements de pratiques sont accompagnés d'investissements physiques - Les évolutions de pratiques sont rentables pour les exploitations 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes de cas - Enquête électronique
Le PDRB favorise les combinaisons de mesures les plus favorables aux changements de trajectoires des exploitations	<ul style="list-style-type: none"> - Articulation entre les mesures dans le cadre de la mise en œuvre du PDRB (synchronisation appels à projet, bonification, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des mesures couvertes par l'étude - QE cohérence
Les facteurs externes sont favorables au maintien des pratiques	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés rencontrées par les bénéficiaires - Coût des intrants et des prix agricoles - Demande du marché pour des pratiques extensives - Ecosystème autour des exploitants (accompagnement technique, contexte social, identité professionnelle) 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes de cas - Enquête électronique - Recherche bibliographique

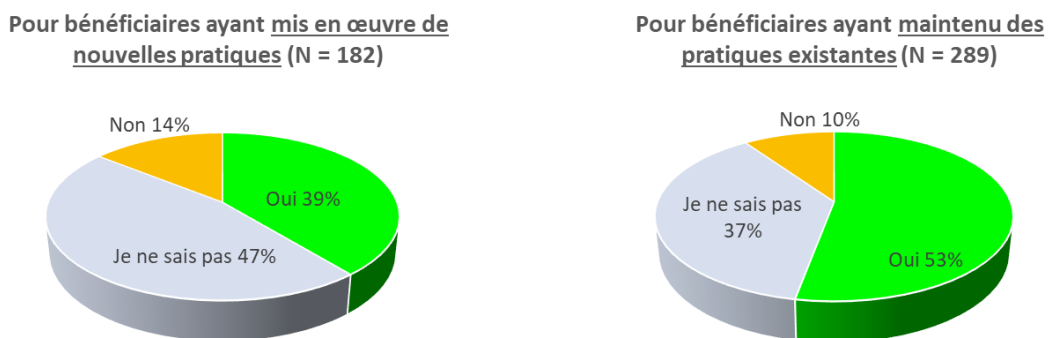
4.3.2 Réponse à la QE 3

Déclaration des bénéficiaires sur la poursuite des pratiques

Bovins lait

D'après l'enquête en ligne, la pérennité des pratiques à l'issue de la contractualisation MAEC n'est pas homogène selon que les pratiques soient nouvelles ou non. Alors que seulement une minorité (**39%**) **des éleveurs bénéficiaires de MAEC** ayant introduit de nouvelles **pratiques pensent les maintenir** à la suite de la contractualisation, une majorité (**53%**) **des bénéficiaires ayant maintenu** des pratiques existantes **considèrent les renouveler**. Par ailleurs le niveau d'incertitude sur le maintien des pratiques est plus élevé pour les premiers (47%) que pour les seconds (37%). Ainsi les bénéficiaires ayant maintenu dorénavant ces pratiques sont davantage convaincus que ceux ayant changé de pratiques une première fois.

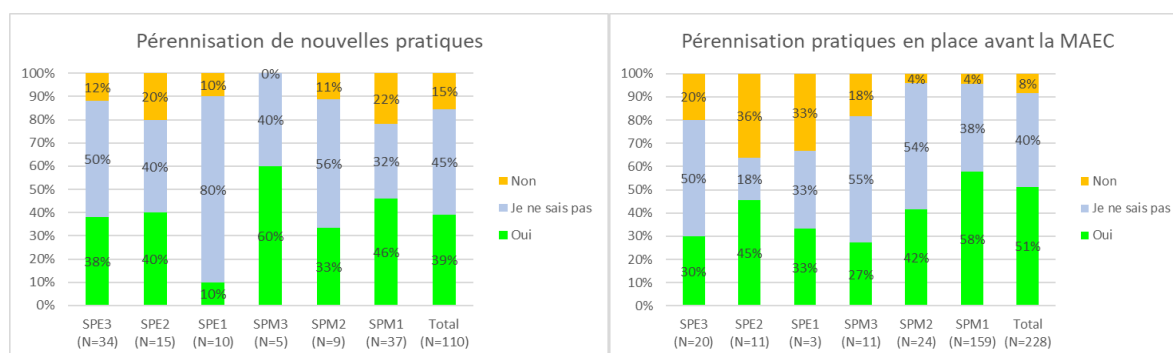
Figure 40 : Intention de pérennisation des pratiques des éleveurs bovins-lait



Source : enquête directe AND-I et Edater auprès des bénéficiaires

Enfin l'intention de maintenir les pratiques après la période de contractualisation d'une mesure surfacique, dépend du type de mesure et dans une moindre mesure du caractère « nouveau » des pratiques/ engagements contractualisés. Ainsi entre **10% et 60%** des éleveurs ayant mis en œuvre de nouvelles pratiques avec la MAEC ont l'intention de poursuivre les pratiques après la période de contractualisation selon les MAEC. Cette fourchette est plus élevée pour les éleveurs ayant déjà mis en œuvre les pratiques avant la MAEC puisque ce taux est compris entre **27% et 58%**. **En proportion, les éleveurs engagés dans les niveaux 2 et 3 semblent plus nombreux à être prêts à arrêter leurs pratiques.** Ainsi plus longtemps une exploitation est avancée dans ses pratiques (niveau 11) plus le risque de revenir en arrière diminue.

Figure 41 : Intention de pérennisation des pratiques des éleveurs bovins-lait selon le type de MAEC contractualisée (n=338)



Note : le nombre de réponses pour certaines MAEC est faible, les données détaillées doivent donc être considérées avec prudence

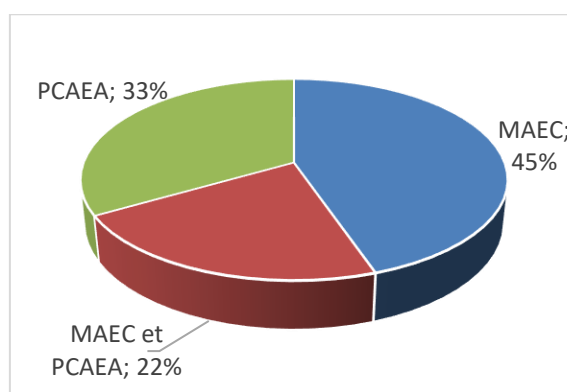
Source : enquête directe AND-I et Edater auprès des bénéficiaires

Effet de la combinaison de mesures sur la pérennité des pratiques

Bovins lait

Parmi les 1 008 exploitations laitières ayant répondu à l'enquête électronique, un peu moins d'un quart (22%) avait contractualisé à la fois une mesure surfacique MAEC/Bio et réalisé un ou plusieurs investissements via les mesures d'investissement (plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA)).

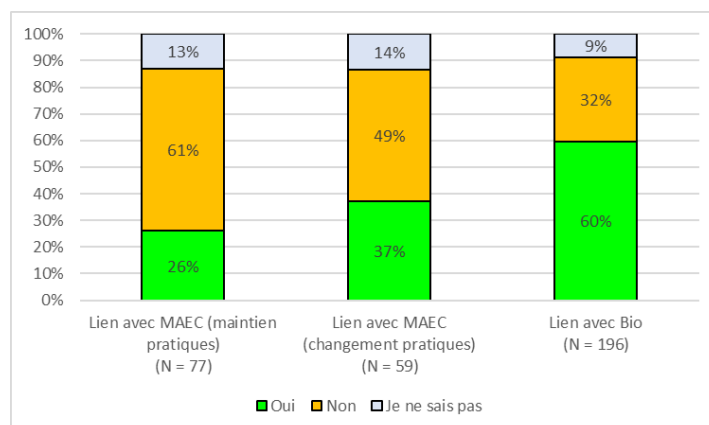
Figure 42 : Mesures souscrites par les éleveurs bovins lait (N=1 008)



Source : enquête directe AND-I et Edater auprès des bénéficiaires

La proportion d'éleveurs ayant raisonné leur investissement PCAEA en lien avec une mesure surfacique varie selon le type de mesure surfacique contractualisée. Les éleveurs ayant souscrit une mesure Bio sont en proportion plus nombreux à déclarer avoir raisonné leur investissement avec ce dispositif (60%), en comparaison avec les éleveurs ayant souscrit une nouvelle MAEC (37%) ou ayant renouvelé une ancienne MAEC (26%). En conclusion, **plus le changement de pratiques induit par la mesure surfacique est important, plus les éleveurs déclarent raisonner leur investissement en fonction de la mesure souscrite.**

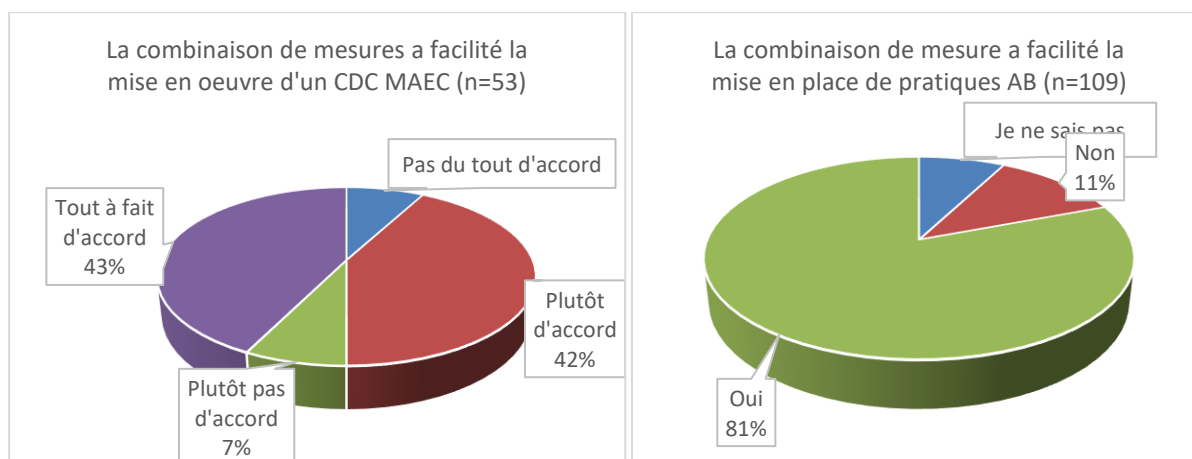
Figure 43 : Eleveurs ayant raisonné leur investissement en fonction de la mesure surfacique contractualisée (N= 332)



Source : enquête directe AND-I et Edater auprès des bénéficiaires

Parmi ces exploitations ayant bénéficié d'un soutien surfacique et investissement, **une majorité considère que la combinaison de mesures a facilité l'adoption de pratiques bénéfiques** pour l'environnement pour respecter le cahier des charges d'une MAEC (87%) et/ou de la réglementation AB (56%).

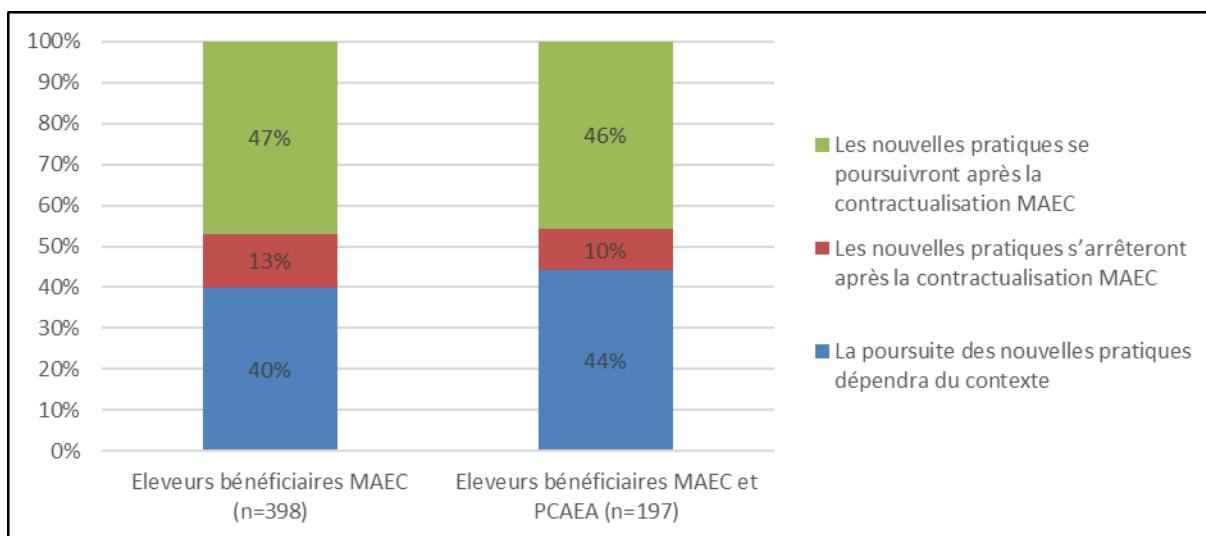
Figure 44 : La combinaison de mesure a facilité la mise en place de pratiques AB (N =109) ou le respect d'un cahier des charges MAEC (N =53)



Source : enquête directe AND-I et Edater auprès des bénéficiaires

En revanche, **l'effet combiné des mesures sur les intentions de poursuite des pratiques n'est pas significatif**. En comparant les déclarations de poursuite des pratiques des éleveurs ayant bénéficié de la seule MAEC avec ceux ayant bénéficié de la MAEC et d'aides à l'investissement, les écarts d'intentions observés entre les deux échantillons sont faibles. Les éleveurs ayant bénéficié des deux dispositifs sont en proportion un peu plus nombreux (44% vs 40%) à déclarer que le maintien des pratiques soit dépendants du contexte extérieur pour la poursuite des pratiques que ceux ayant uniquement souscrits à la MAEC.

Figure 45 : Effet combiné des mesures sur les intentions de pérennisation ou non des pratiques (N = 495)

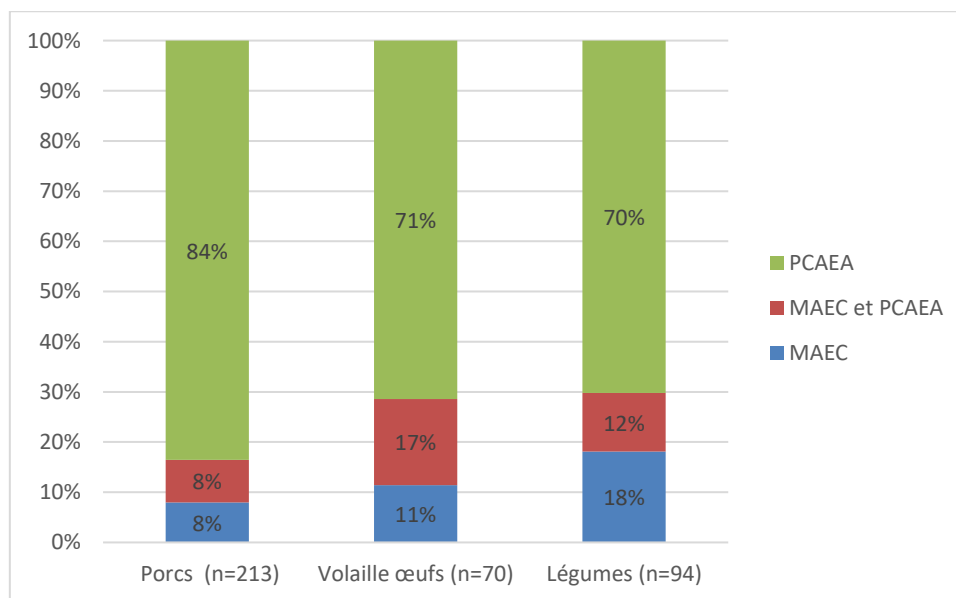


Source : enquête directe AND-I et Edater auprès des bénéficiaires

Légumes, porcs et œufs

Peu d'exploitations ayant un atelier principal de légumes, œufs et porcs ont bénéficié de la combinaison d'une mesure surfacique et d'un investissement. Sur les 377 exploitations de porcs, légumes et œufs ayant répondu à l'enquête, seules 57 ont bénéficié d'une mesure surfacique et d'un investissement PCAEA.

Figure 46 : Mesures souscrites par producteurs de légumes, œufs et porcs (N = 377)



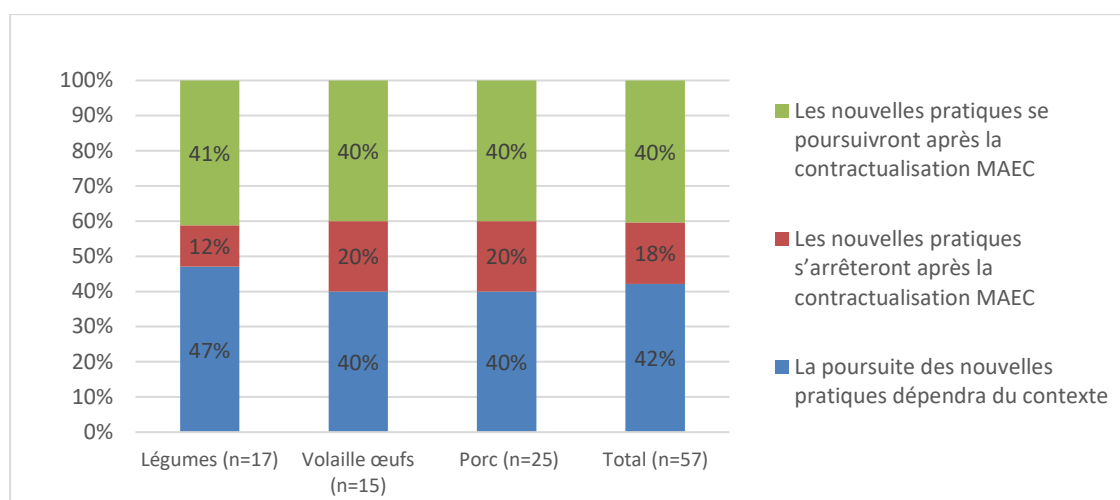
Source : enquête directe AND-I et Edater auprès des bénéficiaires

Compte-tenu de l'échantillon (57 exploitations - excluant les exploitations ayant un atelier ruminant), l'analyse des intentions des producteurs ayant un atelier principal de légumes, œufs et porcs sur la poursuite ou non de leurs pratiques après la période de contractualisation est à considérer avec prudence.

Les déclarations sont homogènes selon les profils d'exploitations ayant répondu. Ainsi près de 40% des exploitations déclarent vouloir poursuivre les pratiques après la période de contractualisation et 42%

considèrent que la poursuite de ces pratiques dépendra du contexte. Un peu moins d'un cinquième des exploitations déclare vouloir abandonner les pratiques contractualisées.

Figure 47 : Intentions de pérennisation des pratiques des agriculteurs ayant une production légumes, volailles œufs et porcs et ayant contractualisé une MAEC (n=57)



Source : enquête directe AND-I et Edater auprès des bénéficiaires

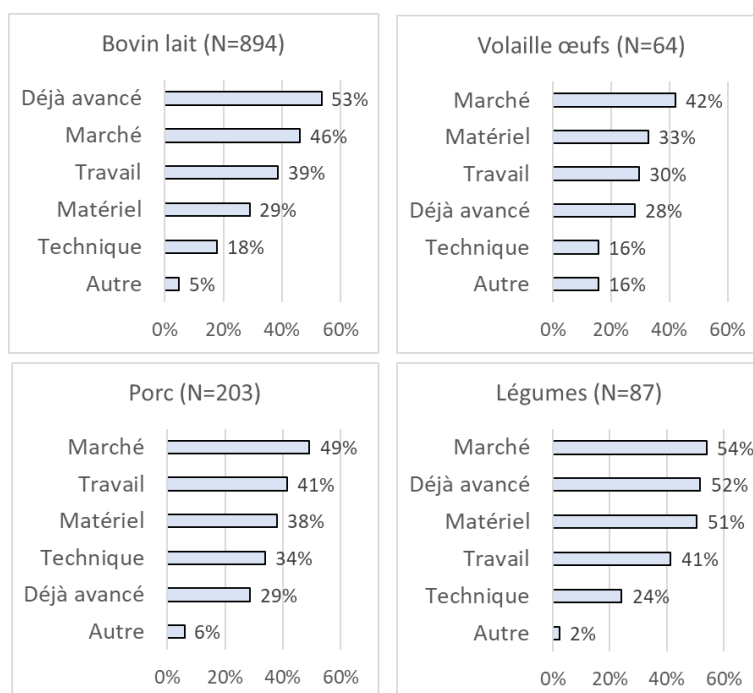
Le maintien des pratiques dépend du contexte

La pérennité des pratiques adoptées dépend des difficultés rencontrées par les éleveurs, de la conjoncture économique et notamment de la valorisation économique de ces pratiques sur le marché. L'exposition des exploitations aux évolutions des prix de vente dépend en partie du poids des charges externes dans l'ensemble des charges de l'exploitation.

Difficultés rencontrées - toutes exploitations

La hiérarchie des difficultés rencontrées diffère légèrement selon les profils d'exploitations. Alors qu'en bovin lait, le principal frein est lié à la mise en œuvre de pratiques déjà avancées, les autres exploitations évoquent l'insuffisante valorisation de leurs pratiques par le marché. Parmi les autres difficultés, sont mentionnées également les questions de matériel et de technique.

Figure 48 : Types de difficultés rencontrées par les bénéficiaires pour aller plus loin dans leurs pratiques agro-environnementales



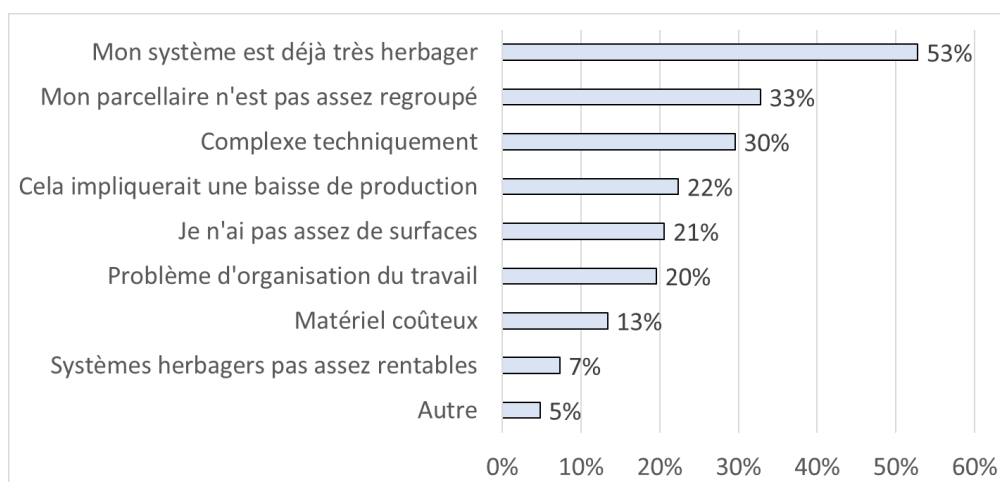
Source : enquête directe AND-I et Edater auprès des bénéficiaires

Difficultés rencontrées - Bovins lait

Concernant plus spécifiquement les freins à l'augmentation de la part d'herbe, le principal frein mentionné par plus de la moitié des répondants est le caractère déjà très herbager du système. Entre un cinquième et un tiers des répondants évoquent des freins associés à l'éclatement du parcellaire, la complexité technique, la baisse de production, la faiblesse des surfaces à disposition ou encore les difficultés d'organisation du travail.

Un tiers des exploitants (32%) ont fait le calcul économique de l'extensification et deux tiers ne l'ont pas fait (68%) (N = 650).

Figure 49 : Difficultés rencontrées par les exploitations de bovins lait (n=650)



Source : enquête directe AND-I et Edater auprès des bénéficiaires

Conjoncture économique – toutes exploitations

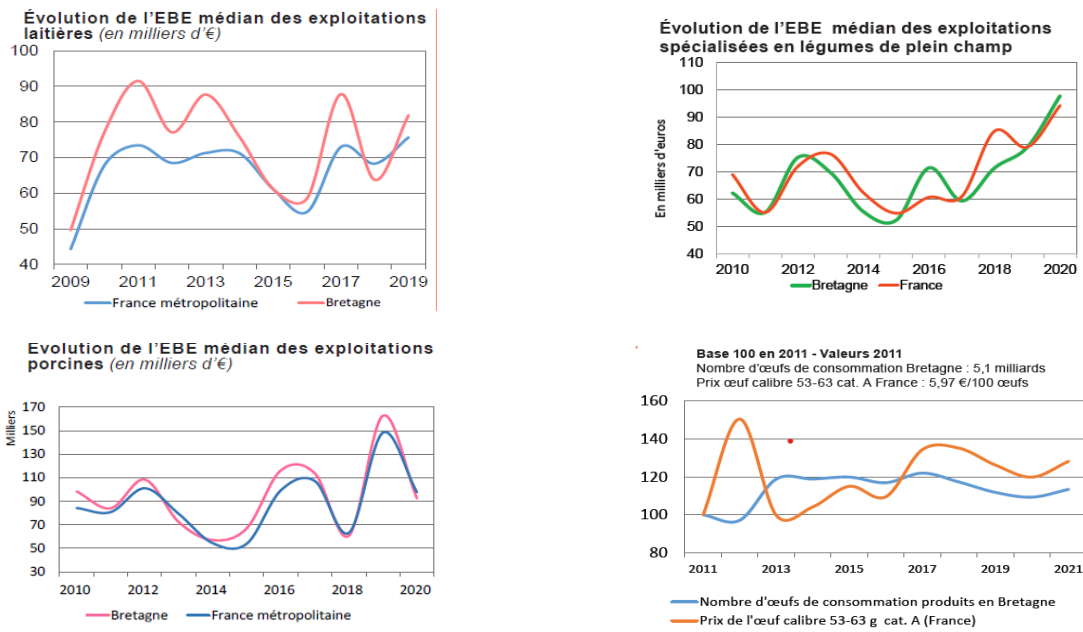
Sur la période 2010-2020, les exploitations bretonnes ont été confrontées à des aléas climatiques, sanitaires et macroéconomiques majeurs. Pour mémoire, voici les événements ayant impacté la filière au cours de la décennie 2010-2020.

- Toutes exploitations :
 - Sécheresses de 2015, 2016, 2018 et 2019 et 2022.
 - Le développement du marché alimentaire biologique de 2010 à 2020.
 - Les impacts de la crise du COVID en 2020 et son impact sur les filières agricoles et alimentaires.
 - L'augmentation très importante des coûts des intrants, matériels et bâtiments lors de la reprise économique post-COVID.
- Lait : La fin des quotas laitiers en 2015 et la restructuration de la filière laitière en Europe, ayant entraîné une baisse des cours sur 2015/2016.
- Porcs : Le développement du marché asiatique et l'impact de la Peste Porcine Africaine, (PPA).
- Œufs : La crise du fipronil (2017), le développement des systèmes alternatifs en œufs avec la fin des systèmes cage, le développement et l'extension de la grippe aviaire, (2015 à 2022)

L'évolution de l'excédent brut d'exploitation (EBE) médian des exploitations spécialisées bretonnes montre en effet que le contexte extérieur peut avoir un impact important sur les performances des exploitations (crise du lait en 2015 par exemple, suite à la fin des quotas laitiers). La figure ci-dessous montre les évolutions de l'EBE médian des exploitations spécialisées bretonnes de porcs, lait et légumes (pour les œufs, seule l'évolution du prix de l'œuf est présentée). L'analyse de l'évolution de l'EBE médian montre ainsi les impacts des différents événements sur la rentabilité des exploitations :

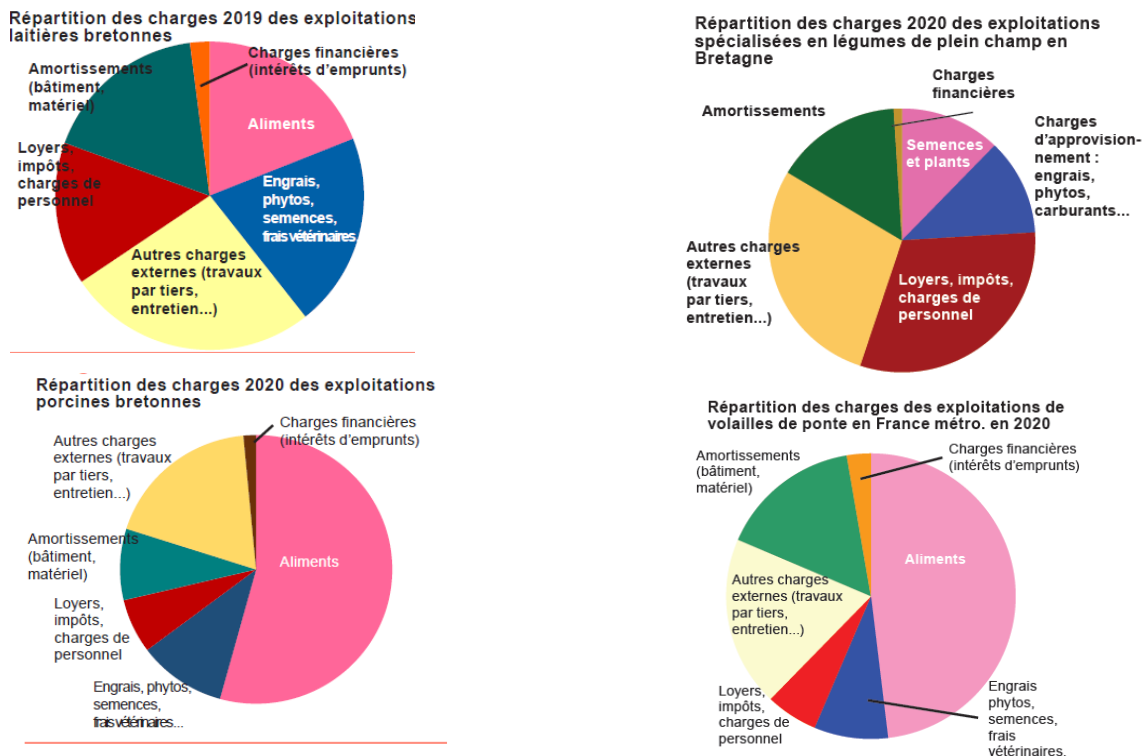
- Alors que l'EBE médian des exploitations laitières bretonnes était nettement supérieur à l'EBE médian national entre 2010 et 2015, il a particulièrement souffert de la fin des quotas et de la chute des cours en 2015/2016 pour rejoindre l'EBE médian national et même le croiser en 2018. L'aliment est une composante importante mais pas majoritaire des charges externes (près de 20%). L'EBE médian breton laitier a ainsi varié de son minimum 50K€ en 2009 à son maximum 90 K€ en 2011.
- La filière porcine bretonne représentant 57% de la production nationale, l'EBE médian breton est très proche de l'EBE médian national. Il a connu 3 périodes distinctes sur 2010-2020 à savoir une baisse progressive de 2012 à 2015, une progression vigoureuse de 2015 à 2017 et une nouvelle chute très forte en 2018 avant de progresser en 2019. L'évolution de l'EBE est étroitement liée au dynamisme de la demande chinoise et de la production européenne, à l'évolution de la PPA en Chine (2018) et à l'évolution des cours des matières premières, l'aliment représentant plus de 55% des charges externes. L'EBE médian breton porcin a ainsi varié de son minimum 50K€ en 2015 à son maximum 160 K€ en 2019.
- La filière légume bretonne est diversifiée avec des productions sous serre et maraichères de plein champ pour le frais et l'industrie. Les conjonctures économiques des principales productions légumières à savoir la tomate, l'artichaut, l'échalotte et le chou-fleur ne sont pas comparables. L'EBE médian des exploitations légumières a progressé sur la période 2010-2020 passant de 50K€ en 2015 à un peu moins de 100k€ en 2019.
- Après avoir connu une hausse de 50 points entre 2011 et 2012 puis une chute équivalente sur l'année suivante, les cours des œufs ont progressivement augmenté entre 2013 et 2018 de 40 points par rapport à 2011. Ceux-ci ont de nouveau baissé en 2019 puis se sont stabilisés à un niveau de + 20 points par rapport à 2011. L'aliment représente près de la moitié des charges externes au sein des exploitations spécialisées d'œufs tandis que les amortissements (en bâtiments), représentent une part importante des charges (environ 15%).

Figure 50 : Evolution de l'EBE médian des exploitations laitières, légumières et porcines bretonnes et évolution du prix de l'œuf



Source : RICA et Agreste

Figure 51 : Répartition des charges externes au sein des exploitations spécialisées de lait, porcs, légumes et œufs



Source : RICA et Agreste

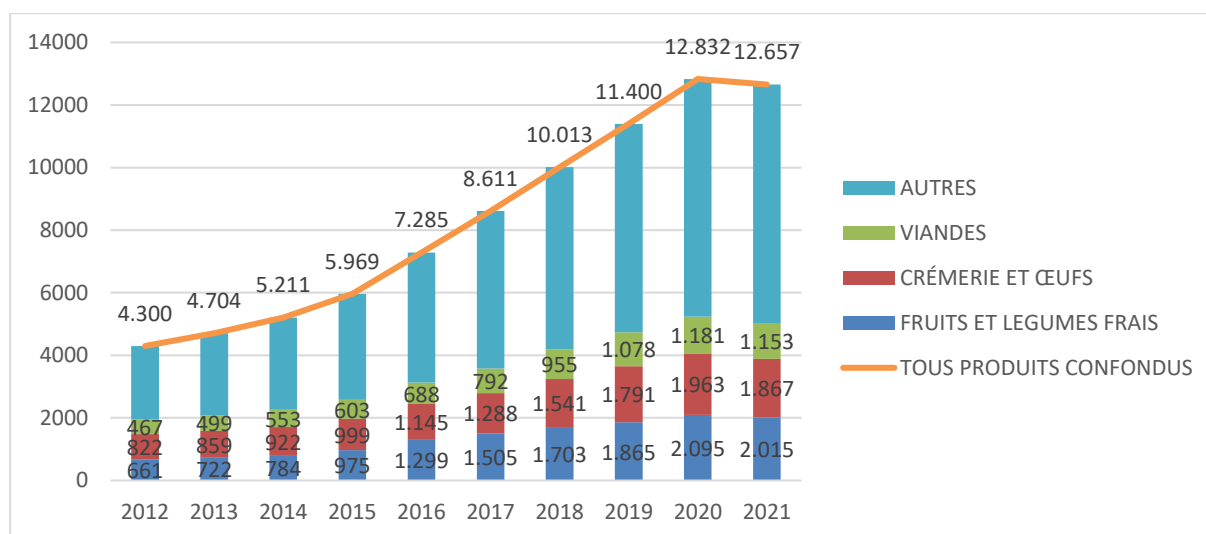
Valorisation des pratiques par le marché

L'éventail des pratiques ou systèmes à la fois promus par le PRDB (mesures surfaciques et investissements) et valorisés par le marché est limitée à un nombre restreint de marchés/filières :

- Tous produits : le marché alimentaire biologique permet une valorisation distincte des produits alimentaires respectant une réglementation européenne.
- En œufs : le développement de systèmes alternatifs assurant un meilleur niveau de bien-être pour les poules pondeuses s'appuie sur les élevages de plein air (Label Rouge, Plein air et Bio) et au sol.

Alors que le marché alimentaire biologique s'est développé de façon continue entre 2012 et 2019 passant de 4,3Mds € à 12,8 Mds€ en 2020, il a connu une première baisse en 2021 de -1,3% poursuivie en 2022 -4,3%.

Figure 52 : Evolution du marché bio en France de 2012 à 2021 en M€



Source : d'après données AND-I / Agence Bio

Les filières bretonnes étudiées qui s'étaient particulièrement développées ces dernières années sont donc exposées à cette nouvelle conjoncture :

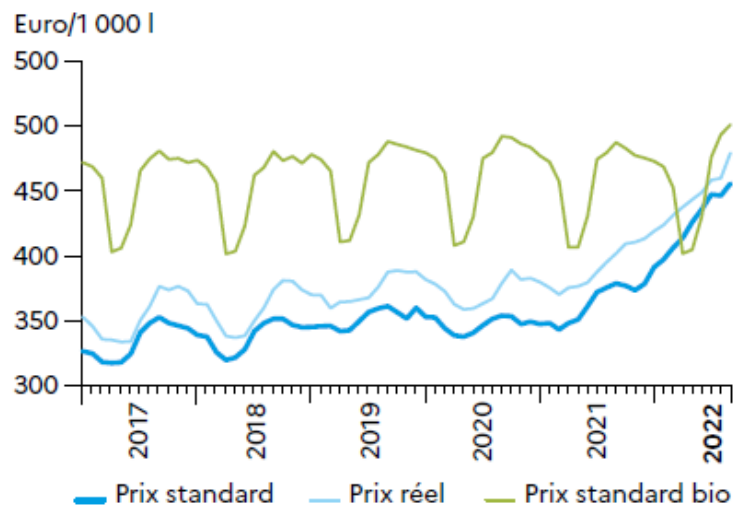
- Lait : Avec 61 686 animaux en conversion et certifiés Bio en 2021, la Bretagne est la première région laitière biologique française (+6,9% / 2020).
- Œufs : Avec 2, 27 millions de poules pondeuses, la Bretagne est la première région productrice d'œufs biologique (-2,9% / 2020).
- Légumes : Avec 9096 ha engagés en AB en 2021, la Bretagne se classe à la 2ème place en termes de production de légumes biologiques (+11,2%/2020).
- Porcs : la région est la 2ème productrice de porcs charcutiers biologiques avec 3 883 truies (+7,9% / 2020).

Les exploitations bretonnes lait, œufs et porcs biologiques sont particulièrement exposées à cette nouvelle conjoncture. D'après les entretiens qualitatifs et études de cas, les réactions des exploitations à cette évolution de contexte semblent différer selon leur niveau d'engagement au sein de leur exploitation :

- En lait et en dépit du croisement des courbes de prix conventionnels et bio (figure ci-dessous), les éleveurs ayant extensifié leur production et développé l'herbe semblent moins prêt à se déconvertir, les cours élevés du conventionnel permettant de réduire les pertes.
- En œufs biologiques, la production a décliné et les exploitations n'ayant plus de contrats d'enlèvement ont dû adapter leurs bâtiments biologiques pour développer des élevages alternatifs de plein air.

- En porcs, la situation est plus délicate, avec des exploitations ne pouvant développer des productions alternatives en mesure rentabiliser les investissements réalisés. Celles-ci doivent soit diminuer voire arrêter la production.

Figure 53 : Evolution des cours du prix du lait conventionnel et bio de 2017 à 2022



Source : Agreste

4.4 Cohérence - QE 4 - Dans quelle mesure les différentes mesures couvertes par l'évaluation sont-elles cohérentes (au niveau de leur objectifs et de leur mise en œuvre) ?

Synthèse de la question évaluative

- Les différentes mesures sont, d'une manière générale, cohérentes dans leurs objectifs.
- Les mesures surfaciques et le soutien des investissements dans les robots de traite sont cependant incohérents. Les MAEC favorisent l'extensification des systèmes et les robots de traite (qui visent à améliorer les conditions de travail) contribuent à intensifier les systèmes, même si cette intensification n'est pas systématique.
- La combinaison des mesures surfaciques et non surfaciques permet de faire progresser l'exploitation vers un modèle plus durable en facilitant la mise en œuvre de pratiques environnementales (sur la base de résultats qualitatifs).
- Cependant, la mise en œuvre des différentes mesures est peu articulée (absence de mise en œuvre intégrée). Cela limite donc les synergies entre mesures.

4.4.1 Compréhension et structuration de la question

La présente question évaluative permet d'analyser la cohérence en matière de finalité et de mise en œuvre des différentes mesures. En effet, que ce soit pour les mesures investissements ou les mesures surfaciques (MAEC, AB), l'objectif est de faire progresser l'exploitation vers un modèle plus durable. Les exploitations pouvant bénéficier des différentes mesures, il est important de s'assurer que la mise en œuvre de ces dernières concourt efficacement aux résultats recherchés en matière d'évolution de trajectoire des exploitations.

Nous basons nos analyses sur :

- **L'enquête électronique** auprès des bénéficiaires, en demandant quelles sont les mesures pour lesquelles ils ont bénéficié d'un soutien. Pour les exploitants ayant reçu des financements sur les différentes mesures (investissements, BIO, MAEC), nous les interrogerons plus particulièrement sur la bonne complémentarité des mesures et dans quelle mesure leur mise en œuvre a permis de répondre aux objectifs d'évolution des exploitations,
- Les **études de cas** et entretiens qualitatifs afin d'identifier, avec nuance et contextualisation, tous les facteurs qui peuvent impacter la cohérence et complémentarité des interventions,
- Des entretiens qualitatifs avec les **responsables mesures** de la Région.

Le tableau ci-dessous détaille le référentiel d'évaluation pour la QE 4.

Tableau 16 : Première proposition de matrice d'évaluation

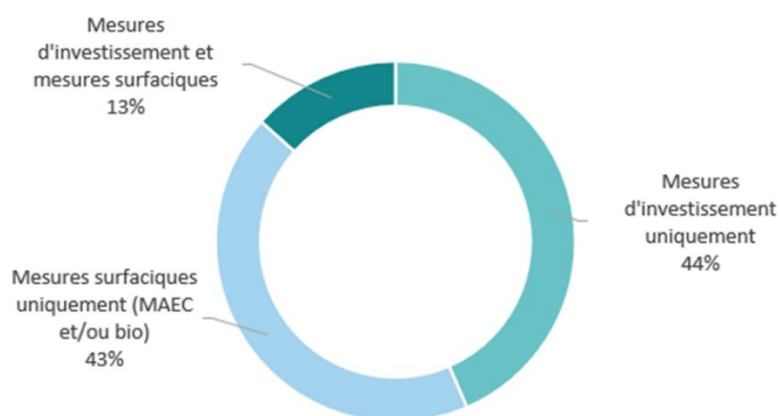
Critère de jugement	Indicateurs	Sources
Les mesures sont cohérentes entre elles ?	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration des bénéficiaires - La combinaison des mesures permet de répondre de manière cohérente aux objectifs globaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretiens responsables mesures (Région)
Les modalités de mise en œuvre des mesures sont cohérentes et permettent de répondre aux objectifs visés	<ul style="list-style-type: none"> - Articulation entre les mesures dans le cadre de la mise en œuvre du PDRB (synchronisation appels à projet, bonification, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête électronique - Etudes de cas

4.4.2 Réponse à la QE 4

Les mesures d'investissement et les mesures surfaciques prévues dans le PDRB sont de différentes natures. En effet, les mesures surfaciques (et en particulier les MAEC) visent à accompagner des pratiques (nouvelles) notamment environnementales, et les mesures d'investissement visent à soutenir des investissements sur l'exploitation. De par leur nature et du type de soutien apporté, les exploitants peuvent tout à fait bénéficier de mesures surfaciques et de mesures d'investissement pour leur(s) exploitation(s) pour un seul et même projet.

Sur 11 675 exploitants ayant bénéficié de mesures d'investissement et/ou de mesures surfaciques, 1 565 exploitants ont bénéficié des deux types de mesures (soit près de 13% d'entre eux).

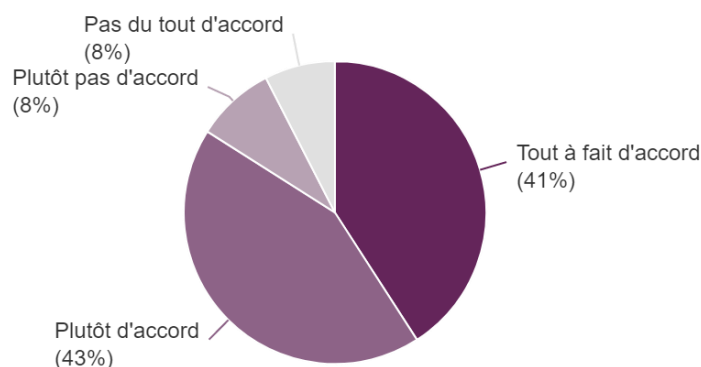
Figure 54 : Répartition des exploitants bénéficiaires de fonds FEADER en fonction des mesures souscrites



Source : d'après données de suivi du FEADER

D'une manière générale, il n'existe pas d'incohérence dans la mobilisation et la mise en œuvre de ces mesures. A l'inverse, elles sont complémentaires et cohérentes entre elles au regard de leur mise en œuvre et de leurs impacts. Sur ce point, l'enquête auprès des bénéficiaires nous montre que la combinaison des mesures permet de faire progresser l'exploitation vers un modèle plus durable et participe plus largement aux changements des trajectoires agricoles. En effet, 84% des bénéficiaires combinant MAEC et mesures d'investissement considèrent que la combinaison de ces mesures a facilité la mise en œuvre de pratiques environnementales sur leur exploitation (41% sont tout à fait d'accord ; 43% sont plutôt d'accord). Nous observons cependant un point d'incohérence entre les mesures surfaciques et les mesures d'investissement concernant le soutien aux robots de traite. Alors que les MAEC favorisent l'extensification des systèmes, les analyses développées en QE 3 montre que les exploitations investissant dans un robot de traite (dont l'investissement peut être soutenu par le FEADER) ont tendance à s'intensifier.

Figure 55 : Réponse à la question « Considérez-vous que la souscription à la MAEC en même temps que le soutien aux investissements ait facilité la mise en œuvre de pratiques environnementales sur votre exploitation ? »



Source : enquête directe auprès des bénéficiaires du PDRB

Sur la base de l'enquête, on observe donc une certaine cohérence et une synergie entre les mesures d'investissement et les mesures surfaciques pour la mise en œuvre de pratiques environnementales. La combinaison de mesures permet de faire progresser les exploitations vers un modèle plus durable (avec une nuance tout de même au regard des résultats quanti présentés précédemment)

Toutefois, cette synergie entre dispositifs n'est pas aussi évidente et n'est pas vérifiée dans les résultats quantitatifs observés (tests statistiques basés sur les données individuelles des RA 2010 et 2020, cf. QE 2).

On observe également un certain manque d'articulation dans la mise en œuvre des mesures avec l'absence de mise en œuvre intégrée.

Plus largement, les mesures sont complémentaires et cohérentes pour répondre aux objectifs poursuivis en matière d'évolution des trajectoires agricoles.

4.4.3 Conclusion de la QE 4

L'ensemble de ces éléments (et en particulier les résultats de l'enquête auprès des bénéficiaires) nous permettent de mettre en exergue la cohérence des différentes mesures (investissement et surfaciques) au regard de leurs objectifs. En effet, les mesures sont cohérentes entre elles pour répondre aux objectifs poursuivis en matière d'évolution des trajectoires agricoles vers un modèle durable. Malgré leurs différences, les mesures surfaciques et les mesures d'investissement sont cohérentes et même complémentaires pour l'évolution des trajectoires agricoles.

D'après les éléments qualitatifs (issus de l'enquête) présentés ci-dessus, la combinaison de mesures surfaciques et d'investissement semble avoir un effet levier sur l'évolution des exploitations à travers l'accompagnement à la mise en œuvre de pratiques agroenvironnementales et le soutien aux investissements sur les exploitations (pour une meilleure durabilité et une meilleure performance). Cette synergie entre mesures surfaciques et mesures d'investissement n'est pas pour autant validée par les résultats quantitatifs de l'étude.

L'articulation entre les mesures dans le cadre de leur mise en œuvre doit être améliorée en favorisant une mise en œuvre intégrée.

5 Recommandations

Sur la base des analyses conduites, nous formulons ici des recommandations pour la mise en œuvre des mesures surfaciques et investissement en Bretagne.

Adapter la programmation aux besoins émergents : carbone, ressources, énergie, ...

La programmation 2014-2020 ciblait les questions environnementales et de compétitivité. Ces deux objectifs restent pertinents et certains enjeux se sont renforcés au cours de la programmation. Il est indispensable de les prendre en compte. Il s'agit des questions :

- de climat : atténuation et adaptation au dérèglement climatique,
- de préservation des ressources : qualité de l'air, qualité de l'eau et biodiversité,
- de sobriété dans l'utilisation des ressources, notamment en termes d'eau et d'énergie,
- de production d'énergies renouvelables.

Maintenir les MAEC système qui sont un outil efficace pour favoriser les évolutions de trajectoires

Les analyses ont montré que les MAEC système étaient un facteur clé pour favoriser les trajectoires d'extensification des systèmes. La mise en place d'une MAEC pouvant même constituer un « point de bascule » dans le changement de trajectoire. Il est donc pertinent de maintenir ce dispositif qui constitue un outil efficace pour accompagner (voire provoquer) des évolutions de trajectoire.

Améliorer l'articulation entre mesures surfaciques et mesures investissements

Les analyses conduites dans le cadre de cette évaluation montrent que la mise en place de nouvelles pratiques peut nécessiter des équipements matériels. Les bénéficiaires indiquent en effet que des synergies existent entre mesures surfaciques et mesures investissements. Cependant, ces synergies ne sont pas significatives d'un point de vue statistique et les différents types de mesures n'étaient pas articulés dans leur mise en œuvre. Cette non-représentativité statistique peut être due au fait que les investissements ne sont pas nécessairement réalisés directement par les exploitants avec le soutien du FEADER, ces investissements peuvent être réalisés avec du matériel d'occasion (non éligible au soutien du FEADER) ou des structures collectives telles que les CUMA.

Ainsi, pour la nouvelle programmation, nous recommandons de renforcer l'articulation entre les mesures investissements et les mesures surfaciques, via :

- un alignement des objectifs des différents types de mesures,
- une articulation dans la mise en œuvre, avec, par exemple :
 - une bonification des aides à l'investissement en cas de souscription à une MAEC ou pour les exploitations en AB,
 - la sélection d'investissements pertinents pour des trajectoires considérées comme positives.

Adapter les dispositifs pour cibler un plus grand nombre d'exploitations avec les MAEC et/ou le bio

L'évaluation montre que les MAEC système ciblent environ un tiers des exploitants laitiers bretons (en raison des seuils sur les taux d'herbe et de maïs). L'effet levier des MAEC est élevé pour ces bénéficiaires mais reste plus limité à l'échelle du territoire car ces MAEC ne ciblent qu'une fraction des exploitants.

Afin d'amplifier les impacts à l'échelle du territoire, il serait pertinent d'adapter le dispositif afin de toucher un plus grand nombre d'exploitations et de les inciter à extensifier leur système de production.

Intervenir sur les dimensions « compétence », « engagement / sens » et « norme sociale »

D'après la « théorie des pratiques », les changements de trajectoire sont liés aux aspects matériels (sur lesquels les mesures du FEADER ont un impact) et sont également liées à d'autres dimensions : « compétence », « engagement / sens » et « norme sociale ».

La Région, et les différents acteurs publics et professionnels, peuvent avoir un impact sur ces autres dimensions afin de favoriser les évolutions de trajectoires.

Rehausser le niveau d'exigences pour les soutiens aux investissements

L'évaluation a montré que les filières œufs et porcs avaient un rythme soutenu d'investissements. Les aides du FEADER permettent de maintenir ce rythme mais n'ont pas nécessairement d'effet levier important sur les projets soutenus. Ainsi, nous considérons qu'il serait pertinent de cibler les soutiens publics sur des investissements non-productifs (liés à l'environnement, au climat et à l'énergie) qui ne seraient pas nécessairement réalisés par les exploitants sans soutien public.

Mieux cadrer les soutiens sur les robots de traite

Le robot de traite vise à répondre à un enjeu majeur dans la filière laitière, l'organisation du travail en lien avec l'astreinte de la traite. Cependant, les analyses conduites dans le cadre de cette évaluation ont montré que les exploitations avec des robots de traite avaient tendance à s'intensifier (cela a été validé statistiquement). Ce phénomène est donc contradictoire avec les objectifs poursuivis avec les MAEC. Cette intensification est notamment liée au fait que le foncier n'est pas nécessairement accessible facilement depuis le bâtiment et que l'affouragement en vert n'est pas pratiqué dans une ampleur suffisante. Cependant, cette intensification n'est pas systématique et certains contre-exemples peuvent exister, par exemple certaines exploitations bio ont un robot de traite.

Dans ce contexte, il semble pertinent de mieux cadrer les aides aux robots de traite, afin de ne sélectionner que des exploitations qui ne seraient pas susceptibles de s'intensifier. Cette sélection devrait être basée sur des critères simples à documenter pour les exploitants et simple à contrôler pour la Région. Cela pourrait par exemple se traduire par la prise en compte du parcellaire, du chargement et de la taille de l'élevage.

6 Annexes

6.1 Liste des entretiens qualitatifs

Secteur	Type	Structure
Tous secteurs	Organisation professionnelle	Fédération régionale des agrobiologistes de Bretagne (FRAB)
Général	Organisation professionnelle	Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires (ABEA)
Lait	Organisation professionnelle	GIE Elevages de Bretagne
Lait	Structure consulaire	Chambre Régionale Agriculture
Lait	Organisation professionnelle	FRCIVAM Bretagne
Lait	Organisation professionnelle	GAB22
Lait	Exploitation agricole	Exploitation agricole
Lait	Exploitation agricole	Exploitation agricole
Lait	Exploitation agricole	Exploitation agricole
Lait	Exploitation agricole	Exploitation agricole
Porc / œufs	Organisation professionnelle	Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB)
Porc / œufs		
Porc	Organisation de producteurs	Evelup
Porc	Organisation de producteurs	Porelia
Porc	Conseil	IFIP
Porc	Exploitation agricole	/
Porc	Exploitation agricole	/
Porc	Exploitation agricole	/
Porc	Exploitation agricole	/
Porc	Exploitation agricole	/
Porc	Exploitation agricole	/
Porc	Exploitation agricole	/
Oeufs	Groupe coopératif	Eureden
Oeufs	Exploitation agricole	/
Oeufs	Exploitation agricole	/
Oeufs	Exploitation agricole	/
Légume	Association d'organisations de producteurs	CERAFEL
Légume		
Légume		
Légume		
Légume	Structure consulaire	Chambre Régionale Agriculture
Légume	Organisation professionnelle	BioBreizh
Légume	Exploitation agricole	/
Légume	Exploitation agricole	/
Légume	Exploitation agricole	/
Légume	Exploitation agricole	/

6.2 Questionnaire en ligne

Questionnaire électronique pour les bénéficiaires de MAEC et mesures investissement

Questions de cadrage

Quel sont les ateliers principaux et secondaires sur votre exploitation :

	Atelier principal	Atelier secondaire
Bovin lait	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bovin viande	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Grandes cultures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Légumes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Porc	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Volaille de chair	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Volaille œuf	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ovin / caprin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre, préciser	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Vous avez souscrit :

- à des MAEC : MAEC système MAEC - Engagement unitaire
- à des mesures investissements dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCA EA)
- 411 a : Soutien aux investissements en matériels agro-environnementaux
- 411 b : Modernisation des bâtiments et équipements associés des exploitations agricoles
- 412 : Soutien aux investissements agricoles d'économie d'énergie, de limitation des gaz à effet de serre
- à des investissements dans la transformation, la commercialisation en exploitation agricole

Etes-vous en agriculture biologique (certifié ou en conversion) :

- non oui

Si oui :

- 100% bio sur la totalité de l'exploitation

- mixte sur une seule exploitation

- mixte sur plusieurs exploitations

«Si mixte » Merci de préciser l'atelier en bio : Reprendre les ateliers précédents

« Si bio » préciser l'année de début de conversion :

MAEC

Quels ont été les objectifs pour votre souscription aux MAEC ?

- Bénéficier de soutien financier pour des pratiques déjà en place sur l'exploitation
- Accompagner la mise en place de nouvelles pratiques sur l'exploitation

Si réponse « Accompagner la mise en place de nouvelles pratiques sur l'exploitation »,

- Est-ce que vous considérez que ces nouvelles pratiques ont participé à une évolution de votre système de production (impacts significatifs sur les pratiques de l'atelier principal ou impacts sur plusieurs ateliers)

Sans MAEC, les pratiques couvertes par la MAEC...

- ... auraient été mises en œuvre de manière similaire
- ... auraient en partie été mises en œuvre
- ... n'auraient pas été mises en œuvre

Si vous avez mis en place de nouvelles pratiques en lien avec une MAEC, dans quelle mesure ces pratiques se poursuivront après la période de contractualisation MAEC :

- Les nouvelles pratiques se poursuivront après la contractualisation MAEC
- La poursuite des nouvelles pratiques dépendra du contexte : prix des intrants (fertilisant, énergie, alimentation animale), prix de vente de mes produits agricoles, main-d'œuvre disponible, disponibilité de foncier...
- Les nouvelles pratiques s'arrêteront après la contractualisation MAEC (trop coûteux ou trop contraignant sans aide)

Pour les bénéficiaires de MAEC système - bovin – Quelle évolution des surfaces en herbe et du cheptel sur votre exploitation ?

	2014	2022	2022 (Estimation si vous n'aviez pas souscrit de MAEC)
Surface agricole utile ha ha	/
Surface en herbe (prairie temporaire et permanente) ha ha ha
Surface fourragère principale (SFP) ha ha ha
Nombre de bovins (équivalent UGB)			

Aide à l'investissement (PCEA)

Sans le soutien des aides publiques, l'investissement...

- ... aurait été réalisé de manière identique et avec le même calendrier
- ... aurait été réalisé mais différemment : plus tard ou investissement plus petit
- ... n'aurait pas été réalisé

Les investissements soutenus par les aides publiques ont permis... :

		Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	Pas d'impact / je ne sais pas
	Impacts sur la production et votre revenu					
<i>Pour tout le monde</i>	D'augmenter le volume de production de votre atelier principal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	De renouveler un matériel vieillissant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	De diversifier votre activité (création d'un nouvel atelier ou d'une nouvelle activité, par exemple de transformation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	D'améliorer la qualité des productions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	D'améliorer votre revenu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Impacts sur l'organisation du travail					
	D'automatiser / robotiser certaines tâches	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	De mieux organiser le travail sur l'exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Impacts sur l'environnement et l'utilisation des ressources					
	De réduire l'utilisation de produits phytosanitaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
De limiter l'impact sur la qualité de l'eau en nitrate et en phosphate	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
De limiter l'érosion des sols	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
De réduire l'utilisation d'eau et d'énergie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
De produire de l'énergie sur l'exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impacts spécifiques pour les élevages					
<i>Pour les élevages</i>	D'améliorer la gestion de l'herbe (en élevage ruminant)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	D'améliorer l'autonomie de l'exploitation en fourrages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	D'améliorer l'accès au parcellaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	De mieux gérer les effluents de l'exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Impacts en lien avec les MAEC et les pratiques bio					
<i>Pour bénéficiaires de MAEC</i>	De mettre en place des pratiques liées au cahier des charges d'une MAEC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Pour bénéficiaires de MAEC</i>	De mettre en place des pratiques liées au cahier des charges en agriculture biologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Pour tout le monde</i>	Autre, précisez :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Considérez-vous que la souscription à la MAEC en même temps que le soutien aux investissements ait facilité la mise en œuvre de pratiques environnementales sur votre exploitation ?

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord

Pour les élevages en bovin lait – Robot de traite

Disposez-vous d'un robot de traite sur l'exploitation : oui non

Si oui,

- Combien de vaches laitières sont traites par le robot de traite : vaches laitières
- Quelle est la surface de prairie directement accessible pour les animaux depuis le bâtiment où est localisé le robot de traite : ha de prairie
- Pratiquez-vous l'affouragement en vert : oui non
- Si oui, quelle est la surface de prairie concernée par cet affouragement en vert : ha

Pratiques plus respectueuses de l'environnement

Quelles difficultés rencontrez-vous pour la mise en œuvre de pratiques agro-environnementales (réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, allongement des rotations,...)

- Mes pratiques agro-environnementales sont déjà très avancées, les marges de progression sont limitées
- Les pratiques agro-environnementales ne sont pas valorisées par le marché
- Les pratiques agro-environnementales sont complexes à mettre en œuvre techniquement
- Les pratiques agro-environnementales nécessitent des investissements matériels spécifiques coûteux
- Les pratiques agro-environnementales demandent plus de travail
- Autre, préciser :

Plus précisément si vous êtes producteur de bovin lait, quels freins percevez-vous pour augmenter la part d'herbe dans votre système ?

- Mon système est déjà très herbager
- Cela impliquerait une baisse de ma production de lait (baisse du volume de lait par vache ou diminution du cheptel)
- La gestion de l'herbe est compliquée techniquement et les rendements sont incertains
- Un matériel spécifique et coûteux est nécessaire
- Je n'ai pas assez de surfaces
- Mon parcellaire n'est pas assez regroupé
- Cela pose des problèmes d'organisation du travail ou de main-d'œuvre
- Les systèmes herbagers ne sont pas assez rentables économiquement
- Autre, préciser :

Avez-vous déjà réalisé un calcul économique sur une possible extensification de votre système de production (augmentation de la part d'herbe dans votre système) ? oui non

Perspectives d'avenir

Selon vous, quelles sont les priorités pour les mesures de soutien à l'investissement sur la période 2022-2027 ?

	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	Je ne sais pas
Amélioration de la productivité des exploitations (investissements pour augmenter les volumes de production ou diminuer les coûts de production)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Amélioration des conditions de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Amélioration de l'autonomie des exploitations agricoles (autonomie fourragère et énergétique)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Amélioration de l'accès à l'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Atténuation des impacts des exploitations sur l'environnement et le climat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Amélioration du bien-être animal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Investissements dans la biosécurité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre, préciser :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires libres

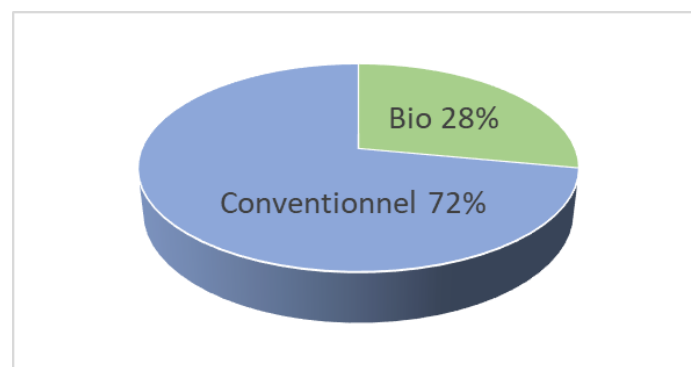
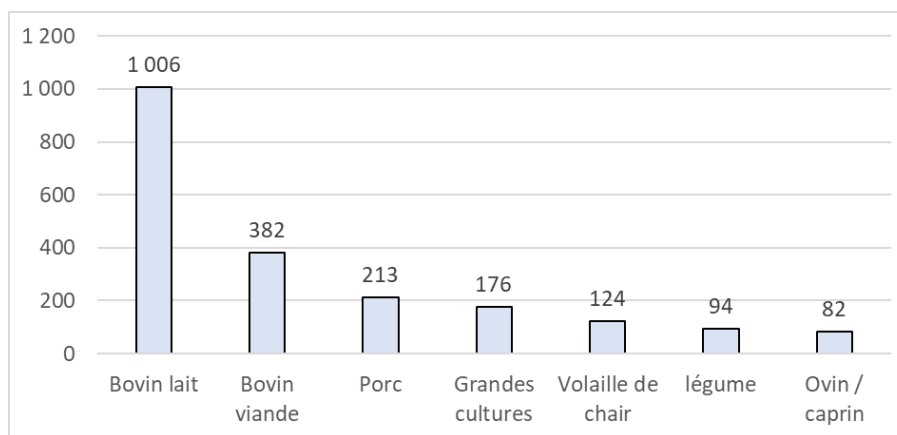
Avez-vous d'autres commentaires sur les aides à l'investissement et les MAEC

6.3 Détail sur l'enquête mail auprès des bénéficiaires

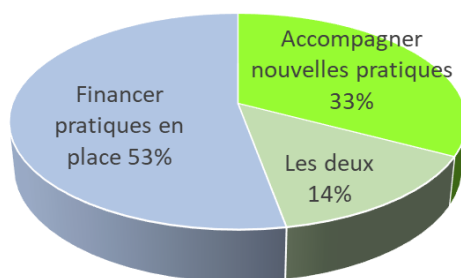
Méthode

- Enquête électronique réalisée fin 2022
- Questionnaires envoyés à 7 034 bénéficiaires et 1 537 retours, soit 22% de retours
- Souscriptions mesures:
 - 52% bénéficiaires MAEC (dont 83% MAEC système)
 - 64% bénéficiaires mesures investissements, dont :
 - 79% modernisation bâtiments (411 b)
 - 24% matériel agro-env (411 a)
 - 16% énergie et GES (412)
 - 4% transformation / commercialisation (412)

Description de l'échantillon :



Quels objectifs pour la souscription aux MAEC système ?

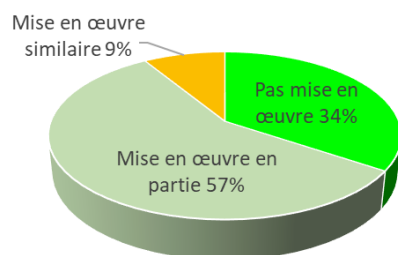


N= 626 exploitations bovin lait avec souscription MAEC système

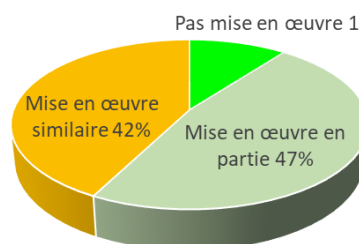
Sans la MAEC, est-ce que les pratiques soutenues auraient été mises en œuvre ?

(Réponse des éleveurs bovins ayant souscrits une MAEC système)

Pour bénéficiaires ayant mis en œuvre de nouvelles pratiques (N = 227)

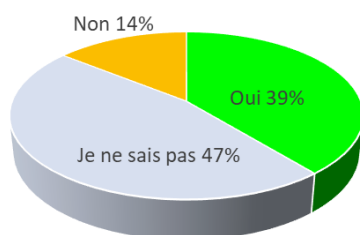


Pour bénéficiaires ayant maintenu des pratiques existantes (N = 347)

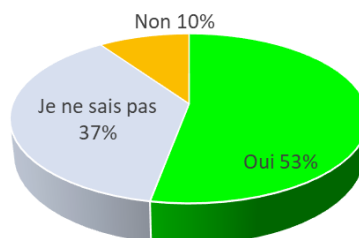


Continuerez-vous les pratiques après la MAEC ?

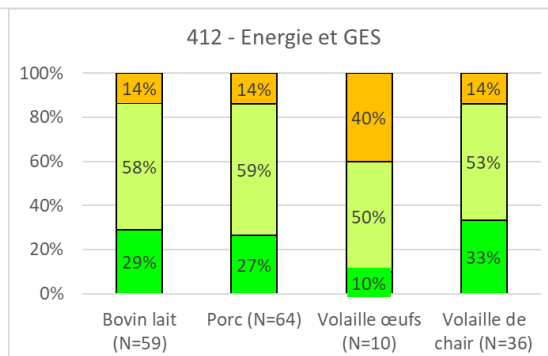
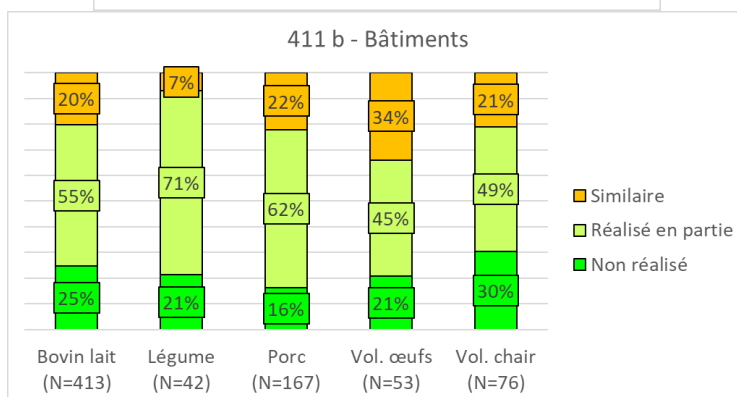
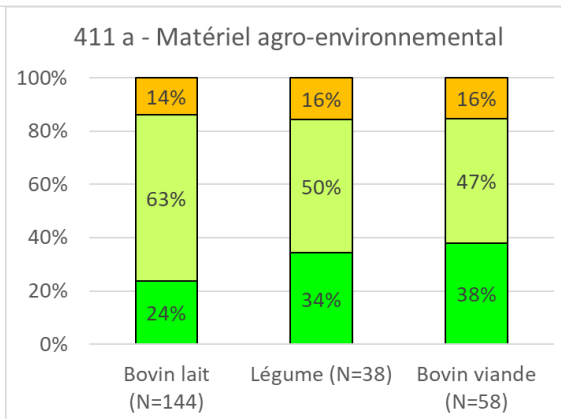
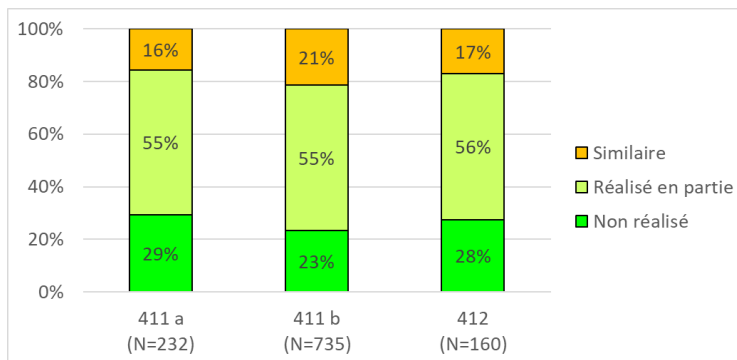
Pour bénéficiaires ayant mis en œuvre de nouvelles pratiques (N = 182)



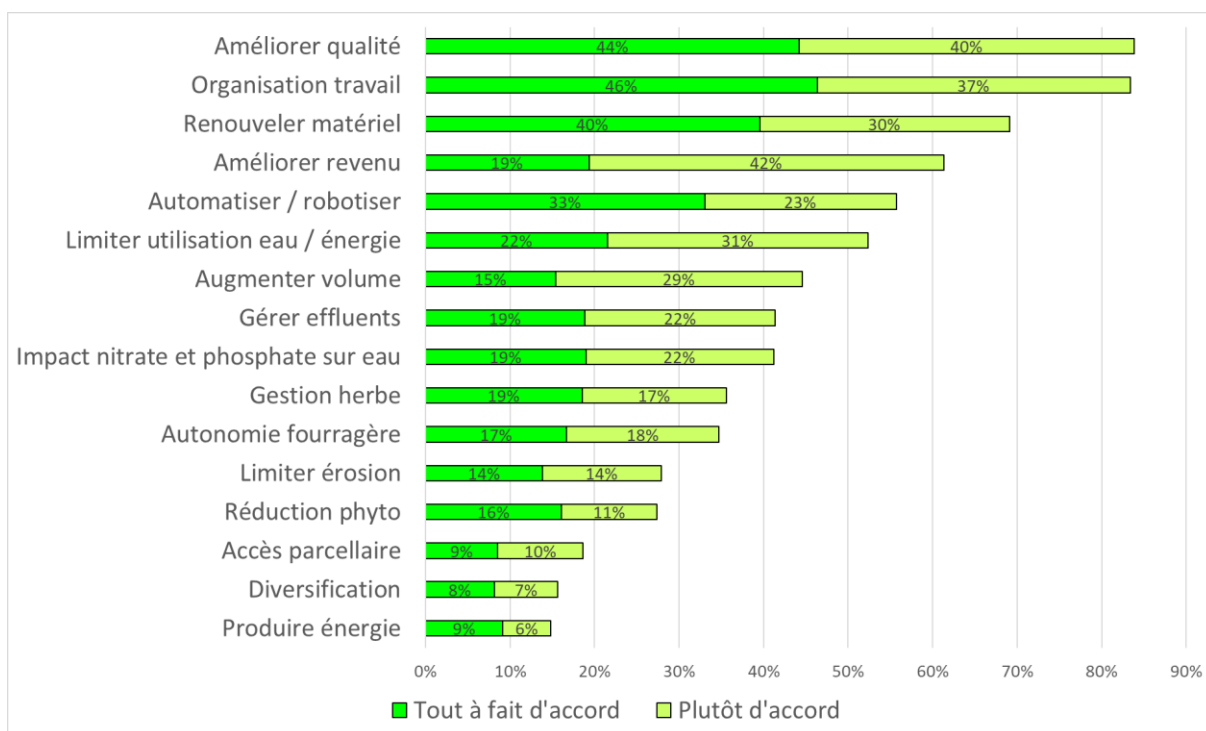
Pour bénéficiaires ayant maintenu des pratiques existantes (N = 289)



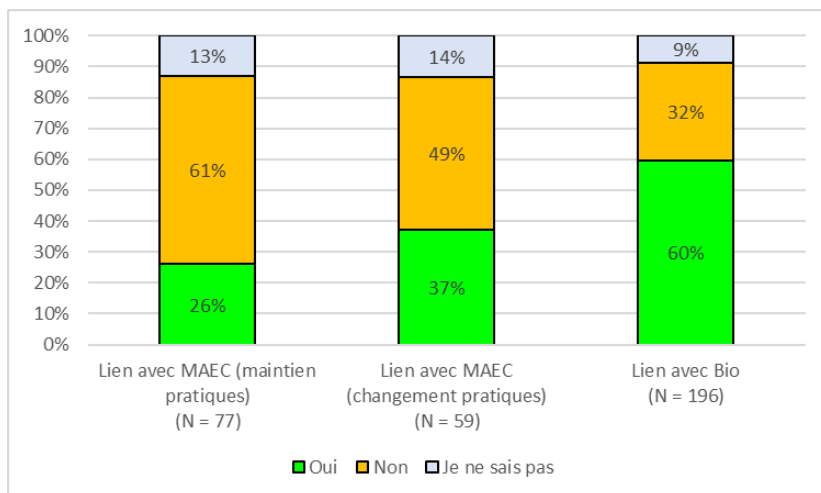
**Si vous n'aviez pas été soutenu par le FEADER, l'investissement aurait été....
(ensemble des filières)**



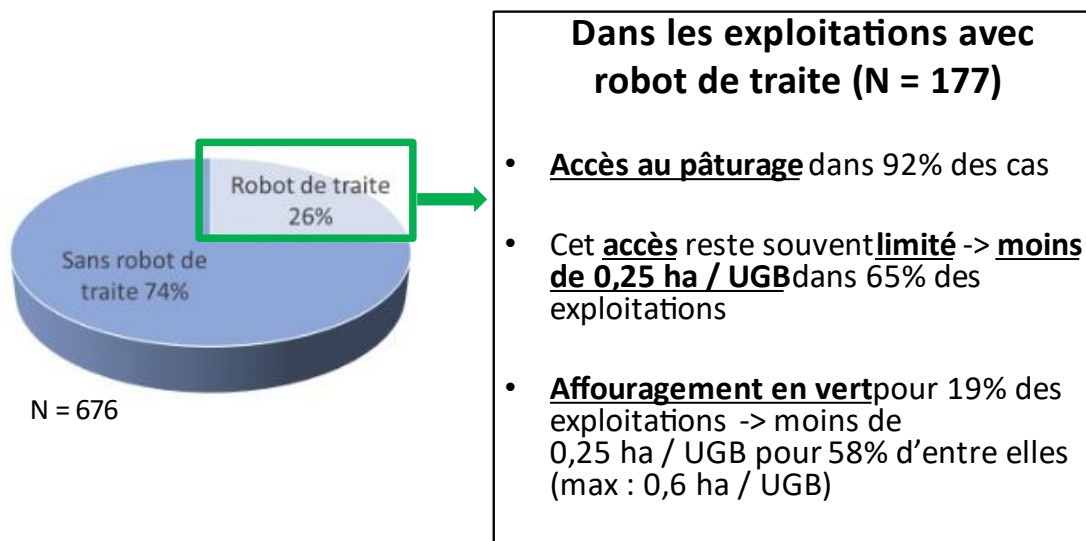
Quels impacts des mesures investissements ?



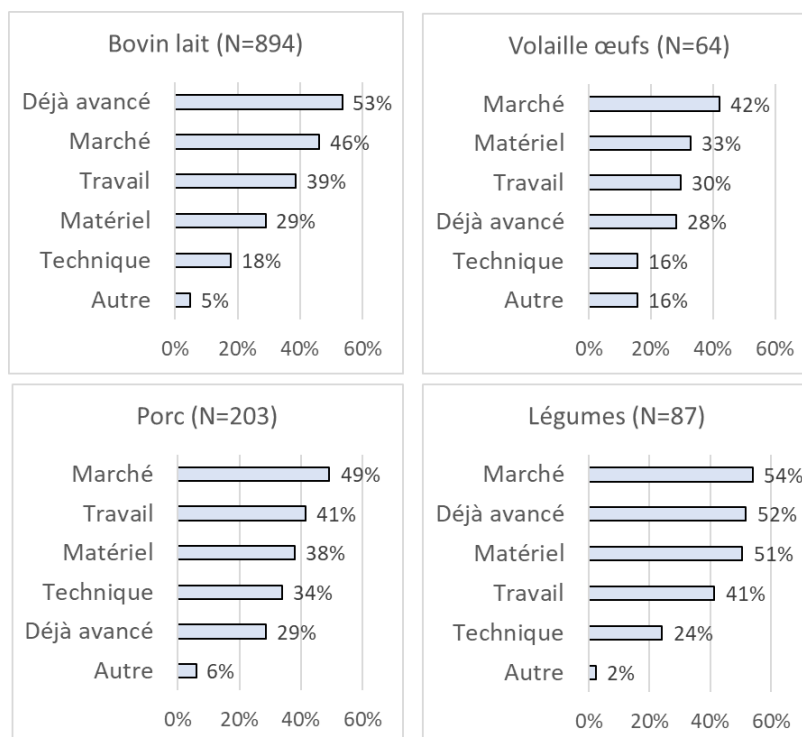
Liens entre mesure investissement (411 a) et MAEC et Bio



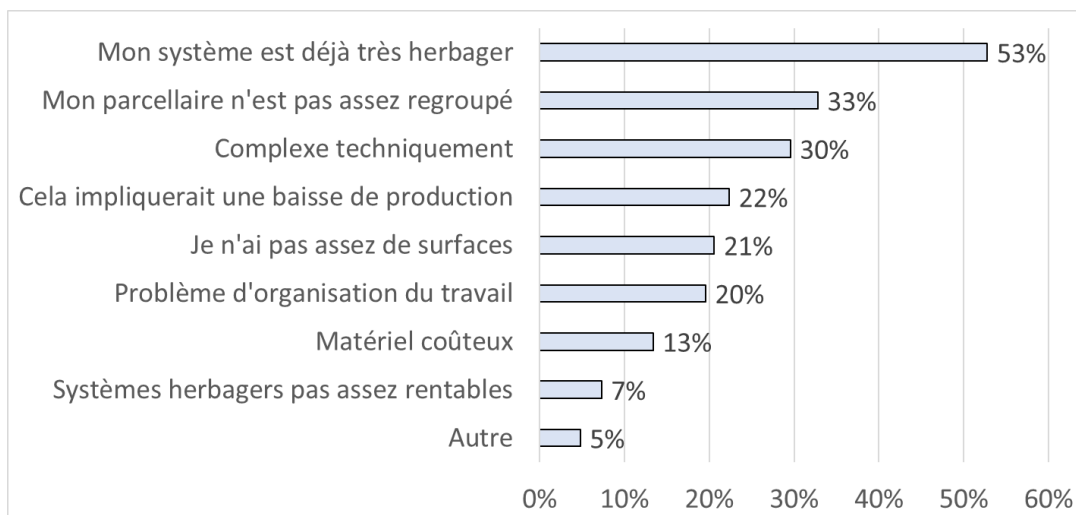
Robot de traite et accès au pâturage



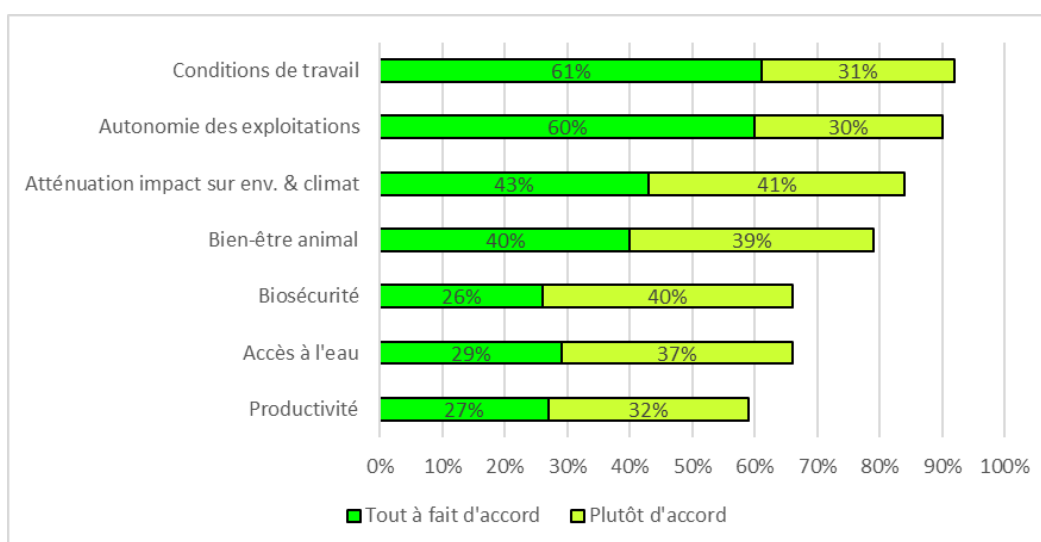
Quelles difficultés pour mettre en œuvre des pratiques agro-environnementales ?



En bovin lait – quels freins pour augmenter la part d’herbe dans votre système ?



Quelles priorités d’investissements pour la nouvelle programmation ?



6.4 Détail des analyses statistiques sur les données individuelles du RA

Analyses statistiques sur un échantillon de fermes bovin lait

Introduction

Il s'agit donc ici d'une analyse afin de mieux caractériser la corrélation entre la souscription à une MAEC et l'évolution de la part de surface en herbe dans la SAU totale pour les exploitations bovin lait.

L'analyse a porté sur un échantillon de 6 550 exploitations bovin lait (au moins une vache laitière) pour lesquelles un appariement a pu être effectué entre 2010 et 2020 sur la base du numéro de pacage, avec une SAU totale positive en 2010 et 2020.

Les principales limites de l'analyse sont liées au fait de ne pas disposer de toutes les données permettant de prendre en compte le parcours complet des exploitations entre 2010 et 2020. L'analyse distingue par exemple les exploitations ayant souscrit une MAEC entre 2014 et 2020 en fonction du type de MAEC, mais elle ne prend pas en compte la date de souscription, ou le fait qu'une partie de ces exploitations étaient déjà engagées dans des MAEC sur la période 2007-2013. De même pour la définition des exploitations certifiées bio, c'est la certification en 2020 qui a été retenue, sans prise en compte de la date de certification. Par ailleurs les analyses portent sur un nombre de facteurs limité (la part de surface en herbe en 2010, le type de MAEC souscrit, la certification bio et les investissements). D'autres facteurs externes pourraient être pertinents (taille de l'exploitation, taille du cheptel, situation géographique, fragmentation des parcelles, etc.). Les analyses présentées ici mettent donc en évidence certaines corrélations mais elles doivent être complétées par une analyse qualitative pour expliquer les effets de causalité.

Les analyses statistiques ont été conduites avec le logiciel SAS.

Description des variables

Les tableaux suivants présentent les variables utilisées pour les analyses.

Tableau 17 : Liste et définition des variables analysées

Variable	Définition	Type
th_10	Part de la surface en herbe en 2010	Numérique
th_20	Part de la surface en herbe en 2020	Numérique
Ext	Extensification entre 2010 et 2020 mesurée par : (Part de la surface en herbe en 2020 - Part de la surface en herbe en 2010)/ Part de la surface en herbe en 2010	Numérique
th_class	Classification en fonction de la Part de la surface en herbe	Numérique
maec_2	Typologie de MAEC détaillée	Texte
maec_3	Typologie de MAEC simplifiée	Texte
Maec	Souscription à une MAEC (0=Non / 1=Oui)	Numérique
maec_e	MAEC évolution (0=Non / 1=Oui)	Numérique
maec_m	MAEC maintien (0=Non / 1=Oui)	Numérique
maec_lab	Souscription à une MAEC	Texte

Tableau 18 : Liste et définition des modalités des variables de classification

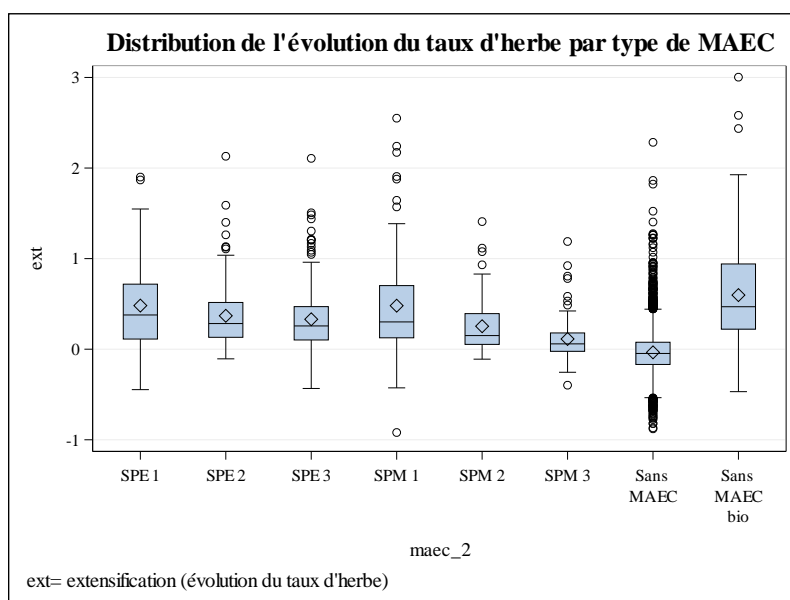
Variable	Modalité	Définition
th_class	1	Part de la surface en herbe en 2010 entre 0% et 20% de la SAU totale
	2	Part de la surface en herbe en 2010 entre 20% et 40% de la SAU totale
	3	Part de la surface en herbe en 2010 entre 40% et 60% de la SAU totale
	4	Part de la surface en herbe en 2010 entre 60% et 80% de la SAU totale
	5	Part de la surface en herbe en 2010 entre 80% et 100% de la SAU totale
maec_2	SPE 1	MAEC Evolution niveau 1
	SPE 2	MAEC Evolution niveau 2
	SPE 3	MAEC Evolution niveau 3
	SPM 1	MAEC Maintien niveau 1
	SPM 2	MAEC Maintien niveau 2
	SPM 3	MAEC Maintien niveau 3
	Sans MAEC	Sans MAEC non bio en 2020
	Sans MAEC bio	Sans MAEC certifiée bio en 2020
maec_3	SPE	MAEC Evolution
	SPM	MAEC Maintien
	Sans MAEC	Sans MAEC
Maec	Avec MAEC	Exploitations ayant souscrit une MAEC
	Sans MAEC	Exploitations n'ayant pas souscrit de MAEC

Statistiques descriptives de la variable d'extensification et de la part de surface en herbe en 2010

La première analyse visait à observer le niveau d'extensification en fonction du profil d'exploitation.

Le schéma et le tableau suivants montrent que le niveau d'extensification mesuré par la variable ext varie en fonction du type de MAEC mis en œuvre.

Figure 56 : Evolution de la part de la surface en herbe par type de MAEC



NB : les losanges représentent la moyenne, la barre du milieu la médiane, les limites du rectangle le 1^{er} et 3^{ème} quartile (i.e. 50% des observations se situent dans le rectangle), les extrémités des moustaches représentent 1,5 fois l'espace interquartile (la distance entre le 1^{er} et le 3^{ème} quartile), les ronds représentent les valeurs extrêmes.

Tableau 19 : Analyse statistique de l'évolution moyenne de la part de surface en herbe par type de MAEC

Variable d'analyse : ext						
maec_2	N obs	N	Moyenne	Ec-type	Minimum	Maximum
SPE 1	101	101	0.4183521	0.4630523	-0.8618767	1.9003607
SPE 2	123	123	0.3547417	0.4309337	-0.2101897	2.8400838
SPE 3	240	240	0.3887234	0.9617623	-1.0000000	14.0069918
SPM 1	283	283	0.2879360	0.5166147	-0.9197878	4.5101016
SPM 2	90	90	0.2065236	0.2834967	-0.1573765	1.4087379
SPM 3	108	108	0.1688572	0.6645304	-0.4278059	6.5331135
Sans MAEC	5434	5417	-0.0490505	1.3210260	-1.0000000	84.8734859
Sans MAEC bio	171	169	0.4530393	0.7017203	-0.9812086	3.0031108

Conclusion 1 : les exploitations sans MAEC et sans certification bio se sont légèrement intensifiées entre 2010 et 2020 (-5% de part de surface en herbe en moyenne), tandis que les exploitations avec MAEC et/ou certifiées bio en 2020 ont augmenté leur part de surface en herbe (de +17 % en moyenne pour les exploitations avec une MAEC maintien de niveau 3 à + 45% pour les exploitations sans MAEC mais certifiées bio).

L'analyse de la part de surface en herbe en 2010 montre que les exploitations qui se sont engagées dans une MAEC au cours de la période 2014-2020 et les exploitations certifiées bio en 2020 avaient un taux d'herbe en moyenne déjà plus élevé en 2010 : entre 46% de surface en herbe pour les exploitations sans MAEC mais certifiées bio en 2020 et 68% de surface en herbe pour les exploitations avec une MAEC maintien de niveau 2, tandis que la part moyenne de la surface en herbe pour les exploitations sans MAEC, non bio, s'élevait à 42%.

Tableau 20 : Analyse statistique de la part moyenne de surface en herbe en 2010 par type de MAEC

Variable d'analyse : th_10						
maec_2	N obs	N	Moyenne	Ec-type	Minimum	Maximum
SPE 1	101	101	0.5777171	0.1430676	0.2510855	1.0000000
SPE 2	123	123	0.5628938	0.1267812	0.1837734	0.8762661
SPE 3	240	240	0.4780922	0.1084159	0.0477200	0.7255181
SPM 1	283	283	0.7414830	0.1854049	0.1661447	1.0000000
SPM 2	90	90	0.6809223	0.1210624	0.2890000	0.9600000
SPM 3	108	108	0.6402286	0.1185731	0.1069850	0.9555619
Sans MAEC	5434	5434	0.4169941	0.1459328	0	1.0000000
Sans MAEC bio	171	171	0.4641546	0.1879662	0	1.0000000

La part de surface en herbe plus élevée en 2010 peut aussi expliquer le choix d'une MAEC maintien par rapport à une MAEC évolution et le fait que le niveau d'extensification soit moindre pour les exploitations avec une MAEC maintien.

Moins de 10 exploitations ayant souscrit une MAEC avait une surface en herbe inférieure à 20% de la SAU totale en 2010. A l'inverse seulement 19 exploitations sur 5434 exploitations sans MAEC et non bio avaient une surface en herbe supérieure à 80% de la SAU totale en 2010. Ces deux segments ont donc été écarté de la comparaison dans un second temps, ainsi que les exploitations dont la part de surface en herbe a augmenté de plus de 400% entre 2010 et 2020. L'échantillon obtenu ainsi contient 5133 exploitations.

Tableau 21 : Analyse statistique de l'évolution moyenne de la part de surface en herbe par type de MAEC, pour les exploitations avec une part de surface en herbe de 20% à 80% en 2010

Variable d'analyse : ext						
maec_2	N obs	N	Moyenne	Ec-type	Minimum	Maximum
SPE 1	70	70	0.4815308	0.4752624	-0.4464730	1.9003607
SPE 2	99	99	0.3688220	0.3828091	-0.1064243	2.1299628
SPE 3	219	219	0.3303238	0.3523959	-0.4334490	2.1067157
SPM 1	132	132	0.4802342	0.5302067	-0.9197878	2.5502532
SPM 2	67	67	0.2536707	0.3017198	-0.1099898	1.4087379
SPM 3	98	98	0.1129028	0.2420463	-0.3974057	1.1890000
Sans MAEC	4326	4326	-0.0346636	0.2410327	-0.8792471	2.2836879
Sans MAEC bio	122	122	0.5972868	0.6017683	-0.4687250	3.0031108

On constate à nouveau que les exploitations sans MAEC et sans certification bio se sont légèrement intensifiées (- 3% de part d'herbe) tandis que les exploitations avec MAEC ou avec une certification bio se sont extensifiées, avec le niveau d'extensification le plus élevé observé pour les exploitations certifiées bio sans MAEC (+60% de part d'herbe dans la SAU) et les exploitations ayant souscrit une MAEC évolution de niveau 1 (+48% de part d'herbe dans la SAU), sachant que ces exploitations partaient d'un niveau plus bas en moyenne que les exploitations ayant souscrit à d'autres types de MAEC, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 22 : Tableau 23 : Analyse statistique de la part moyenne de surface en herbe en 2010 par type de MAEC, pour les exploitations avec une part de surface en herbe de 20% à 80% en 2010

Variable d'analyse : th_10						
maec_2	N obs	N	Moyenne	Ec-type	Minimum	Maximum
SPE 1	70	70	0.5602739	0.1321003	0.2510855	0.7793814
SPE 2	99	99	0.5583204	0.1207145	0.2431904	0.7875548
SPE 3	219	219	0.4814391	0.1013810	0.2256179	0.7255181
SPM 1	132	132	0.6149115	0.1474953	0.2528902	0.7869565
SPM 2	67	67	0.6472543	0.1063812	0.2890000	0.7963470
SPM 3	98	98	0.6387852	0.0996970	0.2825279	0.7959649
Sans MAEC	4326	4326	0.4333702	0.1245189	0.2005607	0.7957516
Sans MAEC bio	122	122	0.4530922	0.1423173	0.2010828	0.7877907

Tests statistiques sur l'évolution moyenne de la part de surface en herbe par profil d'exploitation

Afin de vérifier l'hypothèse que les exploitations avec une MAEC ont effectivement plus augmenté la part d'herbe dans la SAU totale que les exploitations sans MAEC, des tests statistiques de *t-test*¹⁵ ont été utilisés. Afin de neutraliser l'effet du niveau d'extensification de départ, les tests ont été conduits par classe de part de surface en herbe en 2010 (variable th_class). Une deuxième série de tests a ensuite été conduite en distinguant les exploitations bio et non bio pour les exploitations avec une part de surface en herbe en 2010 comprise entre 20% et 80% de la surface totale.

Les résultats permettent de tirer les conclusions suivantes.

Conclusion 2 : les exploitations ayant souscrit une MAEC ont plus augmenté la part de surfaces en herbe que les exploitations non bio n'ayant pas souscrit une MAEC, pour les exploitations dont la part de surface en herbe était comprise entre 20% et 80% en 2010.

En-dessous de 20% et au-dessus de 80% de part de surface en herbe en 2010, les résultats ne sont en effet pas concluants, compte tenu du fait du trop faible nombre d'exploitations avec MAEC dans le premier cas et sans MAEC dans le deuxième cas.

Les tableaux et graphiques suivants présentent les résultats pour les exploitations dont la part de surface en herbe en 2010 était comprise entre 20% et 40% de la SAU totale. C'est le segment pour lequel l'écart est le plus élevé.

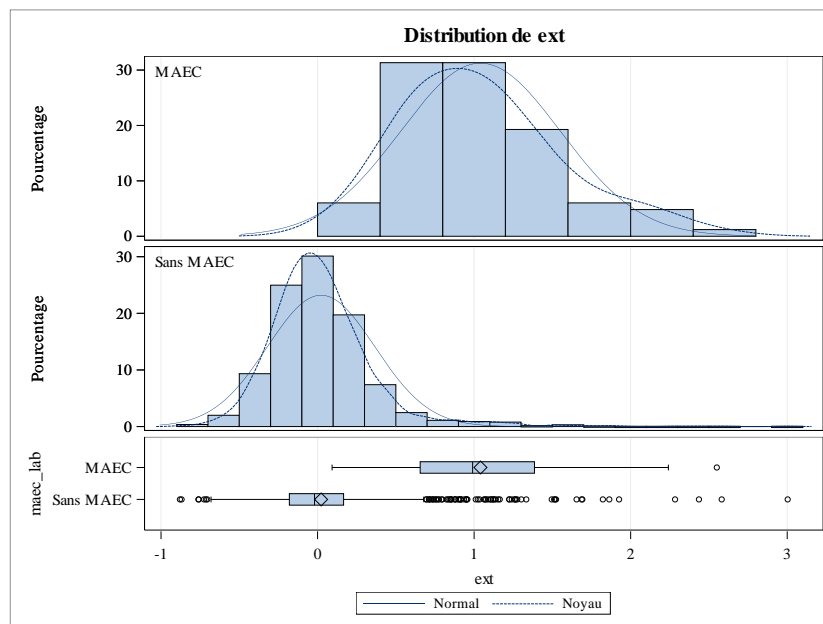
¹⁵ Comme tenu de la taille de l'échantillon le t-test pour échantillons indépendants est considéré comme une bonne approximation, même si la variable ext n'a pas une distribution normale.

On observe ainsi que la différence entre les deux moyennes est significative ($p. <.00001$) et que les exploitations ayant souscrit une MAEC ont en moyenne augmenté leur part de surface en herbe de +104% (avec un intervalle de confiance entre +93% et +115%) tandis que les exploitations sans MAEC ont en moyenne augmenté leur part de surface en herbe de +2% (avec un intervalle de confiance entre +1% et +4%).

Tableau 24 : Résultats du T-test pour la comparaison de l'évolution de la part de surface en herbe avec ou sans MAEC (part de surface en herbe entre 20% et 40% en 2010).

maec_lab	Méthode	Moyenne	IC à95% - Moyenne		Ec-type	Ec.-type de l'IC à95%	
MAEC		1.0406	0.9291	1.1522	0.5109	0.4432	0.6031
Sans MAEC		0.0227	0.00724	0.0381	0.3439	0.3333	0.3552
Diff (1-2)	Pooled	1.0180	0.9405	1.0954	0.3524	0.3417	0.3637
Diff (1-2)	Satterthwaite	1.0180	0.9054	1.1305			

Méthode	Variances	DDL	Valeur du test t	Pr > t
Pooled	Egal	1987	25.76	<.0001
Satterthwaite	Non égal	85.267	17.98	<.0001



Les tableaux suivants présentent les résultats pour les exploitations les exploitations dont la part de surface en herbe en 2010 était comprise entre 40% et 60% de la SAU totale. La différence est significative et les exploitations ayant souscrit une MAEC ont en moyenne augmenté leur part de surface en herbe de +37% (avec un intervalle de confiance entre +34% et +41%) tandis que les exploitations sans MAEC ont en moyenne réduit leur part de surface en herbe de -4% (avec un intervalle de confiance entre -5% et -3%).

Tableau 25 : Résultats du T-test pour la comparaison de l'évolution de la part de surface en herbe avec ou sans MAEC (part de surface en herbe entre 40% et 60% en 2010).

maec_lab	Méthode	Moyenne	IC à95% - Moyenne		Ec-type	Ec.-type de l'IC à95%	
MAEC		0.3709	0.3364	0.4054	0.3077	0.2851	0.3341
Sans MAEC		-0.0414	-0.0509	-0.0320	0.2183	0.2119	0.2252
Diff (1-2)	Pooled	0.4123	0.3846	0.4401	0.2319	0.2254	0.2387
Diff (1-2)	Satterthwaite	0.4123	0.3766	0.4481			

Méthode	Variances	DDL	Valeur du test t	Pr > t
Pooled	Egal	2365	29.11	<.0001
Satterthwaite	Non égal	354.69	22.68	<.0001

Les tableaux suivants présentent les résultats pour les exploitations les exploitations dont la part de surface en herbe en 2010 était comprise entre 60% et 80% de la SAU totale. La différence est significative et les exploitations ayant souscrit une MAEC ont en moyenne augmenté leur part de surface en herbe de +11% (avec un intervalle de confiance entre +9% et +13%) tandis que les exploitations sans MAEC ont en moyenne réduit leur part de surface en herbe de -7% (avec un intervalle de confiance entre -8% et -5%).

Tableau 26 : Résultats du T-test pour la comparaison de l'évolution de la part de surface en herbe avec ou sans MAEC (part de surface en herbe entre 60% et 80% en 2010).

maec_lab	Méthode	Moyenne	IC à95% - Moyenne		Ec-type	Ec.-type de l'IC à95%	
MAEC		0.1136	0.0939	0.1333	0.1715	0.1587	0.1866
Sans MAEC		-0.0692	-0.0846	-0.0538	0.1727	0.1625	0.1843
Diff (1-2)	Pooled	0.1828	0.1578	0.2078	0.1723	0.1641	0.1813
Diff (1-2)	Satterthwaite	0.1828	0.1578	0.2077			

Méthode	Variances	DDL	Valeur du test t	Pr > t
Pooled	Egal	778	14.36	<.0001
Satterthwaite	Non égal	621.36	14.39	<.0001

Conclusion 3 : la différence entre les exploitations ayant souscrit une MAEC et celles n'ayant pas souscrit une MAEC est significative seulement pour les exploitations non bio.

Les tableaux suivants présentent les résultats pour les exploitations les exploitations non bio dont la part de surface en herbe en 2010 était comprise entre 20% et 80% de la SAU totale. La différence est significative et les exploitations ayant souscrit une MAEC ont en moyenne augmenté leur part de surface en herbe de +26% (avec un intervalle de confiance entre +23% et +30%) tandis que les

exploitations sans MAEC ont en moyenne réduit leur part de surface en herbe de -3,5% (avec un intervalle de confiance entre -4,2% et -2,8%).

Tableau 27 : Résultats du T-test pour la comparaison de l'évolution de la part de surface en herbe avec ou sans MAEC pour les exploitations non bio, (part de surface en herbe entre 20% et 80% en 2010).

maec_lab	Méthode	Moyenne	IC à 95% - Moyenne		Ec-type	Ec.-type de l'IC à 95%	
MAEC		0.2634	0.2319	0.2950	0.3413	0.3204	0.3651
Sans MAEC		-0.0347	-0.0418	-0.0275	0.2410	0.2361	0.2462
Diff (1-2)	Pooled	0.2981	0.2736	0.3225	0.2522	0.2472	0.2574
Diff (1-2)	Satterthwaite	0.2981	0.2657	0.3304			

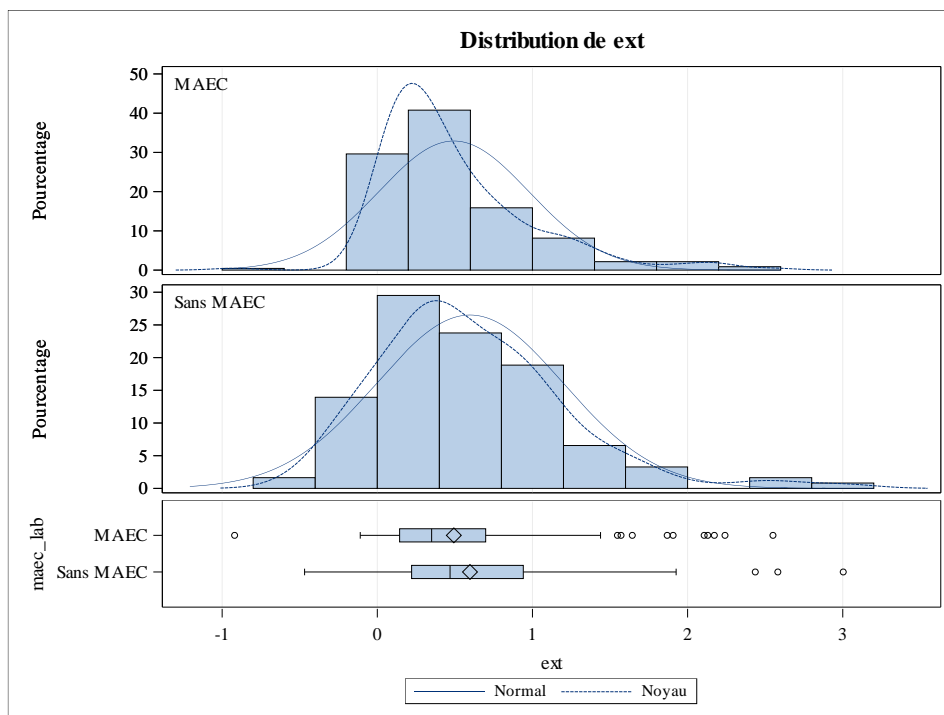
Méthode	Variances	DDL	Valeur du test t	Pr > t
Pooled	Egal	4776	23.91	<.0001
Satterthwaite	Non égal	499.1	18.10	<.0001

Les tableaux suivants présentent les résultats pour les exploitations les exploitations bio dont la part de surface en herbe en 2010 était comprise entre 20% et 80% de la SAU totale. Dans ce cas les exploitations sans MAEC semblent avoir plus augmenté leur part de surface en herbe, mais la différence n'est pas significative. Les exploitations ayant souscrit une MAEC ont en moyenne augmenté leur part de surface en herbe de +49% (avec un intervalle de confiance entre +43% et +55%) tandis que les exploitations sans MAEC ont en moyenne augmenté leur part de surface en herbe de +60% (avec un intervalle de confiance entre +48% et +71%). Le graphique suivant montre par ailleurs que la distribution est proche.

Tableau 28: Résultats du T-test pour la comparaison de l'évolution de la part de surface en herbe avec ou sans MAEC pour les exploitations bio, (part de surface en herbe entre 20% et 80% en 2010).

maec_lab	Méthode	Moyenne	IC à 95% - Moyenne		Ec-type	Ec.-type de l'IC à 95%	
MAEC		0.4933	0.4308	0.5559	0.4848	0.4445	0.5334
Sans MAEC		0.5973	0.4894	0.7051	0.6018	0.5346	0.6885
Diff (1-2)	Pooled	-0.1039	-0.2200	0.0121	0.5278	0.4916	0.5699
Diff (1-2)	Satterthwaite	-0.1039	-0.2283	0.0204			

Méthode	Variances	DDL	Valeur du test t	Pr > t
Pooled	Egal	353	-1.76	0.0789
Satterthwaite	Non égal	204.89	-1.65	0.1009



Analyse de régression sur la variable de part de surface en herbe en 2020

Une analyse de régression a été conduite pour mesurer l'impact de la part de surface en herbe en 2010 (variable th_10) et de la souscription ou non à une MAEC (variable maec) sur la part de surface en herbe en 2020 (variable th_20), pour les exploitations non bio, avec un taux d'herbe entre 20% et 80% en 2010. L'analyse porte sur 4778 observations.

L'analyse de régression linéaire donne l'équation suivante :

$$th_20 = 0,065 + 0,805 * th_10 + 0,159 * maec$$

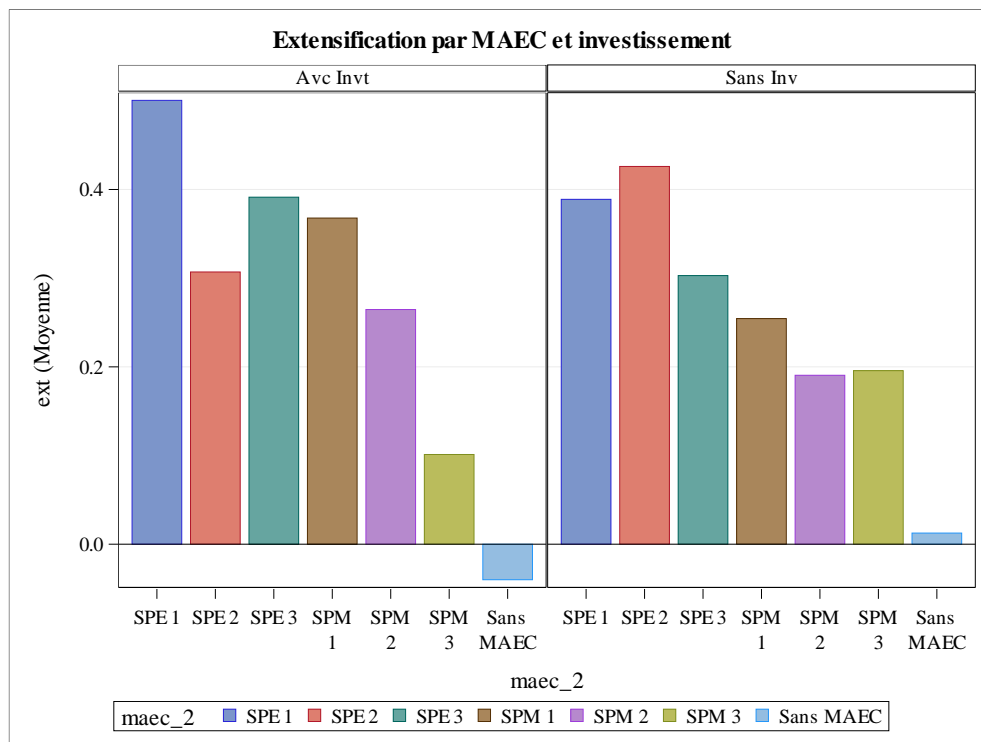
L'analyse confirme que les deux variables, part de surface en herbe en 2010 et souscription ou non à une MAEC, sont déterminantes pour expliquer la part de la surface en herbe en 2020. Cependant la valeur des coefficients reste difficile à interpréter sans analyse complémentaire.

Corrélation entre les mesures d'aide à l'investissement et l'évolution de la part de surface en herbe.

Des analyses ont également été conduites pour vérifier les synergies et contradictions possibles entre les aides à l'investissement et la souscription à une MAEC.

Une première analyse rapide de l'évolution de la part de surface en herbe en fonction du type de MAEC et des aides à l'investissement indique qu'il n'y a priori pas de corrélation entre le fait d'avoir reçu une aide à l'investissement et le niveau d'extensification.

Figure 57 : Evolution de la part de surface en herbe par type de MAEC, avec ou sans aide à l'investissement



Dans un second temps, les analyses ont porté d'une part sur les aides à l'investissement pour l'achat d'un robot de traite et d'autre part sur les aides à l'investissement pour la gestion de l'herbe (sélection de projet avec identifiés « gestion de l'herbe » dans la mesure 411a).

On peut tirer deux conclusions de ces analyses.

Conclusion 4 : On n'observe pas de différence sur l'évolution de la part de surface en herbe liée aux mesures d'aide à l'investissement pour de l'équipement servant à la gestion de l'herbe (sélection projets mesure 411a).

Conclusion 5 : Les exploitations, non bio, sans MAEC, ayant reçu une aide à l'investissement pour du matériel de traite se sont plus intensifiées que les exploitations non bio sans MAEC n'ayant pas reçu d'aide à l'investissement.

Les tableaux suivants présentent les résultats pour les exploitations non bio sans MAEC, dont la part de surface en herbe en 2010 était comprise entre 20% et 80% de la SAU totale. Dans ce cas les exploitations ayant reçu une aide à l'investissement pour un robot de traite ont diminué leur part de surface en herbe de -15% en moyenne (avec un intervalle de confiance entre -17% et -10%) tandis que les exploitations n'ayant pas reçu d'aide pour l'acquisition d'un robot de traite ont diminué leur part de surface en herbe de -3% (avec un intervalle de confiance entre -4% et -2%).

inv_robot	Méthode	Moyenne	IC à 95% - Moyenne		Ec-type	Ec.-type de l'IC à 95%	
Non		-0.0283	-0.0357	-0.0210	0.2391	0.2340	0.2444
Oui		-0.1351	-0.1657	-0.1044	0.2494	0.2295	0.2730
Diff (1-2)	Pooled	0.1067	0.0765	0.1370	0.2397	0.2348	0.2449
Diff (1-2)	Satterthwaite	0.1067	0.0752	0.1382			

Méthode	Variances	DDL	Valeur du test t	Pr > t
Pooled	Egal	4324	6.92	<.0001
Satterthwaite	Non égal	286.53	6.67	<.0001